

**TROISIEME PARTIE.  
LE CORPS DANS L'ECOLE LASALLIENNE.**

## INTRODUCTION.

1870-1871

Dans les chapitres précédents, nous avons mis en lumière le fait que l'école lasallienne était finalisée par le projet chrétien que portait son fondateur. Cette perspective dans laquelle il inscrit l'homme se traduit par l'invitation à celui-ci d'acquérir des habitus vertueux référés aux préceptes divins. C'est ainsi que, si la vocation temporelle de l'homme, notamment dans les dimensions socio-culturelle et morale de l'habitus lasallien, est valorisée, sa vocation surnaturelle l'éclaire, la couronne. Modestie, pudeur, respect, charité sont les maîtres mots de l'habitus chrétien que désire promouvoir de La Salle.

Par quels moyens, alors, va-t-il le mettre en œuvre dans ses écoles, c'est à dire faire de telle sorte que les élèves l'intériorisent ? Telle est la question à traiter. Pour cela, il faut d'abord situer l'originalité de son école par rapport à celle que l'on rencontre en tous lieux, en ce XVIIème siècle.

**CHAPITRE VII.  
LE CORPS DANS L'ECOLE AU TEMPS  
DE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE.**

L'école primaire, en France, au XVII<sup>e</sup> siècle, connaît une grande diversité de structures d'accueil et le corps des écoliers, comme celui des maîtres, y est pris en compte de façon fort différente selon les cas. C'est ce qu'il faut maintenant étudier.

#### I. L'ECOLE PRIMAIRE AU XVII<sup>e</sup> SIECLE.

Il ne peut être question ici de dresser un panorama complet de ce que fut l'enseignement au XVIII<sup>e</sup> siècle. De nombreuses recherches existent déjà, et ce n'est pas l'objet central de notre travail. Nous nous bornerons à essayer d'en saisir le secteur primaire, laissant de côté l'enseignement supérieur et ses vingt-quatre universités<sup>1</sup>, l'enseignement secondaire où JESUITES, ORATORIENS, PORT-ROYAL et universités se partagent majoritairement les deux cent trente deux collèges<sup>2</sup> existant en 1700, et les académies, *"lieu de formation qui va distinguer le véritable homme de cour du bourgeois."*<sup>3</sup>

A cet égard, une précision doit être donnée à propos de l'ECOLE DE PORT-ROYAL, pour lever toute ambiguïté sur la dénomination qui lui est habituellement donnée : "les petites Ecoles de Port-Royal." Celles-ci, haut lieu du jansénisme en France, à cette époque, doivent leur qualificatif de "petites", non pas au fait qu'elles s'adressent à des enfants du cycle élémentaire mais à ce que chacun des maîtres ne s'occupe que de cinq ou six élèves, n'étant eux-mêmes que quatre ou cinq. Ce sont donc des conditions d'enseignement qui tiennent plus du préceptorat que du collège. C'est plutôt une réunion d'éducatrices particulières qu'un enseignement collectif. En outre, elles ne furent

---

<sup>1</sup> 22 universités existent en 1700, auxquelles viendront s'ajouter celle de PAU et DIJON en 1722. R. CHARTIER M. COMPERE. D. JULIA. L'éducation en France du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. PARIS EDITIONS S.E.D.E.S. 1976. p 250.

<sup>2</sup> IDEM. p 187.

<sup>3</sup> IBID. p 181.

véritablement mises en oeuvre qu'en 1646 et fermèrent leurs portes en 1661.

S'agissant donc de la situation de l'école élémentaire en France au XVII<sup>e</sup> siècle, on peut estimer que "deux France" s'opposent : une France rurale, où la scolarisation reste difficile à mettre en place, et une France urbaine, où *"le privilège en matière d'équipement culturel paraît écrasant"*<sup>1</sup>.

### §1. L'école rurale.

*"A cette époque, sur les 19 ou 20 millions de français, les cinq sixièmes habitent la campagne"*<sup>2</sup>. Les crises sont récurrentes : 1648 - 1653 / 1660 - 1662 / 1693 - 1694 / 1709 - 1710.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'école a profité de la rivalité entre l'Eglise catholique et l'Eglise protestante. Toutes deux ont perçu l'importance du livre dans la perspective d'une christianisation plus profonde. Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'Ecole rurale trouve donc sa place dans la pédagogie de masse voulue par les deux réformes. Au côté d'autres *"formes d'enseignement, elle doit permettre la prise en main de populations paysannes qu'il faut tout ensemble christianiser, moraliser et acculturer"*<sup>3</sup>.

Au cours de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et surtout après la révocation de l'Edit de Nantes, le 18 octobre 1685, l'Ecole se verra investie d'une autre mission : celle de faire perdre pied à l'hérésie.

*"C'est donc une pédagogie de la pratique chrétienne qui se trouve au coeur même de l'école : d'où la prière quotidienne en commun, qui commence et qui finit chaque séquence temporelle, la*

---

<sup>1</sup> R. CHARTIER, M.M. COMPERE, D. JULIA, L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. PARIS EDITIONS S.E.D.E.S. 1976 p.45.

<sup>2</sup> P. COGNY, F. DORNIC, R. PILORGET, Histoire de la France 1650. 1715. FRIBOURG EDITIONS DU LAC. 1975. p.77.

<sup>3</sup> R. CHARTIER, M.M. COMPERE, D. JULIA, L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. PARIS EDITIONS S.E.D.E.S. 1976 p.45.

*conduite des écoliers à l'église pour entendre la messe de paroisse et le catéchisme du curé non seulement les dimanches et fêtes, mais aussi pendant la semaine, l'apprentissage du chant sacré pour ceux qui auraient de "la voix et de la disposition pour le chant", et celui du rôle "modeste et dévot" d'enfant de chœur servant la messe"*<sup>1</sup>. Il n'en reste pas moins vrai que les apprentissages de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique se partagent le reste du temps.

Plusieurs textes marquent cette emprise de l'Eglise Catholique. C'est ainsi qu'un édit royal de décembre 1605, dans son article 14, exige l'approbation du Curé pour la nomination des Maîtres<sup>2</sup>. L'article 25 de l'édit d'avril 1695 ne fera que confirmer le texte précédent<sup>3</sup>. Enfin, l'article 9 de la déclaration du 13 décembre 1698 la mandate pour étendre l'enseignement<sup>4</sup>, qui devient en principe obligatoire. Deux conséquences découlent de ce principe d'obligation qui figure dans cette dernière déclaration : *"Le voeu d'une généralisation de la présence de l'école, la définition d'un mode de financement devant assurer chaque année 150 livres aux Maîtres et 100 livres aux maîtresses"*<sup>5</sup>. Ces deux conséquences sont le reflet de la pluralité des situations rencontrées à cette époque, en ce qui concerne tant l'implantation scolaire que les formes de financement des maîtres ou encore leur nomination.

Pour ce qui est de l'implantation, même si la France de l'ancien régime recèle encore un grand nombre de "terrae incognitae" et s'il est donc impossible, autour des années 1700, de dresser une carte

---

<sup>1</sup> IDEM, p 10.

<sup>2</sup> P. ZIND, Les nouvelles congrégations des Frères Enseignants en France de 1800 à 1830, Thèse de doctorat es lettres faculté des lettres et des sciences humaines de Lyon, MACON EDITION, P. ZIND, 1969 p

<sup>3</sup> IDEM, p 31.

<sup>4</sup> G. RIGAULT, Histoire Générale de l'institut des Frères des Ecoles Chrétiennes PARIS LIBRAIRIE PLON, 1937, TOME 1, p 42.

<sup>5</sup> R. CHARTIER, M. M. COMPÈRE, D. JULIA, L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle, PARIS EDITIONS S.E.D.E.S. 1976 p 14.

fiable de la scolarisation, quelques données majeures, qui commandent la géographie scolaire, peuvent être cependant mises en place :

- le développement de l'école est lié au développement économique.<sup>1</sup>
- le rôle répulsif des montagnes, l'action incitatrice des présences protestantes, le privilège des vieilles terres de passage ou des vieux pays aux peuples anciens et denses.<sup>2</sup>
- l'existence ou non, dans les régions, de voies modernes de pénétration.
- la répartition de l'habitat, (groupé ou dispersé).<sup>3</sup>

Cette multiplicité des situations se retrouve aussi dans les formes de financement des maîtres, de l'école en général. Trois observations peuvent être notées à ce sujet.

La première tient au financement proprement dit des instituteurs et institutrices . Il peut avoir pour origine une imposition municipale ajoutée à la taille, un impôt particulier tel qu'il est proposé dans la déclaration de 1698 : des droits d'écolage versés par les parents, le revenu de fondations créés par des clercs ou des personnes pieuses, une gratification de la fabrique, ou bien encore une part de la dîme.

La seconde, c'est que *"L'école de campagne a été mise à la charge des communautés et non point à celle de l'Église"*<sup>4</sup>

La troisième, enfin, c'est que ces formes différentes de financement sont réparties majoritairement selon les régions. Ainsi,

---

<sup>1</sup> *IBID.* p 18.

<sup>2</sup> *IBID.* p 21.

<sup>3</sup> *IBID.* p 23.

<sup>4</sup> *IBID.* p 30.



pour la France de l'Ouest, ce sont les fondations qui pourvoient au financement, pour la France de l'Est, la dime ; pour le Languedoc et le Roussillon, une augmentation de la taille ; dans les autres régions à forte implantation réformée mais aussi dans toute la Gascogne, l'impôt particulier souhaité par le Roi ; enfin, ailleurs, c'est l'addition de différents revenus : contribution annuelle, écolage mensuel et casuel.

Cette pluralité, on la trouve en dernier lieu au moment de la nomination : *“la nomination par le fondateur ou les personnes désignées par lui pour une telle tâche, que ce soient ses propres descendants, le curé de la paroisse ou le procureur de la fabrique, le choix par les conseils ou les consuls en pays méridional, suivi soit d'un bail passé devant notaire soit d'une simple délibération constatant les engagements des deux partis ; la désignation par l'assemblée des habitants, ou, du moins “la plus grande et saine partie d'entre eux”, généralement en présence du juge seigneurial, dans toute la France Orientale, de la Bourgogne à la Lorraine, de la Champagne à la Franche Comté”*<sup>1</sup>. En résumé, une situation contrastée pour l'école de la France rurale, où l'unicité n'est pas de mise. Cela est dû autant aux facteurs que nous avons évoqués qu'à une *“résistance de la culture populaire”*<sup>2</sup> ou encore à *“l'hostilité des élites administratives et politiques à une scolarisation massive de la paysannerie”*<sup>3</sup>, courant majeur qui traverse les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

## §2. L'école en ville.

---

<sup>1</sup> *IBID.*, p. 32.

<sup>2</sup> F. LEBRUN, M. VENARD, J. QUENIART, L'enseignement et l'éducation en France de Gutenberg aux lumières (1480 - 1789). TOME II. PARIS NOUVELLE LIBRAIRIE DE FRANCE G.B. LABAT EDITEUR M.C.M.I.X.X.X.I. p. 387.

<sup>3</sup> R. CHARTIER, M.M. COMPÈRE, D. JULIA, L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. PARIS EDITIONS S.E.D.E.S. 1976. p. 37.

Cette prévention contre la scolarisation, les édiles des villes ne la connaissent pas, bien au contraire, préoccupés qu'ils sont par une "jeunesse turbulente"<sup>1</sup>. Face à ces problèmes posés par la jeunesse, un triple but est dévolu à l'école : "Catéchiser, moraliser, et surtout soumettre aux lois de la cité"<sup>2</sup>. Pour accomplir ces tâches, l'enseignement élémentaire se diffracte en plusieurs structures d'accueil.

Tout d'abord, LES MANECANTERIES, ou écoles de chant. Elles sont sous l'autorité directe des chapitres, qui fixent les fonctions et les traitements des maîtres contractuels. Ceux-ci sont, le plus souvent, au nombre de deux. L'un enseigne la grammaire, l'autre la musique. Ces maîtrises n'accueillent qu'un nombre limité d'enfants, généralement de six à douze<sup>3</sup>. L'entrée dans ces établissements se réalise après avoir passé un examen. L'enfant, à ce moment, a entre sept et dix ans et est totalement pris en charge par le chapitre. Selon les auteurs de *L'Éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, il semble que l'enseignement dispensé dans ces maîtrises connaît des situations variées et que nombre d'élèves envisagent une carrière ecclésiastique.

Ensuite, les PETITES ECOLES, "des écoles capitulaires qui, au Moyen-Âge, s'étaient créées à l'ombre des Cathédrales"<sup>4</sup>. De cet héritage subsistent quelques traits, notamment à propos de leur autorité de tutelle. Ainsi, à Reims et à Amiens, le chanoine écolâtre a conservé le droit d'approuver les maîtres : de même, à Paris, le chantre de NOTRE DAME est "collateur, juge et directeur des écoles de

---

<sup>1</sup> *IBID.*, p. 48.

<sup>2</sup> R. CHARTIER, M.M. COMPERE, D. JULIA, *L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle*, PARIS EDITIONS S.E.D.E.S., 1976 p. 48.

<sup>3</sup> *IBID.*, p. 47.

<sup>4</sup> *IBID.*, p. 45.

*grammaire ou petites écoles de la ville, faubourg et banlieue de Paris*"<sup>1</sup>, "

Toujours à Paris, en 1672, cent soixante-six quartiers existent, chacun ayant un maître et une maîtresse. Ailleurs, la nomination et la surveillance des Maîtres sont du ressort de l'évêque ou de son délégué, le chancelier. Les "petites écoles" sont payantes et leur fréquentation est d'ordre conjoncturel. Une bonne ou une mauvaise récolte aura des conséquences extrêmes sur le nombre des élèves<sup>2</sup> (la hausse du prix du blé est de 30% à Beauvais en 1693)<sup>3</sup>.

G. RIGAULT décrit ces écoles et leur fonctionnement.

L'école tenue par LES MAITRES ECRIVAINS est aussi payante mais la "Boutique" de ces derniers est spacieuse et bien éclairée, une enseigne annonce aux passants : "La belle écriture est enseignée par Mons"<sup>4</sup>. Leur établissement en corporation date du XVII<sup>e</sup> siècle. Auparavant, ils étaient rattachés à la "*confrérie des libraires, écrivains, enlumineurs, parcheminiers et relieurs*"<sup>5</sup>, mais le développement de l'imprimerie porte un coup fatal à la profession. La finalité de celle-ci change : de métier du livre, elle devient Art de la calligraphie. L'accès au titre de Maître écrivain est gardé par la pratique du chef d'oeuvre (de savantes arabesques sur les divers systèmes d'écritures), un examen d'orthographe, et le paiement de droits élevés. Outre l'enseignement de l'écriture, ils ont également un rôle d'experts devant les tribunaux : "*Maîtres experts jurés écrivains expéditionnaires et arithméticiens, teneurs de livres de comptes,*

---

<sup>1</sup> PII. ARIES, L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime. PARIS, EDITIONS PLON, 1960, p. 321.

<sup>2</sup> R. CHARTIER, M.M. COMPERE, D. JULIA, L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. PARIS, EDITIONS S.E.D.E.S., 1976, p. 52.

<sup>3</sup> P. COGINY, F. DORNIC, R. PILORGET, S. PILORGET, Histoire de la France 1650 - 1715, FRIBOURG EDITIONS DU LAC, 1975, p. 80.

<sup>4</sup> VOIR LA GRAVURE, p. 261 du livre de PII. ARIES, L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime. PARIS, EDITIONS PLON, 1960, p. 503.

<sup>5</sup> R. CHARTIER, M.M. COMPERE, D. JULIA, L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> siècle. PARIS, EDITIONS S.E.D.E.S., 1979, p. 54.

*établis pour la vérification des écritures, signatures, comptes et calculs contestés en justice*<sup>1</sup>.

La reconnaissance de ce titre est due à la fois aux règles très précises qui circonscrivent l'Art de l'écriture à cette époque et aussi *"aux exigences paperassières grandissantes de l'administration et du négoce"*<sup>2</sup>. On fait appel à eux dans les procès pour déceler les possibilités de faux. L'existence de cette capacité d'expertise explique que les Maîtres écrivains aient défendu avec vigueur leurs prérogatives face aux Maîtres des petites écoles et aux écoles de charité. *"d'autant plus que l'écriture fait partie des Nobles Arts au même titre que la musique, la danse ou les armes et que la rareté des maîtres est bien un signe de l'éminente dignité du corps"*<sup>3</sup>. Ainsi, on ne dénombre que 465 Maîtres reçus à Paris entre 1672 et 1775. Ces écoles, proposées par les Maîtres écrivains *"présentaient deux caractères intéressants telles étaient mixtes, pour garçons et filles, et elles ne se limitaient pas aux petits, en âge du rudiments, mais étaient aussi fréquentées par des adolescents"*<sup>4</sup>.

Ce critère d'âge est, selon PH. ARIES, le caractère essentiel des "petites écoles" du XVIIe siècle, ce qui les distingue des écoles d'échoppe du xvie siècle mais aussi de celles des Maîtres écrivains. Ceux qui y viennent ne sont plus des adolescents ou des adultes mais des enfants entre sept et douze ans.<sup>5</sup> "Petites écoles" et Maîtres écrivains, nous venons de le voir, proposent donc aux familles, et contre rétribution, une scolarisation somme toute précaire, mais une scolarisation tout de même.

---

<sup>1</sup> IDEM p 54.

<sup>2</sup> IBID. p 54.

<sup>3</sup> IBID. p 56.

<sup>4</sup> PH. ARIES, L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime. PARIS. EDITIONS PLON. 1960. p 331. VOIR AUSSI LA GRAVURE DEJA CITÉE. p 261.

<sup>5</sup> IDEM p 336.

Qu'en est-il pour les milieux populaires, ceux qui ne peuvent s'acquitter des tributs ? Héritiers des aumôneries générales<sup>1</sup>, les HOPITAUX GENERAUX ont pour mission de réduire les désordres causés par "Une jeunesse turbulente" et de prendre en charge les plus déshérités, "Les élites de la France du XVIIe siècle, en particulier à l'époque de Louis XIV, furent soucieuses d'ordre social et de rigueur morale. Cette attitude est à mettre en liaison avec les progrès de la Réforme religieuse. La pauvreté et ses séquelles, mendicité, vagabondage, troubles de la rue, épidémies, étaient de plus en plus considérés comme dangereuses pour l'équilibre social"<sup>2</sup>, toute cette période a donc vu se mettre en place une politique de "renfermement". Les enfants des rues sont perçus comme les porteurs des germes de la fainéantise, du libertinage et de l'impiété.

*"Enfermer pour éduquer, et donc policer et sauver, tel sera le programme des élites converties à une pédagogie et une catéchèse de la clôture"*<sup>3</sup>.

L'Hôpital Général place aussi ces pensionnaires chez les Maîtres artisans de la ville, ce qui leur permet l'apprentissage d'un métier. Les hôpitaux généraux de Tours et Paris, créés tous deux en 1656, furent ainsi parmi les plus importants du royaume.

*"Pour une partie des enfants des villes, l'école n'a donc eu d'autre visage que celui de l'hôpital et de l'enfermement"*<sup>4</sup>.

Pourtant, l'enfermement ne fut pas le seul visage de l'école pour les enfants de la misère. Une partie des élites urbaines le refusa. "LES

---

<sup>1</sup> R. CHARTIER, M. COMPERE, D. JULIA, L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle, PARIS EDITIONS S.E.D.E.S. 1976, p 58.

<sup>2</sup> PAUDIN, R. BAILLEUT, C. CROUBOIS, S. PERINET, JP. SURRAULT, L'Indre et Loire - La Touraine des origines à nos jours, SAINT JEAN D'ANGELY, EDITIONS BORDESSOULES, 1982, p 276.

<sup>3</sup> R. CHARTIER, M. COMPERE, D. JULIA, L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle, PARIS EDITIONS S.E.D.E.S. 1976, p 58.

<sup>4</sup> R. CHARTIER, M. COMPERE, D. JULIA, L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle, PARIS EDITIONS S.E.D.E.S. 1976, p 58.

ECOLES CHRETIENNES ET GRATUITES” appelées aussi “ECOLES CHARITABLES” ou “ECOLES PAROISSIALES” naquirent. Celles-ci sont le fruit de l’attention que portent des personnes dévotes à la jeunesse pauvre. On trouve dans cette entreprise charitable des hommes et des femmes venus d’horizons divers : hommes de loi, négociants, ecclésiastiques, ou encore parlementaires et gentilshommes. Grâce aux dons et aux legs ainsi recueillis, N. BARRE à Rouen, C. DEMIA dans le diocèse de Lyon et, bien entendu, JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE à Reims purent proposer aux familles les plus pauvres une scolarisation de leurs enfants.

Le chanoine BLAIN renseigne sur les différences d’alors entre “LES PETITES ECOLES” et “LES ECOLES CHRETIENNES ET GRATUITES”.

*“Les premières écoles, par rapport aux secondes, doivent être regardées comme profanes et comme séculières, parce-que les enfants n’y vont chercher qu’une instruction profane assez différente, au moins peu importante, et nullement nécessaire à leur salut. Aussi ce n’est pas la charité, mais l’intérêt qui les ouvre et qui les appelle. Qui n’a point d’argent à donner aux maîtres et aux maîtresse qui y enseignent vendent leurs services et ne sont pas d’humeur à les rendre gratuits. Eux et leurs familles ont besoin qu’on achète leurs leçons, pour ne les point oublier de prendre le chemin de l’hôpital ; par conséquent tous les enfants des pauvres n’ont que faire chez eux”.*

*“Dans les secondes, si on y apprend à lire, à écrire et l’arithmétique, les leçons en sont gratuites. L’intérêt seul des enfants en est l’objet, mais n’en est pas la fin : on ne regarde cette sorte d’instruction que comme l’appas qui attire à d’autres plus importantes et plus nécessaires. C’est pour enseigner les vérités du salut et les principes de la religion à ceux et celles qui viennent*

*apprendre à lire, à écrire et le chiffre, qu'on ouvre les écoles gratuites.*"<sup>1</sup>

L'établissement de ces écoles charitables ne va pas sans rencontrer de problèmes. C'est ainsi que, si nous prenons pour exemple l'arrivée de JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE à Paris en 1688, l'installation de son Institut - dépourvu alors de lettres patentes et de reconnaissance Royale - entraîne un certain nombre de conflits<sup>2</sup>. Ces écoles de charité connaissent un grand développement, au point d'attirer dès la fin du XVIIe siècle *"aussi bien des enfants de famille aisée que des gueux."*<sup>3</sup>

Le dernier type d'école que nous pouvons distinguer à cette époque est celui des *"Maîtres clandestins, tenant ce que le chantre de NOTRE DAME DE PARIS réprovoque en 1678 sous le terme d'ÉCOLES BUISSONNIÈRES"*<sup>4</sup>. Les autorités municipales et ecclésiastiques s'efforcent d'interdire ces maîtres qui vivent hors règlements. Pour A. FRANKLIN, l'origine de l'expression *"faire l'école buissonnière"* n'est point douteuse. *"Elle vient de ce que les enfants des huguenots, au lieu de fréquenter les écoles soumises à l'autorité cantonale, étaient instruits dans les écoles clandestines, dites buissonnières parce qu'elles se tenaient souvent à la campagne et en quelque sorte derrière les buissons."*<sup>5</sup> Ces écoles se sont surtout multipliées depuis la Réforme protestante du seizième siècle, ses partisans ayant cherché les moyens de soustraire leurs enfants à l'enseignement à dominante catholique des petites écoles.

---

<sup>1</sup> J.B. BLAIN, La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, instituteur des Freres des Écoles Chrétiennes par Monsieur \*\*\*. A ROUEN CHEZ JEAN-BAPTISTE MANCHUEL, rue Damette, MDCCXXXIII, avec approbation et privilège du Roi. TOME I. p 3 245.

<sup>2</sup> R. CHARTIER M.M. COMPERE D. JULIA, L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle. PARIS EDITIONS S.E.D.E.S. 1979. p 62

<sup>3</sup> PH. ARIÈS, L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime. PARIS. EDITIONS PLON 1960. p 342.

<sup>4</sup> SOUS LA DIRECTION DE G. DUBY, L'histoire de la France urbaine. TOME III. Volume dirigé par E. LEROY LADURIE. 1981. PARIS EDITIONS DU SEUIL. p 261.

<sup>5</sup> A. FRANKLIN, La vie privée d'autrefois. Écoles et Collèges du XIIe au XVIIe siècle. PARIS. LIBRAIRIE PLON. 1892. p 186. 187.

Conflits d'attributions et de compétences en ville, où néanmoins le maillage scolaire se densifie, situations contrastées à la campagne où forts taux d'alphabétisation alternent avec déserts scolaires, aucun véritable système de formation des maîtres, tel pourrait être le condensé du paysage élémentaire en France au XVIIe siècle<sup>1</sup>.

## II. LE CORPS DANS L'ESPACE DE LA CLASSE.

### §1. CHATIMENTS, INCONFORT ET NON MIXITE.

A cette époque, comment considère t-on le corps dans les écoles élémentaires et secondaires ? Le consensus semble de mise, parmi les historiens de l'éducation<sup>2</sup>, pour noter la place omniprésente qu'y tiennent les châtiments corporels. Férule, martinet, fouet, robinet ... sont les auxiliaires privilégiés du maître, au grand dam du corps de l'écolier.

Un état des lieux s'impose donc. Tout d'abord, il faut souligner que le XVIIe siècle n'a pas inauguré l'usage des châtiments corporels dans l'école. Cette habitude prend sa source au Moyen Age pour se poursuivre au fil des siècles. Deux grands de la littérature française en témoignent : RABELAIS et MONTAIGNE.

RABELAIS parlant du collège de Montaigu ... *"Si j'estois roy de Paris, disoit Ponocratés à Grandgousier, je mettrois le feu dedans et ferois brusler et principal et regens, qui endurent ceste inhumanité devant leurs yeux estre exercice"*.<sup>3</sup>

MONTAIGNE parlant du collège de Guyenne ... *"C'est une vraye geaule de jeunesse captive : on la rend desbauchée, l'en punissant,*

---

<sup>1</sup> VOIR A CE SUJET L'ENQUETE DU RECTEUR MAGGIOLO REALISE AU DEBUT DE LA III REPUBLIQUE  
F. LEBRUN M. VENARD J. QUENIART. L'enseignement est l'éducation en France de Gutenberg aux lumières (1420 - 1789). TOME II. PARIS NOUVELLE LIBRAIRIE DE FRANCE G.V. LABAT  
EDITEUR. MCMLXXXI pp 416 à 426.

<sup>2</sup> PIL ARIES. R. CHARTIER. M.M. COMPERE. D. JULIA. T. LEBRUN. M. VENARD J. QUENIART  
P. GIOLFFIO. L. TARSOT. M. BLANC. A. FRANKLIN.

<sup>3</sup>RABELAIS. Gargantua et Pantagruel. PARIS LIBRAIRIE GRUND. 1945. LIVRE I CHAPITRE  
XXXVII.



*avant qu'elle le soit. Arrivez y sur le ponct de leur office : Vous n'oyez que cris, et d'enfants suppliciez et de maistres enyvrez en leur cholère. Quelle manière pour esveiller l'appétit envers leur leçon, à tendres âmes et crainctives, de les y guider d'une trongne effroyable, les mains armées de fouets ! Inique et pernicieuse forme ! Combien leurs classes seroient plus décemment jonchées de fleurs et de feuilles que de tronçons d'osier sanglans !"<sup>1</sup>.*

Transversalité dans le temps donc, mais aussi transversalité dans les couches de la société et les sexes. Ceux-ci sont égaux devant les verges<sup>2</sup>, et les riches comme les pauvres sont fouettés pendant leur jeunesse. C'est ainsi que Louis XIII (1604 - 1643) fut maintes fois fouetté, même après être devenu Roi le 15 mai 1610. Son frère Gaston d'Orléans (1608 - 1660) ne fut pas plus ménagé. Il en est de même pour Madame de Caylus (1673 - 1719) et le Marquis René Louis d'Argenson (1694 - 1757) qui subit le fouet au Collège Louis le Grand à 17 ans, pendant sa seconde année de Rhétorique. La punition corporelle est donc courante, avant et pendant tout le XVIIe siècle, où elle *"se généralise en même temps qu'une conception autoritaire, hiérarchisée - absolutiste de la société"*<sup>3</sup>.

*"Le père, comme le roi, est représentant de Dieu et l'obéissance que l'on doit à l'un et à l'autre est comparable à celle que l'on doit à Dieu. Dans de telles conditions, on conçoit que l'évolution du pouvoir monarchique vers l'absolutisme se soit accompagnée d'un renforcement de la puissance paternelle. Celle-ci théoriquement absolue, est plus ou moins durable et plus ou moins étendue selon les provinces [...]. Hors le droit de vie et de mort, le père a le droit de*

---

<sup>1</sup> MONTAIGNE, Les essais. PARIS EDITIONS FLAMMARION. LIVRE I. CHAPITRE XXV.

<sup>2</sup> A. FRANKLIN, La vie privée d'autrefois. Ecoles et Collèges du XIIe au XVIIIe siècle. PARIS. LIBRAIRIE PLON. 1892. pp. 237 à 240.

<sup>3</sup> PILARIES, L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime. PARIS. EDITIONS PLON. 1960. p. 289.

*correction sur ses enfants, mais il ne peut leur infliger de châtimens corporels trop rudes sans risquer d'être condamné par les tribunaux. Il est sûr en tout cas que le châtiment corporel est couramment pratiqué par les pères à l'encontre de leurs enfants"<sup>1</sup>.*

Mais revenons à l'école et étudions les procédures qui sanctionnent aussi bien les écarts de conduite que les fautes en lecture, grammaire ou calcul. Il y a bien entendu le fouet : *"Quiconque enseignait donnait le fouet ; quiconque apprenait le recevait"<sup>2</sup>*, mais aussi les verges, la fêrule, la baguette, le martinet, la cravache, le nerf de boeuf ou bien encore des "outils" moins courants, tels le robinet et le grenouiller. Voyons ce que disent respectivement l'évêque d'Autun et M. Blanc de ces deux derniers moyens. Pour les écoles charitables de la ville de Moulins, le robinet est donc l'usage. *"On se servira uniquement d'un fouet de parchemin qu'on nomme ordinairement un robinet, qui sera au plus de sept à huit cordons ; quand il y en a un grand nombre, il meurtrit et ne pique pas, ce qui fait que les enfants le craignent moins et ne se corrigent pas"<sup>3</sup>*. Dans l'Aube, l'usage barbare du "grenouiller" est couramment admise : *"on forçait l'enfant puni à se mettre à genoux sur une pièce de bois équarrié, présentant à sa partie supérieure une arrête très vive. Cette pièce de bois s'appelait le "grenouiller", et les enfants en gardaient souvent l'empreinte"<sup>4</sup>.*

Cette "richesse" instrumentale, on la retrouve chez MERCIER qui, dans son TABLEAU DE PARIS (1765), fait état d'un maître - épris de

---

<sup>1</sup> T. LEBRUN, M. VENARD, J. QUENIART, L'enseignement et l'éducation en France de GUTTENBERG AUX LUMIÈRES, 1480-1789, PARIS NOUVELLE LIBRAIRIE DE FRANCE G. V. LABAT ÉDITEUR, MCMXXI, pp. 127-128.

<sup>2</sup> L. TARSOT, Les écoles et les écoliers à travers les âges, PARIS LIBRAIRIE RENOUARD HENRI LAURENS ÉDITEUR, 1893, p. 147.

<sup>3</sup> IDEM, p. 163.

<sup>4</sup> M. BLANC, Essai sur l'enseignement primaire avant 1789, FORCALQUIER IMPRIMERIE CHARLES TESTANIERE, 1954, p. 303.

statistiques avant l'heure - qui, au soir de ses 51 ans de carrière, fait le bilan suivant des châtimens par lui assenés.

911 517 Coups de bâton.

24 010 Volées de verges.

20 989 Coups de règles sur les doigts.

136 715 Coups sur la main.

1 840 Soufflets.

1 115 800 Chiquenaudes et croquignoles.

12 763 Coups de Bible.

777 Garçons forcés à s'agenouiller sur des pois secs.

613 autres qui durent le faire sur une bûche.<sup>1</sup>

Cet utilisation des châtimens corporels s'estompe tout doucement à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, où l'humanisation des écoles progresse, en rapport avec la propagation des Lumières et la nouvelle conception de l'enfance, qui se répand au coeur de la société. L'enfant cesse d'apparaître comme un adulte en miniature, pour faire figure d'être spécifique, doué d'une "nature" qui lui est propre. Une "nature" faite d'innocence, qu'il serait inhumain de contraindre par la violence. ROLLIN (*TRAITÉ DES ÉTUDES* : 1726) témoigne de cette lente évolution.

*"La voie commune et abrégée pour corriger les enfans, ce sont les châtimens et la verge, ressource presque unique que connoissent ou emploient plusieurs de ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse. Mais ce remède devient souvent un mal plus dangereux que ceux qu'on veut guérir, s'il est employé hors de saison ou sans mesure. Car outre que les châtimens dont nous parlons ici, c'est à dire de la verge et du fouet, ont quelque chose d'indécent, de bas et de*

---

<sup>1</sup> P. GIOLITTO. *Abécédaire et Férule*. PARIS, EDITIONS IMAGO, 1986, p. 303.

*servile, ils ne sont point propres par eux-mêmes à remédier aux fautes*

...

*Faut-il conclure de ce que je viens de dire qu'on ne doit jamais employer cette sorte de châtement ? Ce n'est point là ma pensée. Je n'ai garde de condamner en général le châtement des verges ... je conclus donc que cette punition peut-être employée, mais qu'elle ne doit l'être que rarement et pour des fautes importantes. Il en est de ces châtements comme des remèdes violens qu'on emploie dans les maladies extrêmes. Ils purgent, mais ils altèrent le tempérament et usent les organes. Une âme menée par la crainte en est toujours plus faible ...*

*Je n'ai pas besoin d'avertir que les soufflets, les coups et les autres traitements pareils sont absolument interdits aux maîtres. Ils ne doivent punir que pour corriger, et la passion ne corrige point. Qu'on se demande à soi-même si c'est de sang froid et sans émotion qu'on donne un soufflet à un enfant. La colère, qui est-elle même un vice, peut-elle être un remède bien propre à guérir les vices des autres”<sup>1</sup>.*

Le parti pris de l'auteur est bien de faire la part des choses dans le domaine des corrections corporelles. Si la condamnation radicale n'est pas encore de fait, il en récuse cependant les excès.

Le second point sur lesquels les historiens sont d'accord, c'est l'inconfort qui règne dans la classe. Classe espace du corps. *“Sous l'ancien régime, rares sont les communautés qui ont un local affecté à l'école publique. Une chambre, dans une maison particulière, servant à la fois de salle de classe et de logement pour le maître, tel était le local où était donné l'enseignement” ...<sup>2</sup> “Pour mobilier, quelques*

---

<sup>1</sup> A. FRANKLIN. La vie privée d'autrefois. Écoles et Collèges du XVIe au XVIIIe siècle. PARIS. LIBRAIRIE PLOU. 1892. pp. 241 . 242.

<sup>2</sup> M. BLANC. Essai sur l'enseignement primaire avant 1789. FORCALQUIER IMPRIMERIE CHARLES TESTANIÈRE. 1954. p 97.

*bancs boiteux, des tables raboteuses, rarement un tableau où se lisent, en divers caractères, les lettres de l'alphabet*"<sup>1</sup>. Pour l'ensemble du diocèse de REIMS en 1774, seules 65 paroisses possèdent un bâtiment consacré à l'enseignement, soit moins de 10% du total.<sup>2</sup>

La plupart du temps, donc, les classes se tiennent dans la maison du Maître : *"Les garçons et les filles dont le nombre n'excède pas dix-huit sont chez le maître et dans sa cuisine qui est aussi sa chambre à la même école"*<sup>3</sup> ... telle est la situation dans l'école de NEUF MAISON. Cet état de fait semble avoir un caractère assez général dans ce Diocèse, puisque le Bureau intermédiaire de l'élection de REIMS tire les conclusions suivantes des réponses qu'il a reçues (28 juillet 1788) : *"peu de communautés ont un local affecté pour cette importante partie (l'éducation de la jeunesse). Plusieurs des maîtres d'écoles n'ont pas le nécessaire, ont beaucoup plus d'élèves qu'un seul maître n'en peut instruire [...]. Beaucoup enfin sont forcés de recevoir et de réunir les deux sexes dans un local souvent obscur, mal aéré, humide et généralement trop resserré pour contenir ceux qui s'y présentent"*<sup>4</sup>.

Les autres provinces de France ne semblent pas mieux loties. En Basse Bretagne, avant la Révolution, les leçons du maître *"ne se donnaient point dans un local commun ; le professeur allait chercher ses élèves de cubane en cubane. Il les trouvait tantôt à l'étable, piquant les repousses d'ajonc ; tantôt dans le pré, coupant l'herbe nouvelle, tantôt aux champs, gardant les troupeaux : Tous deux*

---

<sup>1</sup> L. TARSOT, Les écoles et les écoliers à travers les âges. PARIS LIBRAIRIE RENOUARD HENRI LAURENS EDITEUR. 1893. p 147

<sup>2</sup> D. JULIA, L'enseignement primaire dans le diocèse de Reims à la fin de l'ancien régime in actes du 95e congrès national des sociétés savantes. REIMS. 1970. Section d'histoire moderne et contemporaine TOME I. Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours. PARIS. BIBLIOTHEQUE NATIONALE. 1974. p 420.

<sup>3</sup> IDEM. p 420.

<sup>4</sup> IDEM. p 430.

*s'asseyaient où ils s'étaient rencontrés, sur l'auge de pierre ou sur le fossé verdoyant ; les livres étaient ouverts, et les leçons se donnaient. [...]. Tout le jour était employé ainsi à courir les fermes isolées, et le dernier dimanche de chaque mois, le maître d'école recevait cinq sous de chaque famille ... C'était le prix invariable dans tout le pays"<sup>1</sup>.*

Dans plusieurs endroits des Hautes et Basses Alpes, l'école se tient dans une écurie. A. URTIS *"l'école était une cave humide et basse à peine éclairée par une étroite fenêtre, dans cette salle s'entassaient le mobilier de l'école et celui de l'instituteur, car la classe constituait tout le logement"*<sup>2</sup>.

A. VOLONNE *"la maison commune servait d'école. La salle de classe, au premier étage de cette maison, était inhabitable en été, étant située juste au dessus du four communal, chauffé presque continuellement"*<sup>3</sup>.

En haute montagne bas alpine, le partage de l'espace avec les animaux est aussi souvent de règle. L'abbé ALLIBERT écrit. *"l'école dit-il, s'ouvrait aux premiers frimas de l'automne dans une étable chaude, vaste et bien voûtée. Les élèves prenaient place derrière le bétail, le visage était tourné autant que possible vers la fenêtre, parfois le même banc recevait deux rangées d'enfants, assis dos à dos et écrivant sur leurs genoux"*<sup>4</sup>.

Même si cette approche du décor de la classe peut se nuancer dans les grandes villes, où les conditions sont peut-être moins

---

<sup>1</sup> J. MEYER. Alphabétisation, lecture et écriture essai sur l'instruction populaire en Bretagne du XVIe au XIXe siècle. in. Actes du 95e Congrès National des sociétés savantes. REIMS 1970 Section d'histoire moderne et contemporaine. TOME I Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours. PARIS. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE. 1974. p 335.

<sup>2</sup> M. BLANC. Essai sur l'enseignement primaire avant 1789. FORCALQUIER IMPRIMERIE CHARLES TESTANIERE. 1954. p 99.

<sup>3</sup> IDEM. p 99.

<sup>4</sup> IBID p 100.

sordides, il n'en demeure pas moins vrai que, sur les 19 ou 20 millions d'habitants que compte alors la France, les cinq sixièmes habitent la campagne<sup>1</sup> ; les descriptions sont donc sans aucun doute plus près de la loi commune que de l'exception.

Le troisième point faisant consensus est que la mixité est totalement proscrite de l'école. *"L'interdiction de la mixité est générale et totale"*<sup>2</sup> ... *"sous peine d'excommunication des maîtres et maîtresses"*<sup>3</sup>. Les seuls accommodements admis reviennent à accepter, dans le cas d'impossibilité de deux écoles dans le même lieu (pourtant le plus fréquent), un enseignement commun au cours duquel les enfants sont séparés soit dans des chambres, soit sur des bancs distincts. Parfois, comme à BESANCON en 1687, une limite d'âge est reconnue, au delà de laquelle des filles ne peuvent accéder à l'école des garçons, en l'occurrence neuf ans. A RODEZ en 1674, l'interdiction de la mixité reste totale, mais les maîtres pourront apprendre en particulier *"quelques jeunes filles jusqu'à l'âge de huit ans seulement dans la maison de leurs pères et mères, et en leur présence quand ils le demandent, et les maîtresses de jeunes garçons jusqu'à pareil âge aussi dans la maison de leurs pères et mères, en leur présence et par leur ordre et non autrement sous peine d'excommunication. L'obsession épiscopale vise l'espace pédagogique comme asexué, de fait elle l'institue comme homosexué"*<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> P. COGINY, F. DORNIC, R. PILORGET, S. PILORGET Histoire de la France 1650-1715. FRIBOURG EDITIONS DU LAC. 1975 p 77.

<sup>2</sup> R. CHARTIER, M.M. COMPERE, D. JULIA, L'éducation en France du XVIe au XVIIIe siècle PARIS. EDITIONS S.E.D.E.S. 1976. p 11.

<sup>3</sup> A. FRANKLIN, La vie privée d'autrefois. Ecoles et Collèges du XIIe au XVIIIe siècle. PARIS. LIBRAIRIE PLON. 1892. p 182.

<sup>4</sup> R. CHARTIER, M.M. COMPERE, D. JULIA, L'éducation en France du XVIème au XVIIIe siècle, PARIS. EDITIONS S.E.D.E.S. 1976. p 11.

## §2. Le corps dans les classes de Nicolas Barré et Charles Démia.

Ce discours sur le corps dans l'espace scolaire est à moduler lorsqu'il s'agit d'évoquer les écoles charitables de N Barré et Ch Démia, qui furent tous deux en relation avec Jean-Baptiste de La Salle.

Nicolas BARRE est un Picard ; il voit le jour à Amiens le 21 octobre 1621. A l'âge de 19 ans, il décide d'entrer chez les Minimes, ordre religieux fondé par Saint François de Paule, qui mena tout au long de son existence une vie érémitique<sup>1</sup>, faite de solitude, de prière et de pénitence. Pour les Minimes, l'ascèse est liée à la prière et fuite de toute mondanités<sup>2</sup>. Cette vie pénitente, N Barré y souscrit de plein gré en prononçant le vœu de vie quadragésimale. C'est un engagement d'abstinence perpétuelle de viande, d'œufs, de fromage, de laitages, à laquelle s'ajoutent de nombreux jours de jeûne. Tout au long de sa vie, il pénétrera très loin dans ces mortifications volontaires. Il s'obligera à toutes sortes de pénitences. Pour celles-ci, même si la Règle ne prescrit pas la pratique d'instruments, il aura recours à la discipline et au cilice<sup>3</sup>. Il est important de noter qu'il fut essentiellement prédicateur, confesseur, directeur spirituel, avec une formation de professeur de théologie et de bibliothécaire. Mais, en ce qui nous concerne, nous nous attacherons surtout à lui en tant que fondateur d'un institut éducatif : les Maîtresses charitables du St Enfant Jésus.

Quelle est la ligne directrice de la pensée de BARRE ? :  
*"L'Esprit de l'Institut des soeurs Maîtresses des Ecoles Charitables*

---

<sup>1</sup> B. FLOUREZ, *Marcheur dans la nuit*, PARIS, EDITIONS SAINT PAUL, 1994, p.36

<sup>2</sup> IDEM, p.40.

<sup>3</sup> IBID, p.54.



*du Saint Enfant Jésus est d'enseigner au prochain de leur sexe les premiers éléments de la doctrine chrétienne*"<sup>1</sup>. La finalité est donc sans équivoque possible une formation chrétienne. Celle-ci doit se cristalliser dans l'agir : *"N'oubliez pas que cela ne servirait à rien de leur apprendre leurs prières, de les préparer à recevoir les sacrements si vous ne leur enseignez pas à vivre selon l'Évangile"*<sup>2</sup>. En décembre 1670, N. Roland obtient du Père Barré que Françoise Duval vienne à Reims pour l'aider à établir des écoles pour les jeunes filles. Comme on l'a vu, à la mort de son directeur spirituel, Monsieur Roland, J.B de La Salle reprend l'oeuvre entreprise. Un peu plus tard, A. Nyel, qui travaille lui aussi dans la sphère du père BARRE à Rouen, mais pour les garçons, rejoint de la même façon Monsieur de La Salle. Tout cela fait dire à Y. POUTET<sup>3</sup> que la pratique de Nyel et des Maîtresses recrutées par le chanoine Roland auprès du Père BARRE, peut nous éclairer sur la genèse de la pensée du Fondateur des Frères des Ecoles Chrétiennes. Avec lui, faisons brièvement l'investigation des pratiques et principes venus de Rouen.

En tout premier lieu, l'école est, bien entendu, l'espace de l'apprentissage de l'écriture, de l'arithmétique et de la lecture. Cette dernière se fait en latin. La classe est divisée en deux ou trois sections, celle des avancés, des médiocres, "des plus petites qui sont à l'A.B.C.". Le catéchisme a lieu les mardis et vendredis après-midi. Les enseignants confient certaines tâches aux écolières. Comme le stipule le Frère POUTET, "La Salle s'en souviendra"<sup>4</sup>. Les titulaires de ces recherches se nomment "officières".

---

<sup>1</sup> IDEM, p 106.

<sup>2</sup> IDEM, p 87.

<sup>3</sup> Y. POUTET, Genèse et caractéristiques de la pédagogie lasallienne. PARIS EDITIONS DON BOSCO, 1995, p 51.

<sup>4</sup> IDEM, p 55

Elles sont soit “dizainières”, soit “surveillantes”. *“Une ou deux sont préposées à ranger les livres, les goûters, les déjeuners, [...], une autre est chargée des plumes, [...]. Il existe une fonction de surveillante attribuée à une élève par la maîtresse qui en fait son associée. Son nom est gardé secret. [...] Les principaux défauts à pourchasser sont signalés : querelles, paroles et actions indécentes, injures, immodesties dans l’église, mensonges, vols, désobéissances”*<sup>1</sup>. Outre les activités profanes, les journées sont le temps d’une réelle éducation à la piété. Y. POUTET relève ainsi certains points forts<sup>2</sup>.

- faire pratiquer les vertus préconisées par l’Évangile.
- faire des bonnes œuvres pour Dieu.
- former le jugement, afin qu’ils sachent, juger, estimer et aimer selon la loi.

L’enseignement ne saurait se réduire à des paroles.

Dans les classes du P. BARRE, les sanctions existent, que ce soit le fouet ou le martinet, mais les statuts les règlent : *“La Maîtresse doit surtout prendre garde de ne châtier jamais par passion, colère et emportement. Il vaudrait mieux, ne point châtier que d’en user ainsi car, dans la colère, il n’y a ni raison, ni discrétion et il arrive souvent qu’on s’emporte à frapper les enfants sur la tête ou le visage mal à propos, ou qu’on donne la correction ( le fouet) avec un tel excès que Dieu y est offensé. C’est pourquoi, lorsqu’on se sent ému de colère, il faut élever son cœur à Dieu et différer la correction à un autre temps”*<sup>3</sup>. Les châtiments corporels, quand ils s’avèrent réellement indispensables, seront donnés discrètement, de manière mesurée et les élèves sont invités à ne pas divulguer à l’extérieur de

---

<sup>1</sup> *IBID.*, pp. 57 - 58.

<sup>2</sup> *IBID.*, pp. 59 - 58.

<sup>3</sup> *IBID.*, p. 58.

l'école les patronymes de ceux qui ont été punis. Là encore, J.B de La Salle trouvera matière à réflexion et à construction de sa propre pensée pédagogique.

Cette convergence d'attitude se retrouve enfin dans le choix du statut de communauté séculière, que font conjointement le Père BARRE et J.B de La Salle pour leurs Maîtresses et Maîtres. Ces relations, non exhaustives bien entendu, qui exigeaient une *"recherche systématique des ressemblances et différences"*<sup>1</sup> des textes lasalliens avec les textes du Père BARRE, s'expliquent à la fois par une communauté de visée, puisque tous deux sont prêtres, engagés dans l'apostolat scolaire et par l'influence d'amis communs (A. Nyel, F. Duval, le chanoine Roland), et des relations privilégiées. En effet, au moins deux fois, J.B de La Salle rencontre N. BARRE. Lors du premier entretien, celui-ci lui conseillera de faire demeurer les maîtres chez lui, ce qui aboutira, le 24 juin 1681, à ce qu'effectivement il les loge définitivement dans sa maison. La seconde entrevue aura lieu en 1683. Au cours de celle-ci, N. BARRE donnera comme conseil à J.B de La Salle de ne pas "fonder"<sup>2</sup> sa communauté. Donc des liens étroits - de pensée et de personnes - se tissent entre les deux oeuvres.

Ces proximités de visées apostoliques, un autre prêtre contemporain les partage : C. DEMIA (1637 - 1689). Né à Bourg en Bresse le 3 octobre 1637, il est orphelin de père et de mère. A la mort de son jeune frère, il est à la tête d'une grande fortune ; c'est sa tante maternelle qui l'élèvera. A 11 ans il est scolarisé au collège des jésuites de Bourg. En avril 1660, il part pour Lyon ; sa décision est prise, il sera prêtre. Ordonné le 14 mai 1663, il choisit, à cette occasion

---

<sup>1</sup> IBID. p 51.

<sup>2</sup> VOIR LA DEFINITION QU'EN DONNE Y. DOUTET. IBID p 36. "C'était fournir les fonds nécessaires pour permettre à une oeuvre de vivre et de se développer. La notion de finances était toujours inhérente à l'emploi de ce mot. La Salle ne "fonda" aucune école, les "fondateurs" ou "fondatrices" ayant toujours été des bienfaiteurs, des villes, des curés ou des évêques".

solennelle, une devise inspirée des enseignements de Monsieur Bourdoise et révélatrice de ce qu'on appellerait aujourd'hui son charisme :

*"Il m'a envoyé évangéliser les pauvres"*<sup>1</sup>.

Quand, en 1666, paraissent ses *Remontrances*, Charles Démià est alors âgé de 29 ans. C'est donc un tout jeune prêtre. Ce document est destiné au "Prévôt des marchands et aux échevins", qui constituaient le pouvoir municipal d'alors, mais aussi, selon ses propres termes et sans doute pour en aider la diffusion et en accroître l'audience, "aux principaux habitants de la ville de Lyon"<sup>2</sup>. Dans ce manifeste, il défend l'idée que l'éducation est une priorité pastorale.

Que trouve-t-on au centre de sa pédagogie ? Pour ce qui est des contenus, les *Remontrances* en indiquent quatre sortes.

- instruction de base : lire, écrire, compter.
- instruction religieuse et morale.
- formation professionnelle et travaux manuels.
- enseignement ménager pour les filles.<sup>3</sup>

Là encore, entre les deux prêtres le socle est commun. Il garantit *"le caractère chrétien de la pédagogie scolaire mise en place"*<sup>4</sup>. L'objectif principal demeure le catéchisme, la liturgie, l'habitude religieuse<sup>5</sup>. Le programme proposé est donc simple. Ce qui en rend difficile l'application, c'est la grande quantité d'écoliers, qui s'entassaient dans un local mal adapté, très souvent une chambre où un

---

<sup>1</sup> SOEUR L. FOURNIER. Charles Démià (1637 - 1689) et les Ecoles des pauvres. in Pédagogie chrétienne pédagogues chrétiens. Actes du colloque d'Angers. PARIS. EDITIONS DON BOSCO 1996 p 150.

<sup>2</sup> G. AVANZINI. Autour des "Remontrances". in colloque interuniversitaire Charles Démià. CONGREGATION DES SOEURS DE SAINT CHARLES. LYON. 1990. p 94.

<sup>3</sup> G. AVANZINI. Autour des "Remontrances". in colloque interuniversitaire Charles Démià. CONGREGATION DES SOEURS DE ST CHARLES. LYON. 1990. p 101.

<sup>4</sup> Y. POUTET. Genèse et caractéristiques de la pédagogie lasallienne. PARIS. EDITIONS DON BOSCO 1995. p 74.

<sup>5</sup> R. GILBERT. La pédagogie de Charles Démià. in colloque interuniversitaire Charles Démià. CONGREGATION DES SOEURS DE ST CHARLES. LYON. 1990 p 106.

appartement. C'est ainsi que, dans son *Trésor Clérical*, Ch Démiá indique que l'effectif peut s'élever à 60, 100, voire 200<sup>1</sup>, et ce sous la houlette d'un seul maître. Comme Barré, Démiá utilise donc les élèves les plus avancés et les plus capables pour le seconder. Ceux-ci portent le nom d'officiers ou de chevaliers : les sous-maîtres, l'intendant, les décurions, le balayeur, le portier. Le sous-maître d'écriture s'occupe du papiers des écrivains et surveille les tenues corporelles<sup>2</sup> et manuelles. L'intendant, lui, relève le nom des fauteurs de troubles à l'église (les immodestes), dans la rue ou à l'école. C'est lui encore qui fait mettre en rang les enfants lorsqu'ils se rendent à la messe. Des visiteurs vont dans les familles s'informer du bien fondé des absences des écoliers. Ce sont des enfants qui pénètrent dans les foyers pour prendre, au nom du maître, des informations sur les motifs des absences mais aussi sur l'élève : est-il fainéant, menteur ou gourmand ? A ces officiers s'ajoutent des responsables pour des tâches diverses. C'est ainsi que le préfet de modestie<sup>3</sup> sert d'exemple et de modèle à ses camarades pendant les prières. Les vingteniers et dizeniens, possesseurs d'une badine, regroupent, à leur sortie, les élèves par rangs, pour les accompagner dans leurs quartiers de résidence.<sup>4</sup>

La journée d'école commence à sept heures l'été et sept heures trente l'hiver. Chaque élève qui entre en classe se signe avec de l'eau bénite, se met à genoux pour réciter l'oraison au Saint Enfant Jésus<sup>5</sup> ou un Ave Maria, puis fait à la croix une profonde inclination. Après une demie heure de leçon, arrive l'instant de la prière. On se range alors par ordre décroissant de savoir, face à l'oratoire, à genoux,

---

<sup>1</sup> *Idem*, p 107.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p 108.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p 109.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p 109.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p 110.

mains jointes, yeux baissés. Face à la classe, le préfet de modestie règle les changements d'attitude et montre comment on doit se tenir : debout, à genoux ... Une fois la prière terminée, arrive la récitation du catéchisme, puis le goûter. Après quelque autre prière, les huit différents niveaux de lecteurs se mettent au travail. Le traité de la civilité "*nouvellement dressé d'une manière exacte et méthodique et suivant les règles de l'usage vivant*"<sup>1</sup> (1681) est donné à lire aux écoliers du sixième niveau. L'écriture fait suite à la lecture ; de la sorte, on arrive à neuf heures quarante-cinq. Pendant le quart d'heure qui précède la messe, le maître organise de multiples activités. Le mercredi, il met en oeuvre une dispute sur la civilité ; le vendredi, on distribue récompenses et châtements. Pour ces derniers, la fêrule peut être utilisée. L'après-midi, le programme ressemble à celui de la matinée. Le samedi est réservé à la dispute du catéchisme, destinée aux grands. Là les maîtres sont "*attentifs à inspirer aux enfants un sens aigu de la bonne conduite humaine et chrétienne : l'amour de Dieu et du prochain certes, mais aussi une grande horreur de la fainéantise, mensonge, débauche, larcin et impureté*"<sup>2</sup>... Pour la sortie de l'école, on recommande aux élèves la modestie et de rentrer chez eux sans faire de bruit.<sup>3</sup>

Nous venons de voir, à propos de N. Barré, qu'il fut un lien avec N. Roland et J.B de La Salle. Démia sollicita les "Filles du Père Barré" pour l'aider à mettre en place un centre de formation, à la fois pédagogique et religieux, ayant pour vocation la préparation de maîtresses compétentes. A cet effet, Soeur Marie Ursule d'Orlé fut

---

<sup>1</sup> *IBID.* p 115.

<sup>2</sup> *IBID.* p 117.

<sup>3</sup> *IBID.* p 118.

envoyée à Lyon. Démià fut également en contact avec J.B de La Salle. La preuve nous en est apportée par Y. POUTET<sup>1</sup>.

Barré, De La Salle, Démià, nous sommes en présence de trois hommes, trois prêtres qui s'inscrivent dans un engagement au service de l'éducation chrétienne des enfants et, plus spécifiquement, des pauvres. Cet apostolat scolaire caractéristique du XVIIe siècle<sup>2</sup>, tous trois en ont été des pierres angulaires. La conclusion que propose Y. POUTET à l'égard des oeuvres de Démià et de La Salle, nous pensons pouvoir l'étendre au Père Barré. De par les relations que nous avons évoquées, les échanges entrepris, les entrevues ayant existé, *"il nous semble pouvoir dire que nous sommes en présence d'oeuvres similaires, au service de la scolarisation des enfants pauvres [...]". C'est qui est certain, c'est qu'il y a eu échanges de vie*<sup>3</sup>.

Nous avons donc voulu réaliser un état des lieux, pour contextualiser, situer l'école lasallienne. Il s'avère que l'élan scolaire, qui touche à la fois les campagnes et les villes, est très inégalement réparti ; les zones urbaines sont quantitativement mieux dotées. Pour ce qui est de la prise en compte du corps dans l'espace de la classe et de la sensibilité à son égard, celle-ci se réduit le plus souvent à la portion congrue et les châtiments corporels sont le lot commun de très nombreuses écoles. Néanmoins, une réflexion s'amorce sur les conditions, pour optimiser l'enseignement. N. Barré C. Démià font partie de ceux qui la promeuvent.

---

<sup>1</sup> Y. POUTET. Genèse et caractéristiques de la pédagogie lasallienne. EDITIONS DON BOSCO. PARIS. 1995. p 73.

<sup>2</sup> PÈRE R. DEVIÈLE. Charles Démià dans le courant spirituel et apostolique de l'École Française in colloque interuniversitaire Charles Démià. CONGREGATION DES SOEURS DE ST CHARLES. LYON. 1990 p 62.

<sup>3</sup> Y. POUTET. Genèse et caractéristiques de la pédagogie lasallienne. EDITIONS DON BOSCO. PARIS. 1995; p 73

**CHAPITRE VIII.**  
**LA PRISE EN COMPTE DU CORPS**  
**DANS L'ECOLE LASALLIENNE.**



Pour inventorier tout ce qui a trait au corps dans l'école lasallienne, notre travail s'organisera autour de quatre grands thèmes. Tout d'abord, nous évoquerons le cadre, le théâtre de l'activité du Maître et de l'élève, la classe, en tant qu'espace d'évolution du corps. Puis nous évoquerons, tour à tour, la vie scolaire du Maître et de l'élève. Nous étudierons, pour chacun d'eux, les différents temps et lieux de leur activité et, à ces occasions, le rôle qu'y tient le corps. Les deux derniers thèmes, tous deux transversaux, porteront respectivement sur le silence et les corrections. Ainsi, c'est dans la mesure où nous les retrouvons dans toutes les activités scolaires que propose l'école lasallienne.

### **I. La classe, espace pédagogique du corps.**

Nous l'avons vu, les situations rencontrées dans l'hexagone montrent que les moyens manquaient cruellement. Locaux insalubres et non spécifiques, mobilier frustré, effectifs pléthoriques au regard des deux données précédentes ; tout concourt à rendre la classe - quand elle existe - un lieu mal adapté à un enseignement idoine pour les élèves rassemblés. L'esprit prométhéen de Jean-Baptiste de La Salle va donc se préoccuper de cet aménagement de la classe, afin de permettre et favoriser les apprentissages, d'en faire un espace de vie agréable. Trois orientations guident la réflexion lasallienne. Tout d'abord, l'architecture de la classe, puis son mobilier, enfin la propreté du cadre de vie.

#### **§1. L'architecture de la classe.**

Dès la *CONDUITE DES ECOLES DE 1706*, son intérêt s'est porté sur la question, puisque *“la structure, la qualité et l'uniformité des*

*écoles<sup>1</sup> et des meubles qui y conviennent*<sup>2</sup> apparaît bien au nombre des moyens qui permettent, selon lui, *“d’établir et de maintenir l’ordre dans les écoles”*<sup>3</sup>. L’importance accordée alors à l’architecture, au mobilier, à l’aménagement de la classe en restera là ... il faut attendre LA CONDUITE DES ECOLES de 1720<sup>4</sup> pour voir se développer un discours précis, minutieux à l’extrême, preuve - s’il en fallait une - de l’acuité du regard lasallien sur la chose pédagogique. Voyons le chapitre qu’il y consacre<sup>5</sup>.

Le premier souci de Jean-Baptiste de La Salle est de faire que, lorsqu’il y a plusieurs classes au sein d’une même école, chacune possède sa propre entrée. Cela évite une perturbation due à la traversée d’élèves qui, pour accéder à leur classe, doivent en parcourir une autre, ce qui se passe encore avant 1706 dans les Ecoles des Frères, puisque LA CONDUITE DE 1706 observe à l’égard des élèves :

*“Ceux qui passeront dans d’autres classes pour aller à la leur, ne s’arrêteront dans aucune pour quelque cause que ce soit ...”*<sup>6</sup>. Cette exigence n’apparaissant plus dans LA CONDUITE DE 1720, on peut penser que autant que faire se peut, les classes sont en voie d’être toutes dotées d’une porte particulière : Il faut *“que la porte d’entrée, soit (autant qu’il sera possible) disposée de telle sorte, que les écoliers ne passent pas dans les autres classes pour entrer dans la leur”*<sup>7</sup>. Autre facteur de perturbation qu’il faut éviter, les passants de la rue. L’attention des élèves s’en ressent inévitablement. Pour toutes ces raisons, il recommande donc *“lorsque les Ecoles se tiennent dans une salle, qui donne sur la rue ou dans une cour commune, il*

---

<sup>1</sup> ECOLES EST PRIS ICI AU SENS DE CLASSES.

<sup>2</sup> CE. (1706) p 114

<sup>3</sup> IDEM.

<sup>4</sup> CE (1720). p 218.

<sup>5</sup> CE. (1720). Chapitre IX.

<sup>6</sup> CE. (1706) p

<sup>7</sup> CE (1720). p 218.

*faut avoir égard que les fenêtres ne descendent pas plus bas qu'à sept pieds de terre<sup>1</sup>, afin que les passans ne puissent pas avoir vue dans l'école"<sup>2</sup>.*

Après avoir réglé ces problèmes, le Fondateur prend en considération - par souci d'hygiène - d'autres troubles possibles, ceux que l'on range habituellement dans la catégorie des besoins naturels. A cette époque, le règne de Louis XIV vient de s'achever et reviennent en mémoire les propos d'un contemporain :

*"Aux environs du Louvre, en plusieurs endroits de la cour, sur les grands degrés, dans les allées d'en haut, derrière les portes et jusque partout, on y voit mille ordures, on y sent mille puanteurs insupportables causées par les nécessités naturelles que chacun y va faire tous les jours"<sup>3</sup>. Face à cet état de chose, le souci hygiéniste du Fondateur est novateur : "Il faut aussi faire en sorte qu'il y ait des commoditez pour les enfans, y ayant de grands inconvénients qu'ils aillent dehors dans les rues"<sup>4</sup>.*

La classe elle-même doit avoir entre 6 mètres et 8 mètres de dimensions, que ce soit en largeur ou en longueur ; d'autre part, des fenêtres doivent se trouver aux deux extrémités. Relisons les descriptions fournies par D. JULIA, M. BLANC, J. MEYER ... nous sommes loin de l'insalubrité, de la promiscuité peintes alors : *"Il faut que les classes aient un beau jour et un bon air, et qu'il y ait pour cela des fenêtres aux deux bouts de chaque classe s'il se peut, pour la transpiration : qu'elles ayent au moins 18 ou 20 pieds en carré ou tout au plus 25 parce que les classes qui sont fort longués ou étroites sont incommodes"<sup>5</sup>. Toujours ce même souci d'hygiène, de clarté, ... de*

---

<sup>1</sup> LE PIED EQUIVALEAIT A 0,92 M SOIT 2,2736 M HAUTEUR MINIMALE POUR LES FENETRES

<sup>2</sup> CE. (1720). p 218

<sup>3</sup> G. MONGREDIEN, La vie quotidienne sous Louis XIV. PARIS LIBRAIRIE HACHETTE. 1948. p 38.

<sup>4</sup> CE. (1720). pp 218, 219.

<sup>5</sup> CE (1720). p 219

bien être ... au service de l'élève ... comme du maître. En effet, si les classes sont trop étroites, les déplacements se feront plus difficilement, d'autre part, la vigilance sera d'autant plus mal aisée à réaliser vis-à-vis des derniers rangs.

## §2. Le mobilier dans la classe.

Jean-Baptiste de La Salle entreprend aussi de s'intéresser au mobilier. Il désire que celui-ci soit adapté à la taille des élèves. Encore une fois, c'est pour lui une des conditions préalables à un enseignement de qualité.

*“Les bancs dans les Ecoles, doivent être de plusieurs hauteurs, à savoir de 8 de 10 de 12 de 14 et 16 pouces<sup>1</sup> de haut, et longs de 12 et 15 pieds<sup>2</sup>, le tout fait à mortoise : l'épaisseur de chaque banc, doit être d'environ un pouce et demie<sup>3</sup>, et large d'environ 6 pouces<sup>4</sup> ; chaque banc doit avoir trois pieds, et chaque pied deux montans et une traverse par bas. Dans chaque basse classe, il doit y avoir deux bancs de huit pouces de hauteur, pour les plus petits écoliers, 3 de 10 et 3 de 12 pouces pour les moyens et pour les plus grands, que l'on pourra diminuer ou augmenter selon le nombre des écoliers. Dans chaque grande classe, il doit y avoir un nombre de tables, selon la quantité des écoliers, pour l'exercice de l'écriture : deux des plus hautes pour les plus grands écoliers, et les autres plus basses pour les moindres et plus petits, et des bancs de la même longueur ; les tables les plus hautes doivent avoir deux pieds trois pouces par derrière<sup>5</sup> et par devant deux pieds un pouce<sup>6</sup> pour donner de la pente à la table ;*

---

<sup>1</sup> 21,6 CM, 27 CM, 32,4 CM, 37,8 CM, 43,2 CM.

<sup>2</sup> 3,89 M, 4,87 M.

<sup>3</sup> 4 CM.

<sup>4</sup> 16,2 CM.

<sup>5</sup> 73 CM.

<sup>6</sup> 67,6 CM.

*les bancs qui servent à ces tables doivent avoir 16 pouces de haut, les plus basses tables, doivent avoir deux pieds de haut par derrière<sup>1</sup> et par devant un pied dix pouces<sup>2</sup> ; les bancs qui servent à ces tables doivent avoir 14 pouces de haut et les tables doivent être de 15 pouces de large<sup>3</sup>, et épaisses au moins d'un pouce et demie, pour la longueur, elles sont de neuf de douze, et de quinze pieds, à proportion de la grandeur de la classe ; chaque table doit être soutenue de trois tréteaux ou pieds de table. La tête de chaque tréteau, doit estre aussi longue que la largeur de la table, épaisse d'environ 3 pouces<sup>4</sup> et large de 5<sup>5</sup> ; les 3 montants qui doivent être enchâssés à mortaise dans la tête, doivent avoir chacun 2 pouces en carré et la traverse par bas, doit être ouverte d'environ 15 pouces pour la solidité et l'assiette du tréteau : chaque pied de table, doit être arrêté avec un gros clou à visse à tête carrée, enchâssé à rase de la table, en perçant d'outre en outre, la table et le tréteau, et serré par dessous avec un clou à visse<sup>6</sup>.*

Mobilier en quantité égale au nombre d'élèves, robuste (les bancs comme les tables ont quatre centimètres d'épaisseur), de qualité (les éléments sont assemblés avec des mortaises), adapté aux élèves et aux contraintes pédagogiques (pente donnée au plan de la table) telles sont les propriétés ergonomiques de l'ameublement scolaire vue par Jean-Baptiste de La Salle. La précision avec laquelle il le décrit montre que la réflexion ébauchée au préalable à la construction de celui-ci a été suffisamment nourrie pour que puissent être livrés des informations et des conseils aussi minutieux. Il nous semble

---

<sup>1</sup> 64,9 CM.

<sup>2</sup> 59,5 CM.

<sup>3</sup> 40,5 CM.

<sup>4</sup> 8,1 CM.

<sup>5</sup> 13,5 CM.

<sup>6</sup> CE (1720), pp. 219 - 220.

également que ce souci du détail entre dans un projet de modélisation. Avec la livraison de ce “mode d’emploi”, Jean-Baptiste permet en effet à toutes les écoles lasalliennes de fonctionner avec un mobilier réalisé à l’identique, pour des exigences éducatives qui, elles aussi, le sont : donner une éducation chrétienne.

Pour celui qu’il destine au Frère enseignant, les recommandations sont tout autant précises et circonstanciées : *“Les chaises de chaque classe pour les Maîtres, auront depuis le siège jusqu’au Marchepied, 20 pouces, et les marchepieds qui sont tenus aux chaises, douze pouces de haut, depuis le siège jusqu’au haut du dossier, il y aura dix huit pouces, et elles seront couvertes de paille”<sup>1</sup>.*

Hormis cela, que trouve t-on dans les classes des Frères des écoles chrétiennes ? Tout d’abord, sur les tables, des cornets de plomb, où les écoliers pourront prendre de l’encre, puis une succession de tables affichées au mur :

- Les deux tables de l’Alphabet et des Syllabes<sup>2</sup>, lesquelles auront au moins deux pieds quatre pouces de longueur<sup>3</sup> et un pied huit pouce de hauteur<sup>4</sup>, non compris la bordure.
- La table des chiffres Romains<sup>5</sup>. Elle aura trois pieds huit pouces de hauteur<sup>6</sup> et sept pieds de longueur<sup>7</sup>, y seront consignées, les voyelles, les consonnes, les ponctuations et abréviations<sup>8</sup>.
- Une table pour les règles de l’arithmétique, addition, soustraction ...<sup>9</sup>

---

<sup>1</sup> CE (1720), p. 227.

<sup>2</sup> CE (1720)? p 221.

<sup>3</sup> 75 CM.

<sup>4</sup> 54 CM.

<sup>5</sup> CE (1720), p 225.

<sup>6</sup> 1,19 M.

<sup>7</sup> 2,27 M.

<sup>8</sup> CE(1720), p 225.

<sup>9</sup> CE (1720) p 227.

*“Cette table doit être attachée à la muraille, à l’endroit le plus commode ; le bas élevé de terre de la hauteur de cinq pieds ou environ, et le haut penché en devant ; il faut aussi que les deux pans de cette table, soient peints en huile de couleur noire ; en sorte qu’on puisse écrire les règles dessus avec de la craye”<sup>1</sup>.*

Enfin, plusieurs autres objets complètent le cadre de vie de l’élève :

*“Il y aura un coffre ou armoire, pour fermer les papiers et autres ustensiles des maîtres et des écoliers. Il y aura aussi dans chaque classe, un crucifix de papier, une image de la très Sainte Vierge, une de Saint Joseph, du Saint Ange gardien, et les cinq sentences qui sont marquées dans l’Article V du chapitre II deuxième partie. Le tout collé sur des châssis, ou cadres”<sup>2</sup>.*

En résumé, un espace clair, fonctionnel, adapté à l’enseignement, comme le montre la lithographie de JOPE<sup>3</sup>, un espace où l’élève trouve ses repères pédagogiques (les tables), spirituels (crucifix et images pieuses) et réglementaires (les sentences).

La classe, l’enfant et l’adulte ont tous deux la charge de la maintenir en parfait état.

### **§3. L’hygiène de la classe.**

Deux personnes sont au centre du dispositif qui permet à celle-ci de rester propre et bien rangée : l’inspecteur des Ecoles (ou le directeur) et le balayeur, un des “officiers de l’école”. Dans la troisième partie de la *CONDUITE DES ECOLES CHRETIENNES*, J.B de La Salle informe du rôle de l’inspecteur en la matière. Selon lui, il doit vérifier *“Qu’il y ait autant de balais pour balayer que de classes, et*

---

<sup>1</sup> CE(1720). p 227.

<sup>2</sup> CE (1720) . p 227.

<sup>3</sup> J. CORNET, E. ROUSSET, Iconographie, CAHIERS LASALLIENS NUMERO 49, 1989, p 244.

*qu'on les renouvelle, quand il en sera besoin ; que dans les écoles, hors la maison, il y ait un seau, un arrosoir, une ratissoire, un panier pour ôter les ordures ; [...] que tout y soit bien rangé, en bon ordre et très propre. Que tous les bancs soient sains et saufs, c'est à dire en bon état, et qu'on les raccommode, quand il y aura quelque peu de chose à y faire. Qu'ils soient bien rangés, toujours dans la même situation. Qu'on n'en change aucun, sans la connaissance et sans l'ordre du Frère Directeur. Que les classes soient nettes, et qu'il n'y ait point à terre de papier, de bouts de plumes, de noyaux, ni aucune autre chose qui puisse les salir ou les gâter. Qu'on balaye tous les jours toutes les classes, et qu'on les arrose en les balayant.*

*Qu'il n'y ait point de boue et de crotte amassées sur le plancher des classes, et qu'on les ratisse de temps en temps ; que les vitres soient toujours en bon état”<sup>1</sup>.* Ce cahier des charges montre que le cadre est l'objet de soins rigoureux. Propreté du sol, bon état du mobilier, rangement de celui-ci, tout y est pensé. L'importance de la logistique est reconnue. Les instruments que sont le seau, l'arrosoir, la ratissoire ou le panier contribuent eux aussi à asseoir la qualité de l'enseignement ; rien n'est laissé au hasard. L'école est perçue, avant l'heure, dans une perspective systémique.

Dans la classe lasallienne, lors des deux ou trois premiers jours de la rentrée scolaire, plusieurs officiers sont nommés par le Maître. Ils assument plusieurs et différentes fonctions que *“les Maîtres ne peuvent ou ne doivent pas faire eux-mêmes”<sup>2</sup>*. Parmi ceux-ci, on peut noter la présence de balayeurs. *“Il y aura un écolier dans chaque classe, dont l'office sera de la balayer et de la tenir propre et nette. Il l'a balayera une fois tous les jours sans y manquer à la fin de l'école*

---

<sup>1</sup> CE (1720), pp. 250 . 251.

<sup>2</sup> CE (1720), p 204.



*du matin, et si on va à la Sainte Messe, il retournera pour ce sujet à l'école. Avant que de commencer à balayer, il mettra les bancs proche la muraille, les uns d'un côté et les autres d'un autre, et les deux balayeurs des deux classes contiguës, s'aideront l'un l'autre en cas de besoin, pour les remettre ou pour les ôter et non pour aucune autre chose. Après avoir ôté les bancs, il arrosera la classe s'il est nécessaire, et puis la balaira et portera aussitôt les ordures à la rive avec la corbeille, à l'endroit qui est destiné pour cela, et ensuite remettra le balay, la corbeille et les autres choses dont il se sera servi, à l'endroit où on les met ordinairement. Les Maîtres auront égard que les balayeurs tiennent la classe dont ils sont chargés, toujours très propre"<sup>1</sup>.*

L'ordre des tâches est hiérarchisé : tout d'abord vider la classe ou, tout du moins, faciliter le balayage, qui sera ainsi mieux réalisé en écartant les bancs. A cette occasion, le balayeur peut se faire aider de son camarade de la classe d'à côté. Au vue des dimensions des bancs, (longueur, épaisseur) cette aide est la bienvenue. Ensuite, si le besoin s'en fait sentir - on peut penser que la période estivale, plus propice au dégagement de poussière que les autres saisons de l'année, compte au nombre de ces occasions - l'élève asperge le sol de la classe, puis le balaie. Enfin, au terme de ce qui est de sa responsabilité, l'élève porte les ordures dans un endroit qui, si le mot poubelle (apparu seulement vers 1884), n'existe pas encore, remplit cette fonction. Propreté de la classe, méticulosité dans les procédures de travail, J.B de La Salle n'omet rien pour que l'élève puisse trouver des conditions d'apprentissage satisfaisantes.

---

<sup>1</sup> IDEM, pp 214 . 215.

Cette sollicitude à l'égard de la propreté de la classe, si les inspecteurs et les balayeurs en sont les dépositaires majeurs, ils la partagent aussi tout naturellement avec les Maîtres. C'est ainsi que ces derniers ont mission de prendre garde à ce que les élèves *"ne jettent pas des noyaux ny des écailles à terre, mais ils les obligeront de les mettre dans leur poche ou dans leur sac"*<sup>1</sup>. Pendant les cours d'écriture, ils sont également attentifs à ce que l'encre ne soit pas susceptible de devenir facteur de malpropreté. *"Le maître aura égard que les plumes des écoliers soient bien nettes, et non pas pleines d'encre, rongées par le bout, ou rognées trop courtes, et qu'ils ne les mettent point à leur bouche, et ne les laissent point traîner"*<sup>2</sup>. Les cornets de plomb posés dans les tables entrent eux aussi dans cette visée propre à maintenir la salubrité. *"Le maître aura soin qu'on y mette de l'encre, quand il en sera besoin, et que le collecteur des papiers nettoie les cornets une fois chaque semaine, le dernier jour de l'école ; il n'y aura point de coton dans les cornets, mais de l'encre seulement. Le maître aura égard que les écoliers prennent de l'encre discrètement, en trempant seulement le bout de la plume, puis la secouant dans le cornet et jamais à terre"*<sup>3</sup>.

La vigilance dans l'aménagement et la propreté du cadre de travail, qui devient avec J.B de La Salle facteur essentiel de la réussite de l'école, en même temps qu'un lieu où le corps de l'élève est respecté dans ses différences morphologiques (mobilier) comme dans son espace d'évolution, tels sont les préceptes du Fondateur. La multitude des détails ainsi énoncés montre bien que la pédagogie lasallienne est le fruit d'actes, de regards, de réflexions issus de la

---

<sup>1</sup> CE (1720), p 8.

<sup>2</sup> IDEM, p 44.

<sup>3</sup> IBIID, p 50.

pratique quotidienne, et non d'assertions assénées, ayant pour origine une théorisation désincarnée. Le cahier des charges est précis et vient de l'analyse du vécu. Bien que la parution de la *CONDUITE* de 1720 soit postérieure d'un an à la mort du Fondateur, c'est dans cette profusion de détails qu'on perçoit que la pédagogie de Jean-Baptiste de La Salle est déjà bien en place, bien vivante dans les différentes écoles de sa congrégation et que la *CONDUITE* n'est pas un traité d'éducation suranné, obsolète ou, au contraire, velléitaire. A son crédit, il faut donc verser cette évidence incontestable qu'il est bien un homme de terrain? à l'écoute des échos de celui-ci.

## II. LE CORPS DES MAITRES ET DES ELEVES DANS LES DIFFERENTS TEMPS ET LIEUX DE L'ECOLE.

### §1. Les maîtres.

#### 1. L'entrée dans l'école.

Lors de leurs déplacements pour se rendre sur le lieu de leur travail, de l'école, leurs attitudes corporelles sont réglementées, codifiées. C'est ainsi que les *Règles Communes* stipulent : "*Lorsqu'ils vont à l'École ils ne se parleront point mais ils diront toujours le chapelet alternativement tant en allant qu'en revenant de l'école*"<sup>1</sup>.

La *Conduite* précise : "*Ils marcheront dans une grande modestie et en silence, d'un pas non précipité, mais modeste et ayant les yeux et tout leur extérieur dans une grande retenue ...*"<sup>2</sup>. Ces règles légiférant sur le comportement, il sera du devoir de l'inspecteur des écoles, du directeur, de vérifier qu'elles sont suivies.

---

<sup>1</sup> RC (1720). Chapitre du silence, p 53.

<sup>2</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre I. p 5.

*“L’inspecteur des écoles veillera, à l’égard des maîtres, que ceux qui tiennent l’école dans la maison descendent dans l’école immédiatement après le chapelet, et qu’ils n’entrent dans aucune place de la maison, sans nécessité et sans permission. Que tous les maîtres qui vont aux écoles hors de la maison, sortant de l’oratoire, aillent droit à la porte, sans s’arrêter en aucun lieu.”<sup>1</sup>* De La Salle sait bien que la nature humaine est faible et qu’il n’est pas aisé de vivre quotidiennement en respectant les Règles de la Communauté, même si ces dernières, ce sont les Frères qui se les sont imposées librement ; d’où l’importance du rôle de l’inspecteur, qui devra porter toute son attention au maintien de l’orthodoxie.

## **2. Dans l’école.**

Lorsque le suivi des règles n’est pas conforme au modèle proposé, la réaction du Fondateur ne se fait pas attendre. *“J’ai vu à Saint-Yon que vous marchiez les bras pendants avec négligence. C’est une chose honteuse à un maître des novices qui doit en toutes choses être le modèle de ceux qu’il instruit. Il faut que vous marchiez très posément, les bras croisés”<sup>2</sup>*. Marche posée et bras croisés semblent devoir être l’attitude préconisée par Jean-Baptiste de La Salle pour le déplacement des Maîtres dans l’école. Quels que soient les repères spatio-temporels : la communauté, l’école, la société civile, en présence d’étranger, de Frères, les préceptes sont les mêmes. Chacun des lieux où passent les Frères, chacun des temps de leurs journées doit porter le sceau d’une même exigence : être un modèle.

## **3. L’entrée dans la classe.**

---

<sup>1</sup> CE (1720). Troisième partie. p 231.

<sup>2</sup> L. p 22 - 23.

*“En entrant dans l’Ecole ils auront le chapeau bas, prendront de l’Eau bénite avec beaucoup de respect, et étant arrivé dans leur classe, ils feront inclination au crucifix, se mettront à genoux, feront le signe de la Sainte Croix, et ensuite une courte prière, puis ayant fait inclination au crucifix, ils iront à leur place”<sup>1</sup>. Les premiers gestes de la journée sont adressés, réservés au Christ. Le corps participe à cet élan.*

#### **4. Pendant les leçons.**

Dans le chapitre sur les leçons, le Fondateur livre ses recommandations à l’égard des postures des Maîtres. *“Les Maîtres doivent être toujours assis ou debout devant leur siège pendant toutes les leçons, aussi bien celles de l’alphabet et des syllabes, que celles des livres et des lettres écrites à la main. Ils ne doivent point quitter leur place sans une grande nécessité, ils trouveront cette nécessité très rare, pour peu qu’ils y fassent attention. Ils auront égard d’avoir un extérieur très modeste et de se tenir dans une grande gravité, sans se laisser aller à rien de bas, ny qui resente l’enfant ou l’écolier, comme serait de rire ou de faire quelque chose qui puisse y exciter les écoliers. Cette gravité qu’on exige des Maîtres, ne consiste pas à avoir un extérieur sévère ny austère, à faire le fâché, ny à dire des paroles dures ; mais elle consiste dans une grande retenue, dans leurs gestes, dans leurs paroles”<sup>2</sup>, “ils devront en outre avoir en main pendant toutes les leçons le livre qu’on lit actuellement”<sup>3</sup>. Pour les Maîtres, le comportement qui prévaut est donc la retenue, la gravité. Ces qualités leur permettent d’être disponibles pour veiller à ce que fait l’élève, à son travail. Ainsi, s’il leur est demandé de rester*

---

<sup>1</sup> CE. (1720). Première partie. Chapitre 1. p 5.

<sup>2</sup> IDEM. pp. 18 - 19.

<sup>3</sup> IBIID. p 19.

quasiment immobiles à leur place, c'est pour, on s'en doute, avoir la possibilité d'une vue globale de la classe et de ses occupants. S'ils étaient amenés à trop souvent s'absenter de ce pôle stratégique, panoptique, nul doute que, dans une classe de près de soixante élèves, bien des tentatives de dissipation apparaîtraient. Néanmoins, lorsqu'il y aura nécessité, notamment dans les leçons d'écriture - le maître se déplacera pour aider l'élève à corriger une mauvaise position de la main ou du corps, qui risquerait à terme de compromettre son apprentissage des lettres rondes ou italiennes. La retenue qui lui est demandée a donc vocation pédagogique. Quand J.B de La Salle la conseille à ses Frères, c'est pour, dit-il, ne pas "exciter", l'écolier, ce qui ne veut pas dire qu'il faille avoir un "extérieur, sévère", "austère" ou "fâché" ; c'est tout simplement pour que l'élève ne soit en rien dissipé et puisse se concentrer sur son travail. Enfin, lorsqu'il leur demande d'avoir toujours en mains le livre dans lequel lisent les écoliers, c'est pour qu'ils puissent vérifier, veiller à la bonne facture des propos lus.

##### **5. Pendant les prières.**

Nous l'avons vu, de nombreuses prières ponctuent la journée dans l'école. Elles sont proposées à huit heures au commencement de l'école, au début de chaque leçon<sup>1</sup>, à neuf et dix heures, avant d'aller à la Messe, pendant que les élèves sortent de l'école<sup>2</sup>, à treize heures trente, quatorze et quinze heures, avant et après le catéchisme<sup>3</sup>, enfin à la fin de l'école du soir<sup>4</sup>.

*"Pendant les prières de l'Entrée dans l'école, les prières du Matin et du Soir, à la fin de l'école, et les actes qui se disent avant*

---

<sup>1</sup> E. p.6.

<sup>2</sup> *IBID.* p.14.

<sup>3</sup> *IBID.* p.24.

<sup>4</sup> *IBID.* p.25.

que d'aller à la Sainte Messe. Il restera toujours debout devant son siège, dans un extérieur fort grave, fort retenu et bien composé, les bras croisés et dans une grande modestie [...]. Pendant les autres prières, qui se font en différens tems dans l'Ecole, le Maître et les écoliers resteront assis à leur place, les bras croisés, avec un extérieur aussi modeste qu'il est marqué cy-dessus, qu'ils le doivent avoir dans les Prières du Matin et du Soir"<sup>1</sup>. Ces prières servent aux maîtres à renouveler leur attention à eux-mêmes, mais aussi à la présence de Dieu. Le corps participe à ce double effort d'attention.

Par l'exemple qu'il donne, le Frère induit chez l'élève un comportement similaire : *"Le Maître fera pendant les prières, aussi bien qu'en toutes autres occasions, ce qu'il veut que les Ecoliers fassent"*<sup>2</sup>. Les prières sont un moment fort de la journée, puisque c'est celui où l'on s'adresse à Dieu. De ce fait, le maître doit exercer une vigilance encore plus grande sur lui-même, comme sur les écoliers et, d'autre part, ne rien faire qui puisse détourner ceux-ci de leur acte. *"Le principal soin du maître pendant les prières, era de veiller avec un très grand soin, sur tout ce qui se passera dans l'école, il veillera aussi sur lui-même, et beaucoup plus pendant ce temps que dans aucun autre, pour ne rien faire mal à propos, et surtout pour ne se point laisser aller à quelque légèreté [...]. Il ne corrigera pas non plus aucun écolier pendant ce temps, pour quelque raison que ce soit s'il en remarque quelqu'un qui fasse quelque chose de répréhensible, et qui soit digne de châtimens, il les différera à un autre temps ; il s'abstiendra même de tout ce qui pourrait détourner les écoliers de l'attention qu'ils doivent avoir à la Prière, et de tout ce qui serait*

---

<sup>1</sup> CE. (1720). Première Chapitre VII. pp. 81 . 82.

<sup>2</sup> IDEM. p 81.

*capable de les distraire*"<sup>1</sup>. Pendant la prière, le temps semble suspendu. Rien ne doit venir troubler le recueillement des uns et des autres.

## 6. La messe.

D'ordinaire, la Messe se déroule vers dix heures trente. Pendant le trajet qui les amène à l'église pour y assister. *"Le maître donnera lui-même à ses écoliers par sa modestie et sa retenue, l'exemple de la manière dont ils doivent marcher, et afin qu'il puisse plus facilement voir les écoliers, et remarquer comment ils se comportent, lorsqu'ils iront à la Saint Messe, pendant qu'ils vont d'un côté de la rue, il marchera de l'autre côté de ses écoliers, en sorte qu'il les puisse tous voir"*<sup>2</sup>. Une fois de plus, il est source de modestie et de retenue. Pendant la célébration, J.B de La Salle ne donne pas de directives aux Frères concernant leur conduite personnelle. Une raison à cela ... ils *"doivent être persuadés que ce n'est pas pour eux-mêmes qu'ils assistent à la Sainte Messe, lorsqu'ils la font entendre à leurs écoliers : mais que c'est uniquement pour veiller sur eux, c'est aussi la seule chose à laquelle ils penseront et feront alors attention"*<sup>3</sup>. Trois principes leur sont demandés :

- . obliger les enfants à tenir toujours leur livre dans les deux mains.
- . se mettre dans un endroit où ils pourront voir tout le monde.
- . les éloigner (les élèves) les uns des autres autant qu'on pourra le faire<sup>4</sup>.

Ce sont les élèves qui sont sujets d'attention pendant la messe. Si les maîtres y dérogent, J.B de La Salle ne manque pas de les

---

<sup>1</sup> IBID. p 83.

<sup>2</sup> CE (1720) Première partie. Chapitre VIII. p 86.

<sup>3</sup> CE. (1720) Première partie. Chapitre VII. p 92.

<sup>4</sup> IJEM. p 91.



reprendre ; *“Votre application pendant la messe des écoliers doit être de veiller sur eux. Ne vous laissez pas aller à les frapper, c'est une grande faute, vous ne sauriez trop y veiller”*<sup>1</sup>.

Nous venons de voir, au travers de six points particuliers comment se réalise la prise en compte de la corporéité des Frères dans l'école lasallienne, et ce tout au long de la journée scolaire. L'inspecteur des Ecoles ou le Directeur - lorsque la structure le justifie - est chargé de l'application des préceptes édictés. L'article deuxième du chapitre consacré à la vigilance que doit avoir l'inspecteur des écoles sur les Maîtres<sup>2</sup> reprend certaines de ces données mais apporte aussi quelques informations complémentaires. Nous en reproduisons les extraits qui nous intéressent.

L'inspecteur des écoles prendra garde.

*“Qu'ils n'abordent personnes dans les rues [...] que si quelqu'un les aborde dans les rues, que le premier seul réponde en peu de mots en ce qui sera proposé ou demandé [...]”*.

*Aux écoliers “qu'ils ne leur parlent jamais en particulier, sinon en peu de mots [...] et qu'ils n'en fussent jamais asseoir auprès d'eux [...]”*.

*“La principale chose sur laquelle il veillera et aura un grand soin d'empêcher les maîtres, sera qu'ils ne frappent pas les écoliers du pied, des mains et de la baguette”*<sup>3</sup>.

Nous avons vu précédemment que la vigilance de l'inspecteur se porte sur les conditions du trajet qui les mène de la communauté à l'école. A cette occasion, nous avons signalé que cette attention prend en compte la globalité des actions du Frère, qu'elle vient façonner

---

<sup>1</sup> L., p 101.

<sup>2</sup> CE (1720). Troisième partie. p 251.

<sup>3</sup> IDEM. pp. 252 - 253.

son quotidien, heure après heure, et, en définitive chaque fraction de son temps. Ne nous étonnons donc pas de voir ce même inspecteur, investir de sa perspicacité le champ de l'école. A lui d'avoir égard à ce que le Frère soit fidèle aux Règles Communes : modestie, silence ..., mais aussi à des règles plus spécifiquement liées à l'école et à la présence d'enfants : Correction corporelle, affectivité trop exacerbée vis-à-vis de certains.

## **§2. Les élèves.**

L'étude de la prise en compte du corps des élèves se fera au fil de cinq points. Le premier concernera leur entrée et leur sortie de l'école, comme de la classe. Le second, les verra dans le cadre des leçons (écriture, lecture, catéchisme). L'antépénultième thème étudiera leurs comportements lors des prières et des messes. Le quatrième traitera de la nourriture. Le dernier, enfin, de la propreté et de la santé.

### **1. L'entrée et la sortie des élèves de l'école et des classes.**

La première des obligations des Maîtres est de veiller à ce que les écoliers ne dérangent pas les habitants du quartier où siège l'école et se regroupent donc dans le calme à la porte de celle-ci.

*“On prendra garde qu'ils ne s'assemblent pas en un tas dans la rue avant que la porte soit ouverte, et qu'ils n'y fassent point de bruit en criant ou en chantant. On ne souffrira pas qu'ils s'amuse à jouer et à courir pendant ce temps dans le quartier voisin de l'école, et qu'ils incommodent en quelque façon que ce soit les voisins ; mais on aura égard qu'ils marchent avec une telle modestie dans la rue où est l'école, et qu'ils restent ensuite devant la porte en attendant qu'on l'ouvre, dans une si grande retenue, que ceux qui passeront en*

*puissent être édifiés*”<sup>1</sup>. Modestie et retenue sont requises de la part des élèves, qui doivent, par leur conduite, être un “exemple” pour chacun. A sept heures et demie, lorsque les portes de l’école s’ouvrent, les écoliers ont une demi-heure pour se rassembler dans les classes. Pour pénétrer dans l’enceinte - une fois les portes ouvertes - ils doivent le faire sans empressement “*pour entrer en foule*”<sup>2</sup>, mais “*modestement et l’un après l’autre*”<sup>3</sup>. J.B de La Salle, pour ce qui est de cette arrivée ajoute : “*Les maîtres veilleront et auront soin que tous les écoliers en entrant dans l’école, marchent si légèrement et si posément qu’on ne les entende pas*”<sup>4</sup>.

L’entrée dans la classe se fait elle aussi dans le calme<sup>5</sup>. Le Fondateur indique ... “*on leur inspirera d’entrer dans leur classe avec un profond respect dans la vue de la présence de Dieu, étant au milieu, ils feront une profonde inclination au crucifix, et salueront le maître s’il y est, ensuite ils se mettront à genoux pour adorer Dieu et faire une courte prière à la Très Sainte Vierge ; après l’avoir faite, ils se lèveront, feront encore de même, inclination au Crucifix, salueront le Maître, et puis iront posément et sans bruit à leur place ordinaire*”<sup>6</sup>. Au même titre que pour les Frères, dès l’entrée en classe c’est Dieu que les enfants saluent. C’est lui qui va inspirer leur journée. Ce calme, ce recueillement permettent également de se placer dans de bonnes dispositions pour les apprentissages qui suivent. Au cas où le maître ne serait pas encore arrivé dans la classe, lorsque celui-ci entrera “*Tous les écoliers de chaque classe se lèveront et se tiendront debout jusqu’à ce que leur Maître se soit mis à sa place*”<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre I. p 2.

<sup>2</sup> IDEM. p 2.

<sup>3</sup> IBIID. p 2.

<sup>4</sup> IBIID. p 2.

<sup>5</sup> IBIID. p 3.

<sup>6</sup> IBIID. p 3.

<sup>7</sup> IBIID. p 5.

Il est alors huit heures du matin ou treize heures trente de l'après-midi ... et la classe peut commencer. *“Le matin à huit heures précises, et après-midi à une heure et demie, au dernier coup de l'heure de huit heures, et au dernier timbre d'une heure et demie, un écolier sonnera la cloche des écoles, et au premier coup de cloche, tous les écoliers se mettront à genoux les bras croisez et les yeux baissez, dans une posture et un extérieur très modeste”*<sup>1</sup>. Au terme du tintement de la cloche, l'élève chargé des prières récite le Veni Sancte Spiritus.

Pour ce qui est de la sortie, les objectifs sont les mêmes : que les élèves sortent dans le calme, avec modestie et retenue. Elle se fait ainsi : *“Le Maître ayant fait signe au premier d'un banc de se lever, cet écolier partira de sa place, le chapeau bas et les bras croisez avec celui qui lui aura été donné pour compagnon. Ils se trouveront tous deux au milieu de la classe l'un à côté de l'autre, et après avoir fait inclination au crucifix, ils se tourneront vers le Maître pour le saluer, [...] Après quoi ils sortiront modestement les bras croisez et le chapeau bas, jusqu'à ce qu'ils soient hors de toutes les classes. Lorsque les deux premiers arriveront au milieu de la classe, le second du banc dont le premier aura été averti, se lèvera avec celui qui le suit, ils iront de même au milieu de la classe, feront ensuite inclination comme les deux autres”*<sup>2</sup>. Nulle bousculade ou précipitation ; tout se déroule en ordre. Cette gestion permet de voir si le mobilier est correctement rangé, qui éventuellement ne l'aurait pas fait, ou encore de pouvoir réagir très rapidement en cas de dégradation ou malpropreté.

---

<sup>1</sup> *IBID.*, p 6.

<sup>2</sup> *IBID.* Première partie. Chapitre X, p 110.

Pendant toute la durée de la sortie des classes, des prières sont dites par les élèves<sup>1</sup>. Mais ce n'est pas parce qu'ils ne sont plus à l'école, que pour autant, la vigilance des Maîtres cesse de s'exercer. Le Frère chargé de la sortie de celle-ci se trouve à la porte et prend garde que les écoliers partent avec ordre et retenue ; *"il aura égard que les compagnons ne se quittent pas l'un l'autre, et que lorsqu'ils seront dans les rues ils ne jettent point de pierres, qu'ils ne courent n'y ne crient pas, qu'ils ne s'approchent point trop près les uns des autres ; et qu'ils ne fassent peine à personne. Les Maîtres recommanderont particulièrement à leurs écoliers, de ne point faire dans les rues, leurs nécessitez naturelles, comme étant une chose opposée à la pudeur, et à la modestie, et les avertiront d'aller pour cela en des lieux où ils ne puissent être aperçus"*<sup>2</sup>. Là s'arrêtent, dans la *CONDUITE* de 1720, les recommandations de J.B de La Salle quant au départ. Il est à noter qu'ont été supprimés deux paragraphes qui apparaissent dans la *CONDUITE* de 1706. En voici les termes : *"Les Maîtres ordonneront à leurs écoliers de ne se point parler l'un l'autre, ni d'un rang à un autre, quand même ils se rencontreraient dans les rues, et le maître qui aura inspection à la porte de la rue y aura égard, et prendra garde aussi qu'ils ne s'approchent pas trop près les uns des autres. Un bon moyen pour leur faire observer toutes ces choses très facilement sera d'obliger les compagnons de ne se pas quitter, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à la maison de l'un des deux, de les engager à dire le chapelet dans le chemin"*<sup>3</sup>. On peut remarquer que la *CONDUITE* de 1720 est moins contraignante que celle de 1706 : plus de chapelet, plus d'interdiction de parler aux camarades. C'est un

---

<sup>1</sup> *IBID.* p 111.

<sup>2</sup> *IBID.* p 113.

<sup>3</sup> CE (1706). Première partie. Chapitre XI p 113.

ouvrage en “mouvement”, qui tient compte de l’évolution des esprits et de la réalité “du terrain”. En effet, il devait être bien difficile d’obliger les élèves à ne pas parler entre eux ou bien encore à réciter le chapelet alors qu’ils rentraient à la maison.

Pour veiller à l’application des recommandations liées à la venue des élèves à l’école où à leur retour dans les familles, les Frères mettent en place un système de surveillants : *“Il y aura aussi des espèces d’inspecteurs ou surveillants dans les rues, sur tout dans celles où demeurent beaucoup d’écoliers pour remarquer de quelle manière les écoliers de ce quartier se comportent en retournant de l’École. Il y en aura en chaque différent quartier et rue considérable qui observeront ce qui se passera et en donneront aussitôt avis au Maître en particulier”*<sup>1</sup>. Cette surveillance a également lieu lors du rassemblement pour l’entrée dans l’école : *“le premier Maître ou l’inspecteur des Écoles, aura soin de commettre un Écolier des plus sages, pour remarquer ceux qui font du bruit pendant qu’ils s’assemblent, et cet écolier ne fera alors que remarquer sans parler, et dira ensuite au Maître ce qui se sera passé sans que les autres s’en puissent apercevoir”*<sup>2</sup>.

## **2. Le corps des élèves pendant les différentes leçons.**

Une fois les élèves installés, les cours peuvent débiter. Tout d’abord il y a la lecture. Dans l’école lasallienne, on trouve neuf niveaux de lecteurs, auxquels correspondent neuf “outils” différents, qui offrent la possibilité de passer d’un niveau de débutant à un niveau de lecteur chevronné. Ces derniers sont les suivants : *“Premièrement la table d’alphabet. Secondement, la table des*

---

<sup>1</sup> CE (1720) Deuxième partie. Chapitre VIII. p 213.

<sup>2</sup> CE (1720) Première partie. Chapitre III. p 19.

*sillabes. Troisièmement le sillabaire. Quatrièmement le deuxième livre pour apprendre à épeler et lire par sillabes. Cinquièmement le même second livre dans lequel ceux qui savent parfaitement épeler commencent à lire. Sixièmement le troisième livre qui sert à apprendre à lire par pose. Septièmement le psautier. Huitièmement la civilité chrétienne. Neuvièmement les lettres écrites à la main*"<sup>1</sup> . Différencier la pédagogie ... J.B de La Salle le faisait déjà. A l'exception des deux premiers, chaque niveau sera divisé en trois groupes : "*les commençans*", "*les médiocres*", "*les avances et les parfaits*"<sup>2</sup>.

Pendant ces différents cours, la posture est réglementée. "*Les écoliers doivent toujours être assis pendant les leçons, en lisant même dans la table de l'alphabet et des sillabes, avoir le corps droit et les pieds à terre et bien rangez. Les lisans dans l'Alphabet et dans les sillabes doivent avoir les bras croisez, et les lisant dans les livres doivent tenir leur livre avec les deux mains, sans le mettre ny sur leurs genoux, ny sur la table, ils doivent aussi avoir le visage devant eux, un peu tourné du côté du Maître, il prendra cependant garde qu'ils ne tournent pas si fort la tête, qu'ils puissent causer avec leurs compagnons, et qu'ils ne l'ayent pas tourné tantôt d'un côté, tantôt d'un autre*"<sup>3</sup>. On peut penser que cette posture est en mesure de faciliter l'attention au cours.

Pour l'apprentissage de l'écriture, le zèle du maître à l'égard des attitudes de l'écolier est extrême. Prévenance pour le corps pris dans sa globalité, mais aussi prévenance toute particulière à l'adresse de la position des doigts. Voyons cela dans le détail.

---

<sup>1</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre III. p 16.

<sup>2</sup> IDEM. p 16.

<sup>3</sup> IBID. pp. 19 . 20.

Première préoccupation : le corps pris dans sa globalité. *“Le Maître prendra garde que les écoliers ayent toujours le corps le plus droit qu’il leur sera possible, et qu’ils ne le penchent que tant soit peu, sans toucher la table ; en sorte que le coude étant posé sur la table, le menton puisse être appuyé sur le poing, il faut qu’ils ayent le corps un peu tourné et dégagé sur le même côté. Le Maître leur fera garder exactement toutes les autres manières qui regardent la posture du corps, selon les règles de l’écriture. Il aura égard surtout qu’ils ne tiennent pas leur bras droit trop éloigné du corps, et qu’ils n’appuient point leur estomach sur la table, car outre que cela est de très mauvaise grâce, cette posture pourrait leur causer de grandes incommoditez : pour bien faire tenir le corps, le maître posera lui-même l’Ecolier dans la posture qu’il doit tenir, et chaque membre à l’endroit où il doit être, et quand il les verra changer de posture, il aura soin de les y remettre”*<sup>1</sup>. Le message lasallien est clair : pour apprendre à bien écrire, le corps doit suivre certaines règles. Tout d’abord, la rectitude de l’axe vertébral. Pour aider le maître et l’élève, il leur donne un repère : *“en sorte que le coude étant posé sur la table, le menton puisse être appuyé sur le poing”*. Ensuite, par rapport à cet axe vertébral, le bras droit ne devra pas être trop éloigné. Enfin, l’écopier n’appuiera pas le ventre sur la table sous peine *“d’incommoditez”*, entendons par là certains maux que l’on connaît lorsqu’on adopte une position inconfortable. S’il s’avère qu’il ne suive pas très exactement ces préceptes, J.B de La Salle invite le maître à rectifier sa posture en posant *“lui-même l’écopier dans la posture qu’il doit tenir, et chaque membre à l’endroit où il doit être”*.

---

<sup>1</sup> *IBID.*, p.54.



La seconde préoccupation touchant le corps dans le cadre de l'apprentissage de l'écriture est d'obtenir que la main adopte une position appropriée à cet exercice. *“La 2ème chose dont le Maître doit avoir soin dans l'écriture, est d'apprendre à bien tenir la plume et le papier, et ce soin est de conséquence, parce que les écoliers n'ayant pas esté d'abord formez à bien tenir leur plume, n'écriront jamais bien. Pour apprendre la manière de bien tenir la plume, il faut disposer la main de l'Ecolier, et lui mettre la plume entre les doigts. Il sera utile et à propos quand ils commenceront à écrire, de leur donner un bâton de la grosseur d'une plume, sur lequel il y ait trois crans, deux à droite et un à gauche, qui marquent les endroits où doivent être posez les trois doigts, et leur faire prendre une bonne situation de ces trois doigts. Il faut avoir égard qu'ils mettent les trois doigts sur ces trois crans, et que pendant quinze jours aux moins ils s'appliquent dans l'École pendant l'Écriture à bien délier la main avec ce bâton, ou une plume non taillée, il les exhortera même de le faire alors, et dans la suite, le plus souvent qu'ils pourront dans leur maison et partout ailleurs ; à l'égard des deux derniers doigts, qui doivent être dessous la plume, il serait à propos de les leur faire lier pendant quelque temps, dans la situation qu'ils doivent avoir”<sup>1</sup>.*

A la lecture de ce passage de la *CONDUITE*, on ne peut s'empêcher de constater combien le décalage est grand avec les méthodes employées actuellement. Pour J.B de La Salle, il est d'importance que les écoliers s'exercent, à l'école mais aussi “dans leur maison et partout ailleurs”, à bien tenir la plume. Dans la *CONDUITE* de 1706, l'utilisation du bâton ou de la plume non taillée, pour s'entraîner à écrire, dure huit jours ; une dizaine d'années plus tard, à la vue des résultats enregistrés, J.

---

<sup>1</sup> IBID. p.55 . 56.

Baptiste porte ce temps à quinze jours. Son acuité pédagogique a enregistré la nécessité d'accroître le temps d'entraînement. Une autre modification, quelque peu secondaire, mais qui montre bien son souci d'être attentif à l'évolution du temps, concerne les instruments employés pour "l'entraînement" de l'élève. En 1706, pour "*ceux qui auront la main dure*"<sup>1</sup>, il préconise l'emploi d'une vis de lit ou d'un morceau de fer rond ; en 1720, cet emploi est abrogé et seuls la plume non taillée et le bâton sont retenus.

Les positions du corps et de la main ont, selon le Fondateur, un si grand rôle à jouer dans l'apprentissage de l'écriture qu'elles sont toutes deux des passages obligés dans le premier des six ordres que comprend cet apprentissage, pour les lettres rondes comme pour les lettres italiennes<sup>2</sup> : "*Le premier ordre, sera de ceux qui apprennent à bien tenir la plume et leur corps [...]. Les Maîtres ne s'appliqueront à l'égard de ceux-là, qu'à prendre garde qu'ils tiennent bien leur plume, leurs corps, et leurs mains [...]. Il est très important que les écoliers ne commencent pas à écrire, qu'ils ne tiennent bien leur plume et qu'ils n'ayent le libre mouvement des doigts*"<sup>3</sup>. Les consignes aux Maîtres sont précises, afin qu'ils puissent aider efficacement leurs élèves. L'enseignant doit visiter chaque jour tous les écrivains pour remarquer : "*si leurs corps est dans la posture dans laquelle il doit être [...]. S'ils tiennent bien leurs plumes*". En fonction des élèves il différencie les conseils : "*Il prendra garde à ceux qui font les deux mouvements droits et circulaires : si leur plume ne sort point de leurs doigts [...]. Si en faisant les mouvements ; ils ne portent point leur bras au lieu d'allonger seulement les doigts, et les*

---

<sup>1</sup> CE (1720). p

<sup>2</sup> CE (1720) pp.49 . 51.

<sup>3</sup> CE (1720) pp. 60 . 61.

*plier, s'ils ont plus de peine à faire aller les doigts, que le bras, si le pouce agit toujours le premier, s'ils ne font point ces mouvements à main posée ; s'ils n'appuyent point en les faisant, au lieu de les faire avec légèreté, il leur fera connaître les deffauts qu'ils ne peuvent commettre en ces choses et les moyens de s'en corriger, en leur montrant comme il faut qu'ils plient et allongent leurs doigts, comme ils doivent poser leur bras sans trop l'appuyer sur la table [...].*

*A l'égard du mouvement droit il prendra garde qu'ils ne tiennent point les doigts trop roides, mais s'ils les plient autant qu'il le faut pour les bien faire [...]. A l'égard du mouvement circulaire il prendra garde à ce qu'ils ne tiennent point leurs doigts trop roides et le bras collé à la table . [...] Pour corriger le défaut de hardiesse dans l'écriture ; le Maître prendra garde que les Écoliers ne pèsent point sur leur papier, et qu'ils ne fassent que le toucher légèrement du bout de la plume, sans presque le sentir, et qu'ils n'écrivent point avec une trop grande lenteur : Il leur fera remarquer que ce défaut vient de ce qu'ils ont les bras comme collé sur la table, de ce qu'ils ne font point plier leurs doigts, et ne leur donnent point le mouvement qu'ils doivent avoir ou de ce que leur corps est trop penché ou même courbé sur la table. Pour faire qu'un écolier se corrige de ses défauts, s'il est lent, il faut l'engager à écrire vite, sans appuyer son bras sur la table, posant dessus seulement l'extrémité des deux doigts qui soutiennent [...] Si c'est un écolier qui soit vif, il ne faut que luy dresser la main, le bras et le corps"<sup>1</sup>*

Nous l'observons de nouveau ici, les postures corporelles demandées le sont au nom de l'efficacité pédagogique, pour favoriser l'apprentissage de l'écriture. Des conseils sont donnés, différenciés en

---

<sup>1</sup> CE.(1720). Première partie. Chapitre IV. pp. 63 . 64 . 68 . 69.

fonction de la forme des mouvements mais aussi de la personnalité de l'élève, qui transparait dans l'écriture. Ils ont pour vocation de faciliter l'apprentissage premier mais aussi la remédiation éventuelle. On peut noter, au terme de cette analyse de l'enseignement de l'écriture chez le Fondateur, qu'elle exemplifie de façon quasi parfaite les remarques proposées par G. Vigarello (1988) dans le domaine des techniques sportives. Pour celui-ci, les leçons d'escrime, de natation, de danse, d'équitation qui paraissent dans les livres du XVIIIème siècle sont marquées du sceau du concret et du réalisme. Ces textes *"décrivent d'abord des déplacements, des actions, membres situés les uns par rapport aux autres ou mouvements situés par rapport aux objets"*<sup>1</sup>. Il suffit de reprendre ci-dessus les écrits lasalliens pour montrer toute la pertinence de ces propos et la transposition, le transfert qui peuvent en être effectués.

Pendant le temps où le maître vient visiter chacun, ... nul désintérêt à l'égard des autres : *"Pendant qu'il visitera et corrigera l'écriture de quelqu'un des écoliers, il prendra garde d'avoir toujours tous les autres en vue, et pour cet effet il lèvera de temps en temps la tête pour regarder tout ce qui se passera dans la classe, et s'il trouve quelqu'un en faute il l'avertira en lui faisant signe"*<sup>2</sup>. La pertinence issue de l'expérience du terrain est irremplaçable !

Le catéchisme tient une place importante dans l'école lasallienne. Tout d'abord, y participer est une *"des choses qu'il faut exiger des parents et des écoliers en les recevant"*<sup>3</sup> : *"Qu'il ne manque pas au catéchisme et à la grand messe les dimanches et fêtes, sans une grande nécessité et sans permission ; sans quoi il sera*

---

<sup>1</sup> G. VIGARELLO. Une histoire culturelle des sports. Techniques d'hier et d'aujourd'hui. PARIS. EDITIONS ROBERT LAFONT. 1988. p 106.

<sup>2</sup> IDEM. p 63.

<sup>3</sup> CE (1720). Troisième partie; p 258.

*renvoyé*"<sup>1</sup>. D'autre part, même, s'il ne dure que trente minutes, il a lieu tous les jours, ce qui montre sans ambiguïté le rôle privilégié que lui concède le Fondateur. *"Pendant tout le tems du catéchisme, les écoliers seront assis, le corps droit, le visage et les yeux arrêtez sur le Maître, les bras croisez et les pieds rangez, le Maître fera signe avec son signal au premier qu'il interrogera, lequel pour répondre se tiendra debout et découvert, et ensuite fera le signe de la Saint Croix, ostant ses gands s'il en a , puis ayant les bras croisez répondra à la demande qui lui aura été faite ..."*<sup>2</sup>. La *CONDUITE* de 1706 diffère quelque peu sur ce point. D'abord, les élèves, tout en ayant bras croisés et pieds rangés, doivent de plus ne pas se regarder les uns les autres, et le maître a l'obligation de veiller à ce *"qu'ils soient dans une grande retenue"*<sup>3</sup>. Enfin, elle ne précise rien en ce qui concerne les gants. En effet, si la *CONDUITE* de 1720 stipule que les écoliers doivent les enlever pour se signer, il n'en n'est fait aucunement allusion dans celle de 1706. Les deux *CONDUITES* diffèrent également à propos de l'attitude adoptée par eux lorsque le Maître leur pose des questions afférentes au catéchisme. En 1706 il est stipulé : *"l'écolier qui répondra pendant le catéchisme aura les yeux modestement baissés, et ne regardera pas fixement"*<sup>4</sup>. En 1720, J.B de La Salle exige plus : *"l'écolier qui répondra pendant le catéchisme aura les yeux modestement baissés et ne regardera pas fixement le Maître, ny ne tournera pas légèrement la tête de côté et d'autre. Il tiendra le corps droit et les deux pieds modestement posez à terre, il parlera médiocrement haut, plutôt bas que haut ..."*<sup>5</sup>. Outre toutes ces recommandations, les maîtres doivent observer avec application que

---

<sup>1</sup> IDEM, p 258.

<sup>2</sup> IDEM, pp. 105 . 106.

<sup>3</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre IX, p 105.

<sup>4</sup> IDEM, p 106.

<sup>5</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre IX, p 106.

les élèves n'adoptent pas d'attitudes contraires à la pudeur. *“Le Maître prendra garde qu'ils ne croisent pas les jambes l'une sur l'autre et qu'ils ne mettent pas leurs mains sous leur habits afin qu'ils ne puissent rien faire tant soit peu contre la pureté”*<sup>1</sup>.

### 3. Le corps des élèves pendant les prières et la messe.

Nous l'avons déjà noté, il existe de nombreux temps de prières dans l'école lasallienne. Pendant ceux-ci, la posture des élèves sera la suivante : *“Les écoliers seront toujours à genoux bien rangez, ayant le corps droit, les bras croisez et les yeux baissés : le Maître aura égard qu'ils ne remuent pas, qu'ils ne changent pas de posture, qu'ils ne s'appuyent pas sur les bancs par devant ny par derrière, et qu'ils ne les touchent pas et ne s'assoient pas non plus sur leurs talons ; qu'ils ne tournent pas la tête pour regarder autour d'eux et sur tout qu'ils ne se touchent pas les uns les autres : c'est ce qu'ils ne feront pas si le Maître a égard qu'ils ayent toujours les bras croisez”*<sup>2</sup>. Nous trouvons la justification de la position à genoux dans *LE GRAND ABREGE DES DEVOIRS D'UN CHRETIEN ENVERS DIEU* : *“Pour bien prier Dieu, il faut se mettre à genoux, sans s'appuyer ni s'asseoir sur les talons, avoir les mains jointes, la tête nue et les yeux baissés. Pourquoi prie t-on Dieu à genoux ? : Pour témoigner le respect qu'on porte à la majesté de Dieu. Qui donna l'exemple de prier Dieu à genoux ? : C'a été Notre Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il pria son père prosterné dans le jardin des Olives”*<sup>3</sup>. Suivant l'exemple du Christ qui pria Dieu à genoux, les écoliers feront de même, en reproduisant ce geste porteur de respect.

---

<sup>1</sup> CE (1720) Première partie. Chapitre IX. p 107.

<sup>2</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre VII. pp 81 . 82.

<sup>3</sup> DB. Instruction 29. De la prière. p 420.

Pendant les autres prières de la journée, la posture du corps différera. *“Pendant les autres prières, qui se font en différents tems dans l’école, le Maître et les écoliers resteront assis à leur place, les bras croisez, avec un extérieur aussi modeste qu’il est marqué cy-dessus, qu’ils le doivent aussi dans les Prières du Matin et du Soir”*<sup>1</sup>.

La messe induit aussi des attitudes corporelles bien précises, que ce soit lors des déplacements pour s’y rendre ou pour en revenir, ou encore pendant la durée de la messe elle-même. Pour aller à l’église, le Maître s’emploiera, dans un premier temps, à ce qu’ils sortent tous de l’école avec *“beaucoup de modestie, de silence et de retenue”*<sup>2</sup>. Puis, sur le chemin qui les mènera à l’église il veillera qu’*“ils marchent tous deux à deux et de suite, sans quitter leur compagnon, et sans s’éloigner d’eux depuis l’école jusqu’à ce qu’ils soient à genoux dans l’église. Le Maître prendra garde qu’ils soient à genoux dans l’église. Le Maître prendra garde qu’ils n’approchent pas trop près des murailles, ny des boutiques non plus que du ruisseau, et qu’ils marchent tous derrière, et vis-à-vis ceux qui sont devant eux, éloignez de deux pas seulement ; il aura aussi égard, qu’ils marchent posément, sans faire aucun bruit, il les engagera même de dire bas le chapelet avec leur compagnon ou quelque autre prière, afin de les rendre plus attentifs sur eux-mêmes, plus retenus et plus modestes”*<sup>3</sup>. Dans l’exemplaire de 1706, il n’est rien dit des murailles, des boutiques ou des ruisseaux. On peut supposer que ces éléments apparaissent en 1720 parce que avec l’expérience, on a constaté qu’ils étaient sources de dissipation et, éventuellement, de salissure.

---

<sup>1</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre VII. p 82.

<sup>2</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre VIII. p 83.

<sup>3</sup> IDEM, p 85.

L'entrée dans l'église est, elle aussi, objet de sollicitude. *"Le Maître aura un très grand soin de faire entrer les écoliers dans l'église en silence, et avec une modestie toute particulière [...]. Il est de conséquence que le Maître veille beaucoup sur la conduite de ses écoliers, principalement lorsqu'ils entrent dans l'Eglise, pour empêcher qu'ils ne fassent aucun bruit, soit des pieds ou de la langue, et pour les y faire marcher très modestement les yeux baissés"*<sup>1</sup>.

Une fois arrivés dans *"l'Eglise à la place qui leur est destinée"*<sup>2</sup>, les écoliers *"se mettent en même tems à genoux les uns après les autres"*<sup>3</sup>. *"Pendant la messe les Frères seront vigilants, et ce de façon continue sur l'attitude corporelle des écoliers, pour remarquer de quelle manière ils s'y comportent, les fautes qu'ils y peuvent commettre, et pour les empêcher de parler ensemble ; de se communiquer aucune chose les uns aux autres, de changer de livre, de se pousser, ou faire quelque autre sottise, qui ne sont que trop communes aux enfans"*<sup>4</sup>. Parmi les sottises, en 1706 apparaît *"se friser"*<sup>5</sup> ; en 1720, le terme disparaît. Cela veut-il dire qu'en quatorze ans ou bien la mode des cheveux frisés est passée et les écoliers n'y accordent plus aucune importance, ou bien le Fondateur et ses Frères n'y voient plus une faute propre à être mise en exergue. On note également que les fautes réalisées dans les rues et dans l'église sont moins sujettes à tolérance qu'à l'école. En effet, elles sont commises, en public ; or les écoliers doivent avoir le souci de montrer une image valorisante des Ecoles Chrétiennes. C'est en substance ce que confie le Fondateur : le Maître *"leur fera aussi connaître qu'il sera*

---

<sup>1</sup> *IBID.* p 87.

<sup>2</sup> *IBID.* p 88.

<sup>3</sup> *IBID.* p 88.

<sup>4</sup> *IBID.* p 91.

<sup>5</sup> CE (1706). Première partie. Chapitre VIII. p 91.



*beaucoup plus exact à punir les immodesties et les fautes qu'ils commettront dans les rues et dans l'église, que celles qu'ils commettront dans l'école ; à cause du sujet de scandale qu'ils y donneraient à ceux qui les pourraient voir*"<sup>1</sup>.

Pour la sortie de l'église *"on les renverra deux à deux, comme lorsqu'ils sortent de l'école, le F. Directeur ou inspecteur des Ecoles ou un des Maîtres qui en aura reçu la commission, se tiendra à la porte de l'église pour veiller à ce que les écoliers ne s'amuse pas, et ne fassent pas de bruit dans la rue [...]. Tous les écoliers marcheront toujours deux à deux, aussi bien dans les rues que dans l'église, et éloignez de quatre pas au moins les uns des autres, afin d'éviter le bruit et la confusion*"<sup>2</sup>.

#### **4. La nourriture.**

Il est proposé aux élèves de prendre le petit déjeuner et le goûter à l'école pour apprendre à manger avec sagesse, honnêteté et modestie. *"Il faut leur faire entendre que, si on désire qu'ils mangent dans l'école, c'est afin de leur apprendre à manger avec sagesse, avec modestie, et d'une manière honnête*"<sup>3</sup>. Le repas est frugal. J.B de La Salle mentionne du pain, des noyaux, des écailles<sup>4</sup>, ce qui laisse supposer qu'avec le pain les élèves apportent des fruits. Pour les écailles, on peut penser que le terme recouvre soit des écailles de poisson, mais pourquoi pas aussi la croûte du pain qui, parfois, lorsque celui-ci est sec, part en lambeaux ayant la forme d'écailles. J.B de La Salle propose qu'il soit possible, pour ceux qui le désirent, de mettre leur trop plein de pain dans un petit panier, mis à cet effet dans la classe. Ainsi, ce surplus pourra être distribué aux plus pauvres.

---

<sup>1</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre VIII. p 86.

<sup>2</sup> IJEM. p 94.

<sup>3</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre II. p 8.

<sup>4</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre II. p 8.

Pendant le déjeuner, selon les classes, les élèves récitent des prières, répètent les réponses de la messe ou récitent le catéchisme. *“Lorsqu’un écolier mangera de telle manière, que l’application qu’il aura, lui ôte l’attention qu’il devra avoir pour écouter les prières, les réponses de la Saint Messe, ou le Catéchisme ; on le fera mettre à genoux quelque tems”*<sup>1</sup>.

##### 5. La propreté du corps des élèves et leur santé.

La vigilance des Maîtres à l’égard de la propreté et de la santé de leurs élèves est particulièrement aiguë. En ce qui concerne la première, elle s’applique aux différentes parties du corps, et en de nombreuses occasions. Dans plusieurs des chapitres du livre de lecture (le huitième niveau dans la hiérarchie des leçons pour la lecture<sup>2</sup>) que sont les *REGLES DE LA BIENSEANCE ET DE LA CIVILITE CHRETIENNE*, JB DE LA SALLE indique les principes de propreté auxquels doivent obéir les parties du corps. A n’en pas douter, les Frères y sont fort vigilants.

De la tête et des oreilles : *“Gratter la tête quand on parle [...] c’est aussi l’effet d’une grande négligence et malpropreté, car cela vient ordinairement de ce qu’on n’a pas assez de soin de se bien peigner et de se tenir la tête nette, [...]. La modestie et l’honnêteté demandent qu’on ne laisse pas amasser beaucoup d’ordures dans ses oreilles ; ainsi il faut de temps en temps les nettoyer avec un instrument fait exprès, qu’on nomme pour ce sujet cure-oreilles”*<sup>3</sup>.

Des cheveux : *“Il n’y a personne qui ne doive prendre pour règle et pour pratique de se peigner tous les jours, et il ne faut jamais paraître devant qui que ce soit avec des cheveux mêlés et malpropres,*

---

<sup>1</sup> CE (1720). Deuxième partie. Chapitre V. p 177.

<sup>2</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre III. p 15.

<sup>3</sup> RI3. Première partie. Chapitre II. pp. 5 . 6.

*qu'on ait surtout égard qu'il n'y ait point de vermine, ni de lentes. Cette précaution et ce soin est de conséquence à l'égard des enfants [...]. Il faut cependant prendre garde de n'avoir pas les cheveux gras ; c'est pourquoi lorsqu'ils le sont naturellement, on peut les dégraisser avec du son, ou mettre de la poudre dans le peigne pour les rendre secs, et leur ôter s'il se peut leur humidité qui pourrait gâter le linge et les habits”<sup>1</sup>.*

*Du visage : “Il est de la propreté de se nettoyer tous les matins le visage avec un linge blanc, pour le dégraisser”. Il est moins bien de le laver avec de l'eau, car cela rend le visage plus susceptible du froid et du hâle en été”<sup>2</sup>.*

*Du nez : “Il est de la bienséance de le tenir fort net, et il est très vilain de le laisser remplir de morve ; il faut donc le nettoyer souvent, afin de le tenir propre”<sup>3</sup>.*

*De la bouche et des dents : “Il est de l'honnêteté que la bouche soit toujours nette, et il est à propos pour cela de la laver tous les matins. [...]. On doit faire en sorte d'avoir toujours les dents très nettes, car il est très malhonnête qu'on les voie noires, crasseuses ou pleines d'ordures. C'est pourquoi il est très à propos de les nettoyer de temps en temps”<sup>4</sup>. Pour se nettoyer les dents J.B de La Salle préconise donc l'emploi soit d'un cure dents soit d'un bout de plume taillée.*

*Des mains, des doigts et des ongles : “Il est de la bienséance d'avoir et de s'entretenir toujours les mains nettes, et il est honteux de paraître avec des mains noires et crasseuses, [...]. Pour avoir les mains nettes, et propres, il faut les nettoyer tous les matins, les laver*

---

<sup>1</sup> IBID. Chapitre III, pp 7 . 8.

<sup>2</sup> IBID. Chapitre IV, p 13.

<sup>3</sup> IBID. Chapitre VII, p 21.

<sup>4</sup> IBID. Chapitre VII, pp. 26 . 27.

*exactement avant les repas, et toutes les fois qu'il arrive pendant le jour qu'on les a salies, en faisant quelque ouvrage*"<sup>1</sup>. Pour les ongles J.B poursuit : *"Il est très à propos de ne pas laisser croître ses ongles, et de ne pas les avoir remplis d'ordure ; c'est pour ce sujet qu'il est bon de prendre pour pratique de les couper tous les huit jours, et de nettoyer tous les jours l'ordure qui se met dedans"*<sup>2</sup>.

Des pieds : *"Il faut prendre garde de n'avoir pas les pieds suants, et qu'ils ne donnent pas de mauvaise odeurs, particulièrement en été, car cela est quelquefois très incommode aux autres ; afin que cet inconvénient n'arrive point, il faut avoir soin de se tenir toujours les pieds forts nets"*<sup>3</sup>.

Avec ce guide "du propre", les Frères peuvent très facilement vérifier si, à la maison comme dans l'école, les enfants suivent ces règles. L'intérêt porté à la propreté, nous le retrouvons en plusieurs autres occasions. Tout d'abord au moment de l'inscription de l'écolier dans l'école lasallienne. C'est ainsi que le Directeur ou l'inspecteur des écoles doit avoir égard à ce *"que l'écolier soit propre en ses habits, et qu'il ne vienne à l'école que proprement vêtu et blanchement, qu'il soit bien peigné et net de vermine"*<sup>4</sup>. Cette attention concernant les habits s'exercera de façon continue : *"Il faut particulièrement avoir soin de tenir toujours ses habits fort nets ; la modestie et la bienséance ne peuvent rien souffrir de sale et de négligé. Ainsi ceux qui laissent leurs habits, leur chapeau ou leurs souliers tout blancs de poussière, pèchent contre la modestie, aussi bien que ceux qui sortent et qui paraissent au dehors avec des habits crottés [...]*.

---

<sup>1</sup> IBID. Chapitre XII. pp. 38. 39.

<sup>2</sup> IBID. p 41.

<sup>3</sup> IBID. chapitre XIV. p 46.

<sup>4</sup> CE (1720). Troisième partie. Chapitre II. p 258.

*Il est aussi très messéant de souffrir de la graisse ou des taches sur ses habits, et les avoir sales et déchirés ; c'est une marque d'un homme de basse éducation et de peu de conduite. On ne doit pas avoir le linge moins propre et net que les habits ; il faut pour cela prendre garde de ne pas laisser tomber de l'encre sur son linge quand on écrit, et de ne le pas salir par sa négligence, soit en mangeant, soit en faisant quelque autre chose : il faut aussi en changer souvent, et au moins tous les huit jours, et faire en sorte qu'il soit toujours blanc”<sup>1</sup>.*

Cette vigilance est tout aussi aiguë que celle qui s'exerce à l'égard du corps. On peut noter - comme G. Vigarello le souligne<sup>2</sup> - que la propreté passe par l'emploi de linge blanc et non par l'usage de l'eau. En effet, pour les hommes du XVII<sup>e</sup> siècle, le corps possède des frontières pénétrables, il est poreux<sup>3</sup>. Par voie de conséquence s'impose une image très caractéristique du corps : l'eau, le bain, l'étuve sont dangereux, parce qu'ils vont ouvrir le corps à l'air. Ces préventions expliquent sans aucun doute la désaffection dont furent l'objet les “étuves” ou bains publics puisque, si elles sont vingt-six en 1292 à Paris, elles ne sont plus que deux ou trois au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. C'est la blancheur du linge et son renouvellement qui tiennent lieu de nettoyage.

Les autres occasions pendant lesquelles l'attention devra être présente, c'est dans l'avant repas et la leçon d'écriture. Avant de manger, il faut se laver les mains ; de plus, pour bien se laver les mains, le Fondateur donne les recommandations suivantes : *“Lorsqu'on lave ses mains, il faut se baisser tant soit, pour ne pas*

---

<sup>1</sup> RB. Première partie. Chapitre III. p 65 - 66.

<sup>2</sup> G. VIGARELLO. Le propre et le sale. PARIS. EDITIONS DU SEUIL. 1985. p 77.

<sup>3</sup> IDEM. p 243.

<sup>4</sup> J. THIBAUT. Les aventures du corps dans la pédagogie française. PARIS EDITIONS VRIN. 1977. p 181.

*salir ses habits*"<sup>1</sup>. Pendant la leçon d'écriture, le maître surveille que les plumes pleines d'encre ne soient pas portées à la bouche<sup>2</sup>.

Objet de sollicitude, la propreté du corps de l'enfant, mais aussi sa santé. Faut-il le rappeler, ceux qui fréquentent l'école lasallienne sont issus, pour la plupart, de couches sociales démunies ? Beaucoup connaissent un abandon moral et physique. D'autre part, les temps de famine ne sont pas si lointains. 1693 marque une de ces périodes récentes de disette. Bien que la *CONDUITE* prescrive qu'il faille, lors d'une nouvelle inscription, exiger des parents que l'écolier "soit propre en ses habits", ne se rende à l'école que "proprement vêtu et blanchement" et soit "bien peigné et net de vermine", certains parents n'en tiennent pas compte.

Face à ce problème, J.B de La Salle recommande aux maîtres de veiller à ce que les élèves soient placés de telle sorte "*que ceux dont les parents sont négligents et ont de la vermine, soient séparés de ceux qui sont propres et qui n'en ont points*"<sup>3</sup>. Quelques trois cents ans plus tard, les mêmes remèdes, dans les écoles primaires, sont adoptés pour les mêmes maux : les poux. En ce début du XVIIIe siècle, la malnutrition et le manque d'hygiène sont aussi à l'origine de nombre de maladies. J.B de La Salle en retient plus particulièrement deux : les écouelles et la teigne. La première est une affection de la peau, et la seconde du cuir chevelu. Pour des raisons évidentes d'hygiène, de prévention, il décide qu' "*on ne recevra aucun qui ait quelque incommodité qui se puisse communiquer, telle que les écouelles, la mauvaise teigne, le haut mal, pour quelque raison que ce soit, et, s'il arrive que quelque écolier venant à l'école tombe dans*

---

<sup>1</sup> IDEM. Chapitre IV. p 81.

<sup>2</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre IV. p 44.

<sup>3</sup> CE (1720). Troisième partie. Chapitre III. p 263.

*quelqu'une de ces infirmités, on le fera visiter par le médecin de la maison, et si le mal est de telle nature, on le renverra jusqu'à ce qu'il soit guéri, en cas que le mal soit curable*"<sup>1</sup>. La médecine n'en était pas au niveau du développement où elle est de nos jours. Pour éviter la contagion, pour préserver le groupe, seule la mise à l'écart du jeune malade est possible.

Veiller à préserver la santé de l'enfant, cela est aussi présent dans les *REGLES DE LA BIENSEANCE ET DE LA CIVILITE CHRETIENNE*. C'est ainsi que, dans le chapitre *DU LEVER ET DU COUCHER*, J.B de la Salle note : *"Il est très à propos, tant pour la santé, que pour le bien de l'âme, de ne pas se coucher plus tard que dix heures"*<sup>2</sup>. Il observe aussi que certains jeux, divertissements, exerçant le corps sont intéressants pour la santé. La promenade est un de ceux-là : *"La promenade est un exercice honnête, qui contribue beaucoup à la santé"*<sup>3</sup>.

### III. LA SEMIOLOGIE DU SILENCE.

Dans l'article trois du chapitre premier de la seconde partie de la *CONDUITE DES ECOLES CHRETIENNES*, J.B de La Salle explicite les modalités de la mise en place de ce silence : *"Le silence est un des principaux moyens d'établir et de conserver l'ordre dans les Ecoles, c'est pourquoi chacun des Maîtres le fera garder exactement dans sa classe, ne souffrant pas qu'aucun parle sans permission. Pour cet effet, il fera concevoir aux écoliers qu'ils doivent observer le silence non pas parce qu'il est présent, mais parce que Dieu les voit et que c'est sa sainte volonté. Il veillera particulièrement sur lui-même pour ne parler que très rarement et fort bas si ce n'est qu'il soit nécessaire*

---

<sup>1</sup> IDEM, Chapitre II, p 259.

<sup>2</sup> RB, Deuxième partie, Chapitre I, p 50.

<sup>3</sup> IDEM, Chapitre V, p 137.

*que tous les écoliers entendent ce qu'il aura à dire ; quand il leur donnera quelques avis, il le fera toujours d'un ton médiocre aussi bien qu'en toute autre occasion, lorsqu'il aura à parler à tous les écoliers en général. Il ne parlera ny à aucun écolier en particulier ny à tous en général, qu'il n'ait examiné ce qu'il aura à dire et qu'il ne l'ait jugé nécessaire [...]. Il leur fera entendre qu'il ne leur est permis de parler dans l'Ecole que dans trois tems ; Savoir, en disant leur leçon, au catéchisme et à la prière. Il gardera aussi luy - même une semblable règle et ne parlera que dans trois tems. 1. Pour reprendre les écoliers dans la leçon dans une nécessité, lorsque quelque Ecolier ne pourra pas le faire. 2. Dans le catéchisme. 3. Dans les réflexions et dans l'examen, hors ces trois occasions, il ne parlera pas qu'il ne luy paraisse être nécessaire”<sup>1</sup>. Cette volonté de faire garder le silence s'inscrit dans un souci de valoriser pleinement le temps et de préserver la voix des enseignants qui, rappelons-le, travaillent dans les classes pouvant accueillir jusqu'à soixante élèves. Elle est inductrice de signes, codifiés et identiques dans toutes les écoles lasalliennes. Ils intéressent les actions et situations qui se retrouvent le plus fréquemment dans les classes. Découvrons-les au fil du chapitre :*

*“Des signes qui sont en usage dans les écoles chrétiennes”.*

*Des signes pendant les repas : “Pour faire réciter les Prières, le Maître joindra les mains. Pour avertir de répéter les réponses de la Sainte Messe, il frappera sa poitrine. Pour avertir de répéter le catéchisme, il fera le signe de la Sainte Croix”<sup>2</sup>.*

*Des signes pendant les leçons : “Pour faire signe aux écoliers de se disposer pour commencer les leçons, le maître frappera un coup de sa main sur le livre dans lequel on va commencer à lire [...]. Pour*

---

<sup>1</sup> CE (1720), pp. 122 . 123.

<sup>2</sup> CE (1720). Deuxième partie. Chapitre II. p 125.



*avertir quelqu'un ou plusieurs de ne pas parler si haut en suivant ou en étudiant, le maître lèvera un peu la main, comme s'il la voulait porter à l'oreille, il fera le même signe toutes les fois qu'il entendra quelque bruit dans la classe ; si c'est du côté droit que se fait le bruit, il lèvera la main droite, et si c'est du côté gauche, il lèvera la main gauche [...] pour faire changer de leçon, il frappera de sa main sur son livre ouvert, et en même temps celui qui lit cessera de lire, et dira tout haut ; Dieu soit béni à jamais, tous les écoliers doivent se découvrir en même tems, apprêter leur livre ou leur leçon ; tout cela doit se faire en un instant ; et pour faire signe de finir la dernière leçon, et faire serrer les livres, il frappera un coup de sa main sur la couverture du livre qu'il tient en main, et qu'on lit actuellement"<sup>1</sup>.*

Des signes pendant l'écriture : *"Quand un écolier se couchera sur la table pour écrire, ou tiendra une posture messéante en écrivant ; le maître lèvera la main de droite à gauche, pour lui faire signe de mettre son corps dans une bonne situation"<sup>2</sup>.*

*"Quand un ou plusieurs écoliers ne tiendront pas bien leur plume, il montrera avec la main la manière de la bien tenir, et s'il en remarque quelqu'un qui n'écrive pas, il lui fera signe en le regardant, et puis lèvera la main en faisant le mouvement des doigts, que s'il s'aperçoit encore qu'il n'écrive pas, il lui imposera pénitence"<sup>3</sup>.*

Des signes pendant le catéchisme et les prières : *"Pour faire signe à un écolier de croiser ses bras, le maître le regardera fixement, et en même temps croisera lui-même les siens, et pour l'avertir de tenir son corps droit, il le regardera, puis redressera son corps, et*

---

<sup>1</sup> IDEM, pp. 127 . 128.

<sup>2</sup> IBID. p 129.

<sup>3</sup> IBID. p 129.

*rangera ses pieds. Quand un écolier n'aura pas bien fait le signe de la Sainte Croix, il mettra lui-même sa main sur le front ; pour lui faire recommencer, et pour faire signe à un autre de baisser les yeux, il faudra le regarder fixement, et en même temps baisser les siens ; pour faire signe à un écolier de joindre ses mains, il joindra les siennes en le regardant, en un mot, dans ces occasions et dans toutes les autres semblables, il fera en regardant les Ecoliers, ce qu'il veut qu'ils fassent et qu'ils observent”<sup>1</sup>.*

Des signes pour les corrections. *“Quand un maître voudra corriger un écolier, il lui fera signe pour l'obliger de regarder, et puis il lui montrera avec le signal<sup>2</sup>, la sentence contre laquelle il a fait faute, et lui fera signe en même tems de venir près de soy ; si c'est pour luy donner une fêrude ; il lui fera signe d'étendre sa main ; si c'est pour luy donner la correction, il lui montrera avec le signal, le lieu où on la reçoit”<sup>3</sup>.*

Des signes en des occasions particulières : *“Quand un écolier demandera permission pour parler, il se tiendra debout à sa place, les bras croisés et les yeux modestement baissés, sans faire aucun signe ; si le maître lui accorde de parler, il lui fera signe de venir, en avançant le bout du signal vers soi [...]. Quand un écolier demandera pour aller à ses besoins naturels, il restera assis, et lèvera la main, pour accorder cette permission, le maître tournera le signal du côté de la porte”<sup>4</sup>.*

Dans cette vigilance à faire garder le silence, l'expression par le corps remplace celle par la parole. Le corps permet à cette dernière de rester muette et au maître comme à l'élève de tirer profit du silence.

---

<sup>1</sup> *IBID.* pp. 129 - 130.

<sup>2</sup> Le signal est un “outil” en bois qu'utilisaient les Frères.

<sup>3</sup> *IBID.* p 131.

<sup>4</sup> CE (1720). p 132.

En effet, ce n'est pas le silence pour lui-même, mais le silence en vue de ... voyons quels en sont les bénéfiques, retirés par les uns et les autres.

Il rend possible l'application à un apprentissage de qualité et assure le sérieux du travail. C'est dans le calme de la classe que l'écolier s'instruit et que l'enseignement acquiert son efficacité. Si le silence vient à manquer, ce sera, selon J.B de La Salle, une des raisons pour lesquelles les élèves s'absenteront ; ne pouvant plus tirer profit de l'école, ils s'en détourneront : *"La troisième raison pour laquelle les écoliers s'absentent, est qu'ils se dégoûtent de l'École, cela peut provenir de ce que c'est un nouveau Maître qui n'est pas assez formé et ne sait pas bien la manière de se conduire dans une école ayant aussitôt recours aux corrections ou de ce qu'il est trop mol, n'ayant ni ordre, ni silence dans sa classe"*<sup>1</sup>. Il faut donc, pour donner à l'école toute son efficacité, que le climat soit propice à l'étude. Pour cela, le maître, comme J.B. de La Salle a pu le constater, tient la clef du silence. Sa vigilance doit s'y exercer sans défaut. Celle-ci ne va pas se réduire à le demander, mais à le mettre en pratique tout au long de la journée. Cette pédagogie de l'exemple va lui donner plus d'autorité que les flots de paroles ou les interventions disciplinaires : *"Les remèdes à ces sortes d'absences, seront que les Maîtres s'appliquent à être fort engageants, et à avoir un extérieur honnête, affable et ouvert, sans cependant prendre un air ni bas ni familier, et qu'ils se fassent tout à tous leurs écoliers, pour les gagner tous à J.C. car ils se doivent persuader que l'autorité s'acquiert et se maintient plus dans une École par la fermeté, la gravité et le silence, que par les coups et la dureté ; et que la principale cause des fréquentes absences, est la*

---

<sup>1</sup> CE (1720), pp. 184 - 185.

*fréquence des corrections*"<sup>1</sup>. En définitive, ce recours au silence de la part des Maîtres doit être perçu comme un appel à la maîtrise, à l'auto-discipline en vue et au nom de la mise en oeuvre d'une pédagogie performante et accueillante.

#### IV. LES CORRECTIONS DU CORPS.

Nous l'avons noté, au XVII<sup>e</sup> siècle, les châtiments corporels sont courants. Pour aller plus avant encore dans la réflexion à leurs propos, au regard du contexte social et culturel de l'époque, nous renvoyons à un article du Frère L. LAURAIRE dans les *THEMES LASALLIENS*<sup>2</sup>, qui écrit ce qui pourrait servir de prolégomènes à notre travail. *"Une constatation préalable : dans "la conduite des écoles chrétiennes", le chapitre le plus long de la seconde partie est précisément celui consacré aux corrections : il compte une quarantaine de pages alors que le chapitre des "Récompenses" se contente de deux ! Cette longueur, à elle seule, témoigne de l'importance accordée au sujet, et de la minutie de son étude."*<sup>3</sup>

Du fait de cette importance accordée au thème des corrections, nous allons essayer d'en analyser les diverses articulations, en utilisant pour cela les Conduites de 1720 et 1706. Ainsi, nous pourrions mesurer les évolutions. Nous focaliserons tout d'abord notre attention sur les "avant propos" que délivre J.B de La Salle ; ensuite, nous inventorierons les corrections existant dans l'école et les fautes qui les faisaient encourir. Enfin, nous verrons comment les corrections s'inscrivent sur le corps des écoliers.

#### §1. Avant-propos au chapitre des corrections.

---

<sup>1</sup> CE (1720). Deuxième partie. Chapitre VI. pp. 185 . 186.

<sup>2</sup> FRERE L. LAURAIRE. Correction. THEMES LASALLIENS N°1.

<sup>3</sup> IDEM. p 174.

En 1706 les avant-propos tiennent en sept lignes dans la Conduite. *“La correction des écoliers est une des choses des plus de conséquence qui se fassent dans les écoles, et à laquelle il faut avoir plus d’égard pour la bien faire à propos et avec Fruit, tant pour ceux à qui on les fait que pour ceux qui la voient faire. C’est pour cela qu’il y a beaucoup de choses à observer dans l’usage des corrections qui se pourront faire dans les écoles dont on parlera dans les articles suivants”*<sup>1</sup>. Quatorze ans plus tard, ils recouvrent quatre pages et demi. Preuve, s’il en fallait, de l’importance donnée aux corrections dans l’école. Nous livrons ici une importante partie du Texte : *“L’expérience fondée sur la Doctrine constante des saints, et les exemples qu’ils nous ont montrez, prouve suffisamment que pour perfectionner ceux que l’on conduit, il se faut comporter à leur égard d’une manière douce et ferme en même tems, plusieurs cependant sont obligez d’avouer, ou au moins ils le font assez connaître par la manière dont ils se conduisent envers ceux dont ils sont chargez, qu’ils ne voyent pas facilement comment ces deux choses peuvent se joindre ensemble dans la pratique, car si on agit avec une pleine autorité et avec trop d’empire (par exemple) envers les enfans, il paraît difficile que cette manière de les gouverner (quoique procédante d’un bon zèle, mais qui n’est pas selon la science comme dit Saint Paul, puisqu’on s’oublie si aisément de l’infirmité humaine) ne devienne trop dure et insupportable.*

*D’ailleurs si on a trop d’égard à la faiblesse humaine, et que sous prétexte d’avoir de la compassion pour les enfans, on leur laisse faire tout ce qu’ils veulent, il arrivera de là qu’on aura des écoliers méchans, libertins et déréglez.*

---

<sup>1</sup> CE (1706). Deuxième partie. Chapitre V, p 140.

*Que faut-il donc faire afin que la fermeté ne dégénère point en dureté et la douceur en langueur et en mollesse ?”<sup>1</sup>*

Avant d’arriver à la troisième partie de son discours, dans laquelle il va prodiguer ses conseils sur la façon de “gouverner” les écoliers, J.B de La Salle justifie le pourquoi de ces conseils. Il part d’un constat : la difficulté de certains Frères pour conjuguer douceur et fermeté.

Trop de fermeté peut dériver en dureté, ce qui deviendrait vite insupportable à l’enfant, mais trop de douceur peut être également, selon lui , tout aussi préjudiciable, puisque pouvant dériver en mollesse. A l’aune de ce constat, ses conseils pour trouver un juste milieu sont les suivants : *“Pour donner quelque éclaircissement à cette matière, qui me paraît pas peu importante, il semble qu’il est à propos d’exposer en peu de mots quelques points principaux auxquels se réduisent presque toute la rigueur et la dureté qui se rencontrent dans la manière de conduire et d’élever les enfans et quelques autres ensuite d’où procède au contraire tout le relâchement et le désordre.*

*Les choses qui rendent la conduite d’un Me dure et insupportable à ceux dont il est chargé sont.*

*Premièrement, lorsque les pénitences sont trop rigoureuses et le joug qu’il leur impose trop pesant, provenant souvent de son peu de discrétion et de jugement [...].*

*Secondement, lorsqu’il enjoint, commande ou exige quelque chose des enfans avec des paroles trop dures et d’une manière trop impérieuse, [...].*

---

<sup>1</sup>CE. (1720). p 141.

*Troisièmement lorsqu'il presse trop l'exécution d'une chose à un enfant qui n'y est pas disposé, et qu'il ne luy donne pas le loisir, ny le tems de se reconnaître.*

*Quatrièmement, lorsqu'il exige avec une même ardeur les petites choses, aussi bien que les grandes.*

*Cinquièmement, lorsqu'il rejette d'abord les raisons et les excuses des enfans, ne les voulant nullement écouter.*

*Sixièmement enfin, lorsque ne se considérant pas soy-même, il ne sçait pas compatir aux infirmités des enfans, exagérant trop leurs défauts, et lorsqu'il les reprend ou punit, luy semblant plutôt mouvoir ou agir sur un instrument insensible, que sur une créature capable de raison.*

*Les choses au contraire qui rendent la conduite des enfans, négligente et relâchée sont celles-cy.*

*Premièrement, lorsqu'on ne se met en peine que des choses qui sont considérables et qui causent du désordre, et qu'on néglige insensiblement les autres moyens considérables.*

*Secondement, lorsqu'on ne presse point assez pour l'exécution et l'observance des pratiques de l'École et de ce qui est du devoir des enfans.*

*Troisièmement, lorsqu'on laisse omettre facilement ce qui est enjoint.*

*Quatrièmement, lorsque pour se conserver l'amitié des enfans, on leur témoigne trop d'affection et de tendresse, accordant aux plus intimes quelque chose de particulier, ou leur donnant trop de liberté, ce qui n'édifie point les autres et cause du désordre.*

*Cinquièmement, lorsque par une timidité naturelle, on parle ou on reprend les enfans si mollement ou si froidement, qu'ils n'y font point d'attention, ou que cela ne leur fait aucune impression.*

*Sixièmement enfin, lorsqu'on s'oublie facilement du devoir d'un Maître, quant à son extérieur (qui consiste principalement à se tenir dans une gravité qui tienne les enfans dans le respect et la retenue) soit en leur parlant trop souvent et familièrement, ou faisant quelque bassesse.<sup>1</sup>*

Plusieurs attitudes sont à proscrire et d'autres, en revanche, à promouvoir. Si le maître désire que sa classe fonctionne bien, il faut qu'il agisse de telle sorte que trop de dureté dans les corrections, trop d'impatience, des exigences trop aiguës, un manque de discernement dans les capacités des enfants disparaissent de sa pratique. Etre à l'écoute des écoliers, de leurs difficultés scolaires éventuelles, prendre en compte leur différence, voilà enfin les attitudes à promouvoir.

1706 ... 1720 une pensée se construit, une pensée s'épanouit.

## **§2. Typologie des corrections et des fautes qui les entraînent.**

Dans la Conduite de 1706, six sortes de corrections apparaissent

par parole

par pénitence

par fêrules

par le martinet

en chassant le rebelle hors de l'école.<sup>2</sup>

En 1720 le martinet a disparu. Nous constatons donc qu'en 1720 deux corrections concernent plus particulièrement le corps de l'écolier : la fêrule et les verges. Remarquons de suite la différence entre les terminologies. La pénitence est une humiliation, une punition non afflictive, non corporelle. J.B de La Salle en parle ainsi : *"L'usage des pénitences sera beaucoup plus ordinaire dans les écoles que celui de*

---

<sup>1</sup> IDEM, pp. 141 . 142 . 143 . 144.

<sup>2</sup> CE (1720). Deuxième partie. Chapitre V, p 144.



*la correction ; elles rebuteront moins les écoliers, feront moins de peine aux parents et seront beaucoup plus utiles. Les maîtres s'en serviront pour humilier leurs écoliers et pour les mettre dans une disposition de coeur de se corriger de leurs fautes*"<sup>1</sup>. La correction, elle, est une punition par châtement corporel. Nous pouvons supposer que le martinet a été supprimé dans le but d'adoucir les corrections. En 1705 sa description en était la suivante : *"Le martinet est un bâton long de 8 à 9 pouces, au bout duquel il doit y avoir 4 ou 5 cordes ; au bout de chacune desquelles il y aura trois noeuds. Il doit être fait en cette forme. On s'en servira pour donner le fouet aux écoliers"*<sup>2</sup>. De la fêrule, le Fondateur fait la description suivante : *"La fêrule est un instrument de deux morceaux de cuir cousus ensemble, elle sera longue de dix ou douze pouces, y compris le manche pour la tenir, la paume sera en ovale, et aura deux pouces de diamètre ; le dedans de la paume sera garnie, afin qu'elle ne soit pas tout à fait platte, mais en bosse par dehors"*<sup>3</sup>.

Quelles sont les fautes qui entraînent ces corrections ? A la lecture de la Conduite, plusieurs occasions apparaissent.

*"Il y a cinq vices qu'il ne faut point ordinairement pardonner. Premièrement, le mensonge. Deuxièmement, les batteries, troisièmement le larcin, quatrièmement l'impureté, cinquièmement l'immodestie dans l'église"*<sup>4</sup>. Evolution, là encore, par rapport à 1706, où le Fondateur stipulait : *"Il y a cinq vices qu'il ne faut jamais pardonner, et qu'il faut toujours punir des verges ou du martinet ..."*<sup>5</sup>.

Pour les punitions par la fêrule ou les verges les spécifications sont ainsi étalonnées.

---

<sup>1</sup> CE (1720). Deuxième partie. Chapitre V. p 174.

<sup>2</sup> CE (1706). Deuxième partie. Chapitre V. p 146.

<sup>3</sup> CE (1720). Deuxième partie. Chapitre V. p 146.

<sup>4</sup> IDEM. Deuxième partie. Chapitre V. p 157.

<sup>5</sup> CE (1720).

*“On pourra se servir de férules en plusieurs occasions. 1. pour n’avoir pas suivi dans la leçon, ou pour avoir badiné. 2. pour être venu tard à l’école. 3. pour n’avoir pas obéi au premier signe, et pour plusieurs autres raisons semblables, c’est-à-dire pour des fautes qui ne sont pas fort considérables”. [...] On pourra se servir de verges pour corriger les écoliers (selon l’usage établi dans les écoles chrétiennes) 1. pour n’avoir pas voulu obéir. 2. lorsqu’ils se font pour coutume de ne pas suivre dans la leçon, et de ne pas étudier. 3. pour avoir fait des brouilleries sur leur papier au lieu d’écrire. 4. pour s’être battu dans l’école ou dans les rues. 5. pour n’avoir pas prié Dieu dans l’église. 6. pour n’avoir pas été modeste à la Sainte Messe et au Catéchisme. 7. pour s’être absentez de l’école, de la Messe ou du catéchisme des Dimanches et l’êtes par leur faute”<sup>1</sup>.*

Certaines sottises qui étaient passibles de correction en 1706 ne le sont plus en 1720. C’est ainsi que, en 1706, si un élève n’apporte pas de déjeuner, il est corrigé. *“Afin qu’il soit sûr qu’ils n’ont point mangé leur déjeuner et qu’ils en ont apporté, il le leur fera montrer à tous [...]. Si quelqu’un n’en apporte pas, qui le doit faire, il sera corrigé”<sup>2</sup>.*

Quelques lignes plus loin, il en va de même lorsque les élèves s’échangent de la nourriture : *“On ne permettra pas aux écoliers de se donner quoi que ce soit les uns aux autres de leur déjeuner même, ni de le changer et si le maître remarque que quelque’un le fasse, il le punira sur-le-champs”<sup>3</sup>.*

---

<sup>1</sup> IDEM, pp. 146 - 147.

<sup>2</sup> CE (1706) Première partie. Chapitre I. p 8.

<sup>3</sup> IDEM, p 8.

Disparition du martinet, disparition de certaines causes de corrections ... 1720 porte bien l’empreinte de l’évolution de la réflexion du Fondateur vis-à-vis des corrections corporelles.

### §3. Le corps dans la correction.

. Il nous reste à étudier comment la correction va s’inscrire sur les corps.

Nous venons de le voir, les corrections qui s’adressent au corps sont de deux types en 1720 : par la fêrule, par les verges. Hors ces deux instruments, foin d’autres “outils”. La fêrule et les verges sont les deux seuls instruments autorisés dans l’école lasallienne lorsqu’il s’agit de châtiments corporels, d’autre part ils ont fonction d’interface, de médiateur entre le corps de l’écopier et le corps du Frère Enseignant. Nul contact direct, nul “corps à corps” n’est autorisé.

*“On ne doit se servir d’aucune correction que de celles qui sont en usage dans les écoles et ainsi on ne doit jamais frapper les écoliers ny de la main ny du pied, ny de la baguette et il est tout à fait contre la bienséance et la gravité d’un Me de tirer le nez, les oreilles ou les cheveux aux enfans, beaucoup plus de les frapper ou pousser rudement, ou de les tirer par le bras”<sup>1</sup>.*

Même en utilisant la fêrule, certaines parties du corps de l’écopier doivent rester vierges de tous coups : *“Il ne faut pas non plus frapper du manche de la fêrule sur la teste, sur le dos, ou sur le dehors de la main [...] En donnant une fêrule, il faut prendre garde de ne frapper ny sur la tête ny sur le corps, ny ailleurs que dans le milieu de la main”<sup>2</sup>.*

---

<sup>1</sup> IBID. p. 155.

<sup>2</sup> IBID. pp. 155 . 156.

Le souci existe aussi de ne pas faire mal à l'écolier lorsque celui-ci souffre déjà. *"Il ne faut pas [...] donner deux fêrules de suite dans une même main. [...]. On doit avoir un grand égard en corrigeant un écolier, de ne le frapper en aucun endroit où il ait quelque mal pour ne le pas augmenter et de ne pas frapper si fort que les marques paraissent"*<sup>1</sup>. En 1706, la CONDUITE stipulait déjà cette observation, cette règle à suivre. *"Il ne faut pas donner (la fêrule) à ceux qui ont du mal dans les mains ; mais il faut ou les corriger avec les verges, ou leur donner quelque pénitence"*<sup>2</sup>. 1720 adoucit encore cela, puisque le commentaire du Fondateur supprime les verges : *"Il n'en faut pas non plus donner à ceux qui ont du mal dans les mains : mais il faut leur imposer quelque pénitence ; parce qu'il faut prévoir les accidents qui pourraient arriver de cette correction, et tâcher de les éviter"*<sup>3</sup>.

Ne pas faire mal, mais aussi ne pas nuire aux apprentissages scolaires : *"Il faut frapper sur la main gauche, surtout à ceux qui écrivent, afin de ne pas appesantir la main droite, ce qui serait un grand obstacle à l'écriture"*<sup>4</sup>. Pendant la correction, les Frères enseignants doivent rester dignes, leur corps doit conserver la gravité que demande la situation. *"Il prendra garde aussi, de ne tenir aucune posture indécente en donnant quelque correction ; comme serait de faire des extensions de bras, des contorsions du corps et d'autres gestes messéantes et contraires à la modestie"*<sup>5</sup>.

Pendant les corrections proprement dites, le corps est, là encore, omniprésent. Pour la fêrule : *"Il aura égard lorsqu'il donnera une fêrule, que l'écolier ne mette pas le pouce dans le milieu de sa main et*

---

<sup>1</sup> *IBID.* p 156.

<sup>2</sup> CE (1706). Deuxième partie. Chapitre V. p 147.

<sup>3</sup> CE (1720). Deuxième partie. Chapitre V. p 147.

<sup>4</sup> *IDEM.* p 147.

<sup>5</sup> *IBID.* p 156.

*qu'il n'ait pas la main à demi-ouverte et l'obligera après cela de croiser les bras, de se mettre à genoux, où il le renverra modestement à sa place sans permettre qu'il fasse aucune extorsion de bras ny de corps, ny autre chose mal-séante"*<sup>1</sup>.

Pour les verges : *"Il aura égard de ne pas mettre la main sur l'écolier, pour quelque raison que ce soit pendant le tems qu'il le corrigera"*<sup>2</sup>.

Par les verges, la pudicité est la mise : *"Les corrections ordinaires des verges, se feront dans un lieu des plus écartez et des plus obscurs de la classe, où la nudité de celui qui est corrigé, ne puisse être aperçue des autres ; c'est à quoi il faut avoir beaucoup d'égard, et inspirer aux écoliers une grande horreur du moindre regard en cette occasion"*<sup>3</sup>.

J.B de La Salle ne récuse donc pas l'existence des châtimens corporels, il en a suffisamment fixé les contours pour que nous puissions dire qu'il a essayé d'adoucir des pratiques qui, nous l'avons vu, pouvaient être très dures dans l'école du XVIIe siècle. Son talent de pédagogue avait bien discerné que *"si l'on veut qu'une école soit réglée et dans un très bon ordre ; il faut que les corrections y soient rares"*<sup>5</sup>.

En sorte sur ce point encore, c'est le terrain qui est à la source de la réflexion, qui l'induit. Le pratique, nous pourrions dire le pragmatisme affleure à chaque page, à chaque ligne. Trois siècles plus tard, la pertinence dans l'analyse des situations de classe reste la

---

<sup>1</sup> IBID. p 170.

<sup>2</sup> IBID. p 171.

<sup>3</sup> La correction "ordinaire" peut aller jusqu'à trois coups. Au delà de ce nombre il faut l'accord du Directeur.

<sup>4</sup> IBID. p 173.

<sup>5</sup> IBID. p 149.

même, les intuitions pédagogiques sont bien celle d'un Maître de génie.

**CHAPITRE IX.**  
**LA MISE EN OEUVRE DE L'HABITUS**  
**LASALLIEN.**

Au début de notre thèse, nous avons posé comme hypothèse que Jean-Baptiste de La Salle, avait un projet chrétien pour les fils d'artisans et de pauvres qu'il recevait dans ses écoles. Cette finalité chrétienne s'exprime chez l'écolier, comme chez l'adulte, par l'acquisition de connaissances, de vérités, tant spéculatives que pratiques, qui sont spécifiques, originales à la qualité de chrétien. Cette adhésion au projet christique demande également que les actes du quotidien en suivent les préceptes moraux. C'est ainsi que l'enfant, l'adulte vont devoir faire l'apprentissage de moeurs, conformes aux exigences de Dieu. Cette morale, on a pu l'observer, est celle de la Révélation. L'écolier, l'adulte ne peuvent donc se satisfaire des exigences d'une morale naturelle. La morale chrétienne, ainsi mise en lumière, cristallise des habitus vertueux, orientés à la fois vers les relations avec soi-même, avec autrui, mais aussi avec Dieu. Elle intéresse l'homme, l'écolier, dans leur totalité, âme et corps. Pour Jean-Baptiste de La Salle, ces deux réalités participent à la connaissance et à l'amour de Dieu, mais l'adhésion à un tel projet ne va pas de soi. L'acquisition de l'habitus chrétien ne se réalise que par les effets d'une pédagogie mise en oeuvre par les Frères enseignants.

Dans un chapitre précédent, nous avons montré que la notion d'habitus impliquait la mobilisation des facultés supérieures de l'homme, intelligence et volonté. La pédagogie que vont proposer les Frères sera fondée sur ces deux fonctions et, par voie de conséquence, sur la liberté. L'adhésion au plan Divin, à la morale chrétienne, à l'habitus lasallien devra donc s'effectuer volontairement, en toute conscience ; cela ne veut pas dire que les Frères n'auront pas recours à d'autres moyens pour que les écoliers intériorisent l'habitus. Ainsi, parmi les outils utilisés, l'exemple et la vigilance ne renvoient pas systématiquement à cette prise de conscience. Cela est dû à ce que,



dans la perspective lasallienne, qui ne fait que suivre la position des auteurs classiques, ce n'est que vers l'âge de sept à huit ans que l'enfant devient raisonnable, ... et que l'on ne peut pas attendre cet âge sans rien lui proposer. Ces deux moyens pédagogiques répondront en quelque sorte à un "stade" pré-raisonnable de l'écolier, mais contribueront tout autant à la fixation de l'habitus.

Nous aborderons d'abord le sujet du Ministère du Frère, sans lequel l'apprentissage, l'instruction, l'éducation ne pourraient se dérouler, puisqu'il en est le médiateur incontournable. Nous placerons cette réflexion sur le Ministère du Frère au centre de la double exigence que lui reconnaît de La Salle : annonce de la parole de Dieu et pastorale.

Dans un second point, nous mettrons à jour les ressources, moyens qui vont, dans le cadre de ce ministère, permettre au Frère-Enseignant, de mettre en oeuvre l'habitus lasallien au coeur de l'école et dans l'âme de ses élèves, avec l'exigence de liberté, d'adhésion que l'on notait ci-dessus.

## I. LE MINISTERE DU FRERE-ENSEIGNANT.

Nous savons que c'est l'ignorance religieuse - *"le mal du siècle"*<sup>1</sup> - la misère morale et spirituelle du petit peuple, qui a amené le grand mouvement apostolique de l'Eglise de France au XVIIe siècle. Nous savons aussi que dans les écoles que Jean-Baptiste de La Salle a ouvertes, il a su dans le domaine spécifique de la pédagogie mettre en place des initiatives pertinentes (mobilier, apprentissage de la lecture ...). Du fait de ce double ancrage ; apostolique et scolaire, le Ministère du Frère va prendre deux formes<sup>2</sup>. Le Ministère proprement dit de la

---

<sup>1</sup> FR. C. BUENO. Chrétien. IN THEMES LASALLIEN VOLUME UN. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1993. p 119.

<sup>2</sup> M. SAUVAGE. Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. CAHIERS LASALLIENS NUMERO UN. 1959. pp. XLII à XLVI.

Parole de Dieu, et ce que l'on peut appeler le Ministère pastoral du Frère. En effet, c'est l'école tout entière qui devient apostolique, et pas seulement les temps hebdomadaires de Catéchisme consacrés à l'annonce de l'Évangile.

### §1. Le Ministère de la parole de Dieu.

Dieu a choisi les Frères pour coopérer à son dessein de salut : *“vous que Jésus-Christ a choisis entre tant d'autres, pour être ses coopérateurs au Salut des âmes”*<sup>1</sup>. C'est une grâce qui leur a été ainsi donnée : *“vous donc que Dieu a appelés à ce ministère, employez selon la grâce qui vous a été donnée, le don d'instruire en enseignant”*<sup>2</sup>. C'est pour travailler au plan de Dieu que le Frère enseignant a été choisi. Il coopère en instruisant les écoliers au dessein de Dieu. La finalité de son existence, de sa vie toute entière, est apostolique au sens strict du terme, comme le souligne Michel Sauvage<sup>3</sup>. Au même titre que le Christ est venu clamer la gloire de Dieu par le salut des âmes, le Frère enseignant va participer à cette annonce, et il le fait gratuitement. De la Salle insiste surtout sur l'idée que Dieu réalise son action providentielle par son intermédiaire : *“Considérez que la fin de la venue du Fils de Dieu en ce monde ayant été de détruire le péché, ce doit être aussi la principale fin de l'Instruction des Ecoles Chrétiennes, et par conséquent le premier objet de votre zèle”*<sup>4</sup>. C'est par le salut des enfants qui leur sont confiés que les Frères se verront procurer la gloire. Ces mêmes enfants, par la médiation des Frères, qui ont donc été choisis pour cela, vont recevoir la parole de Dieu, qui leur permettra d'enrichir leur foi. Cette annonce, les Frères doivent la réaliser tous les jours : *“vous*

---

<sup>1</sup> MTR. Quatrième Méditation. p 20.

<sup>2</sup> MTR. Première Méditation. p 9.

<sup>3</sup> M. SAUVAGE. Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. CAHIERS LASALIENS VOLUME UN. 1959. p XI.1.

<sup>4</sup> MTR. Dixième Méditation. p 40.

*devez tous les jours leur faire le catéchisme en leur apprenant les vérités fondamentales de notre religion*"<sup>1</sup>. En cela, ils imitent les Apôtres qui, dans le Nouveau Testament, sont choisis par Jésus-Christ pour accomplir sa mission d'annoncer la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu. Jean-Baptiste de La Salle leur rappelle qu'il lie leur vocation au ministère des apôtres, auquel ils participent comme successeurs.

*"Vous qui avez succédé aux apôtres dans leur emploi de catéchiser et d'instruire les pauvres"*<sup>2</sup>.

S'ils succèdent aux apôtres pour l'annonce de la Bonne Nouvelle, ils succèdent aussi à Saint-Paul et au Christ qui l'ont fait, eux aussi, avant eux.

*"Saint-Paul ayant été converti fit la même chose [...] il enseigna tous les jours dans l'école d'un nommé Tiran, et il continua cet exercice pendant dix ans"*<sup>3</sup>.

*"Si les Saints apôtres en ont usé de la sorte, c'est parce que Jésus-Christ leur en avait donné l'exemple dont il est dit, qu'il enseignait tous les jours dans le Temple"*<sup>4</sup>.

Cette parole, nous le savons, est fondée sur des connaissances relatives aux choses de Dieu, telles que Mystères et Maximes. En fait, il s'agit de donner à l'enfant catholique des critères d'appartenance clairs. Il doit savoir ce qui distingue le catholique de tous les autres Chrétiens. C'est ainsi que seul celui-ci croit dans les Mystères et croit tout ce que l'Eglise propose et ordonne de croire. Mais cette parole ne se limite pas à des savoirs ; elle donne aussi des lignes directrices pour la vie. Nous l'avons vu à propos de la notion de chrétien chez J.B de

---

<sup>1</sup> MTR. Huitième Méditation, p 39.

<sup>2</sup> IDEM, p 39.

<sup>3</sup> IBID, p 40.

<sup>4</sup> IBID, pp 38 à 39.

La Salle, la morale à laquelle il invite n'est pas seulement naturelle mais également révélée. Comme nous avons pu également l'indiquer, elle est profondément enracinée dans le Nouveau Testament.

Ainsi que le dit M. Sauvage, c'est une "*morale de la vie nouvelle*"<sup>1</sup>. Plusieurs obligations sont données aux écoliers. Ils doivent tout d'abord renoncer à leur vie passée<sup>2</sup> ; ils doivent aussi apprendre à vivre d'une manière digne de Dieu<sup>3</sup> ; ils doivent enfin apprendre à être fidèles à l'Alliance<sup>4</sup> contractée avec Dieu par le baptême. Par celui-ci, ils ont été marqués du sceau de l'Esprit Saint. Ils ne doivent pas, par le péché, contrister<sup>5</sup> cet Esprit mais plutôt vivre de telle façon qu'ils auront le pouvoir d'hériter du Royaume de Dieu<sup>6</sup>.

Mais l'instruction, toute incontournable qu'elle fût, ne serait pas complète sans une éducation. En effet, de La Salle n'a pas fondé un ordre de catéchistes, mais d'éducateurs chrétiens. Le Ministère de la Parole va être complété, enrichi d'un Ministère pastoral.

## §2. Le Ministère Pastoral.

Voici ce que dit M. Sauvage de ce ministère pastoral :  
*"L'activité de ces hommes est toute entière apostolique et pas seulement les quelques heures hebdomadaires qu'ils emploient à annoncer l'Évangile. On peut parler d'un véritable ministère pastoral qui s'exerce à travers toute l'activité de l'école, et qui est à la fois préparation de ces enfants à entendre mieux la parole de Dieu et formation progressive à la vie chrétienne, c'est-à-dire à la participation sacramentelle, à l'observation de la loi de Dieu, à*

---

<sup>1</sup> M. SAUVAGE. Citations Néo-testamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. CAHIERS LASALLIENS NUMERO UN. 1959. p XI.III.

<sup>2</sup> MTR. Sixième Méditation. p 30.

<sup>3</sup> MTR. IDEM p 30.

<sup>4</sup> MTR. Dixième Méditation. p 49.

<sup>5</sup> MTR. Sixième Méditation. p 31.

<sup>6</sup> MTR. Dixième Méditation. p 49.

*l'insertion des attitudes et de l'esprit chrétien dans toute l'activité profane et dans la vie de relations sociales*"<sup>1</sup>.

Les Frères doivent éveiller en chacun des enfants le véritable disciple de Jésus-Christ, sans en oublier ne serait-ce qu'un<sup>2</sup>. Leur travail est de leur faire pratiquer ce qu'ils savent, ce qu'il leur ont appris. Ce sera la fin de leur pédagogie. Il faut enseigner la sagesse de Dieu<sup>3</sup> aux écoliers pour que ceux-ci *"puissent lorsqu'ils seront plus avancés en âge, en avoir acquis une espèce d'habitude, et les mettre en usage sans beaucoup de peine"*<sup>4</sup>. Aux maîtres échoit la tâche de mettre les écoliers *"dans cette liberté des enfants de Dieu, laquelle Jésus-Christ nous a acquise en mourant pour nous<sup>5</sup>, notamment en faisant de telle manière qu'ils les aident à renoncer aux péchés et à leurs mauvaises habitudes"*<sup>6</sup>.

En définitive, c'est à une démarche de conversion que doit aboutir la pédagogie du Frère-enseignant. L'écolier se trouve dans l'obligation de renoncer au péché, qui est considéré par de La Salle comme une offense<sup>7</sup> et un outrage envers Dieu, pour adhérer à la parole divine et vivre en enfant de Dieu. La mission du Frère a cet objectif : amener l'élève à la sainteté, rien de moins. L'exhortation est adressée aux Maîtres que leurs élèves *"vivent une véritable vie chrétienne"*<sup>8</sup>. Dieu récompensera<sup>9</sup> ceux qui auront consacré leur vie au salut des enfants. Cet idéal apostolique, entraîne une conception à la

---

<sup>1</sup> M. SAUVAGE. Citations Néo-testamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. CAHIERS LASALLIENS NUMERO UN, 1959, p. XI.V.

<sup>2</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre IX, p. 104.

<sup>3</sup> M. SAUVAGE. Citations néo-testamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. CAHIERS LASALLIENS NUMERO UN, 1959, p. XI.VI.

<sup>4</sup> MTR. Cinquième Méditation, p. 28.

<sup>5</sup> MTR. Onzième Méditation, pp. 55 à 56.

<sup>6</sup> IDEM, pp. 54 à 55.

<sup>7</sup> DA. Premier traité des sacrements. Chapitre VII, p. 290.

<sup>8</sup> MTR. Quatrième Méditation, p. 22.

<sup>9</sup> MTR. Quinzième Méditation, p. 74.

fois très haute et très exigeante du Ministère pastoral. De La Salle rapproche cette mission du rôle des Anges-Gardiens<sup>1</sup>.

## II. LES MOYENS PEDAGOGIQUES DE LA MISE EN OEUVRE DE L'HABITUS LASALLIEN.

Pour amener les écoliers à la sainteté, le Maître doit faire usage de douceur, de patience<sup>2</sup>, de vigilance, parfois aussi de force<sup>3</sup>. Cette éducation morale s'efforce d'obtenir l'engagement personnel<sup>4</sup> des enfants. Plusieurs moyens sont à sa disposition, dans le cadre de son Ministère, pour mettre en oeuvre cet habitus.

Tout d'abord l'exemple qu'il donne. En ayant devant lui un modèle de vie chrétienne, l'enfant a la possibilité de prendre conscience de la manière dont il doit se conduire. Le second est la correction. Celle-ci n'est pas donnée pour châtier, mais au terme d'une démarche qui voit l'élève l'accepter volontairement et remercier le maître de la lui avoir donnée. L'examen de conscience peut lui aussi être facteur de prise de "conscience" de la part de l'enfant. En s'interrogeant sur ses actes et les conditions de ceux-ci, il a l'occasion de mesurer l'écart qui existe encore entre sa vie actuelle et ce qu'elle devrait être, référée à l'Évangile. Le dialogue pédagogique<sup>5</sup>, ébauché par le Frère-enseignant dans le cadre du catéchisme, participe là encore à ce même élan. En ayant recours à un vocabulaire approprié, à une méthodologie pertinente, il induit une adhésion libre et volontaire de l'écolier. La vigilance, enfin, permet aux Maîtres d'influer positivement sur son agir.

---

<sup>1</sup> F.G. FORNARESI. Anges gardiens. THEMES LASALLIENS. VOLUME UN. FRERE DES ECOLES CHRETIENNES. ROMI. 1993. pp 22 à 30.

<sup>2</sup> MTR. Douzième Méditation. p 60;

<sup>3</sup> IDEM. p 60.

<sup>4</sup> M. SAUVAGE. Catéchèse et Laïcité. PARIS. EDITIONS LIGEL. 1962 p 704.

<sup>5</sup> "Le dialogue pédagogique" n'est pas pris au sens où l'entend A. De La Giranderie, dans son livre. *Le dialogue pédagogique avec l'élève*. (éditions du centurion). Ici il recouvre la relation pédagogique qui se noue entre l'élève et le Frère enseignant, ce dernier proposant au premier une démarche méthodologique lui permettant d'intégrer l'habitatus ... puis de le pratiquer.

## §1. L'exemple des Frères.

Donner une éducation chrétienne aux enfants est un devoir qui appartient aux parents dans le mariage : *“Par rapport au troisième devoir des mariés, qui est d'élever leurs enfants dans la crainte de Dieu, la grâce sacramentelle les aide à procurer une éducation chrétienne à leurs enfants”*<sup>1</sup>.

Malheureusement, certaines catégories sociales ne peuvent y parvenir. Il en est ainsi des artisans et des pauvres, préoccupés qu'ils sont par leur travail ou ayant peu d'instruction à ce sujet<sup>2</sup>. Devant ces carences parentales, Jean-Baptiste de La Salle a fondé son Institut. Il propose une suppléance éducative, confiée aux Frères-Enseignants. Ces derniers ont, de cette façon, la possibilité et la mission de remédier à la situation de péché dans laquelle se trouvent ces enfants, qu'il importe de soustraire à la rue, à l'oisiveté, au libertinage, au vagabondage, et qu'on doit éduquer à vivre en chrétiens. Ils sont les “moyens”, les “instruments” choisis par Dieu pour que leurs élèves soient sauvés et accèdent à sa connaissance : *“Non seulement Dieu veut que tous les hommes parviennent à la connaissance de la vérité, mais il veut que tous soient sauvés”*<sup>3</sup>. A cet effet, les religieux auront un comportement en harmonie totale avec les exigences de la vie chrétienne. Ils doivent toujours avoir *“quelque vue de Dieu”*<sup>4</sup> dans leurs actions ; ainsi, ils vivront véritablement de façon chrétienne. Ils ne feront donc aucune action par “coutume” :

*“Qu'est-ce qu'agir par coutume ? C'est faire une action sans aucun bon motif, seulement parce qu'on est habitué à la faire, par exemple : je me lève à une telle heure, je prie Dieu, j'entends la*

---

<sup>1</sup> DA. Seconde partie des moyens de se bien acquitter de ses devoirs envers Dieu. Chapitre X. p 385.

<sup>2</sup> RC. (1718). Chapitre i. [4]. p 16.

<sup>3</sup> MIR. Première Méditation. p 10.

<sup>4</sup> L. Lettre numéro 34 p 197.

*Sainte Messe, je prends de l'eau bénite, ou je fais quelque autre action sans y penser, et seulement parce que j'ai coutume de la faire*"<sup>1</sup>.

A elles seules, ces quelques lignes illustrent la distinction entre habitude et habitus. L'habitude n'implique pas la conscience, la volonté, le choix, l'habitus oui. Pour agir de manière consciente, il faut : *"Rentrer de temps en temps en soi-même, pour examiner par quel motif, on fait ses actions, et pour en prendre quelqu'un qui soit bon"*<sup>2</sup>. Par ce retour sur eux-mêmes, les Frères peuvent ainsi se donner la faculté de mettre la Sainteté<sup>3</sup> dans leurs actions, faire paraître leur foi<sup>4</sup> dans leur agir. Le péché ne règne pas dans leur corps<sup>5</sup>.

Quand le Fondateur évoque l'action éducative, il discerne une similitude entre l'action de l'Ange gardien et celle du Frère. Dans deux de ses *Méditations pour le Temps de la Retraite*, notamment dans le titre, cette identification est explicite<sup>6</sup>. Ce bien, ces actions saintes qu'ils pratiquent, les maîtres ont l'obligation de les faire partager à leurs élèves. Ils sont, à l'égard des enfants, *"des médiateurs, dont Dieu se sert pour leur apprendre les moyens de se sauver"*<sup>7</sup>. Ils se sont engagés à s'employer totalement pour le salut des âmes des enfants ; subséquemment, ils doivent agir pour que ceux qui leur sont confiés rompent avec leurs mauvaises habitudes, pour acquérir l'habitus chrétien, tel que le conçoit de La Salle. Ils donnent ainsi une nouvelle orientation à leur vie, aidés qu'ils sont par leurs maîtres. L'enseignant doit les exhorter *"à renoncer à leur vie*

---

<sup>1</sup> R. De l'Esprit de l'Institut des frères des Ecoles Chrétiennes, qui est l'esprit de foi. p 49.

<sup>2</sup> IDEM.

<sup>3</sup> MD. Pour le VIIème Dimanche après la Pentecôte. p 169.

<sup>4</sup> MF. Pour la fête de Saint-Denis. p 176.

<sup>5</sup> MD. Pour le Dimanche de Pâques. p 94.

<sup>6</sup> MTR. Ce sont les cinquième et sixième Méditations.

<sup>7</sup> MD. Pour le IIIème Dimanche après la Pentecôte. p 158.



passée”<sup>1</sup>. Comme nous l’avons signalé précédemment, c’est à une véritable conversion qu’ils sont conviés : *“Demandez lui (au Christ) les grâces nécessaires pour procurer la conversion de leurs coeurs”*<sup>2</sup>, à sortir du monde ancien pour entrer dans la vie nouvelle apportée par le Christ. De cette mission, les Maîtres doivent être conscients : *“Vous n’avez pas il est vrai, des infidèles à convertir, vous êtes cependant obligés par votre état d’apprendre aux enfants les mystères de la religion et de leur donner l’esprit du christianisme, ce qui n’est pas un moindre bien que la conversion des infidèles”*<sup>3</sup>. Encore faut-il, pour qu’il y ait conversion, fournir aux écoliers les moyens, outils appropriés qui permettent de modifier leurs attitudes, leurs gestes, leur comportement. La population accueillie est composée uniquement d’enfants, et ceux-ci n’ont pas encore la totale capacité de réfléchir sur la démarche de conversion qui leur est proposée. Même si, dans d’autres éléments de sa pédagogie, le Fondateur a recours à une méthodologie qui permet une prise de conscience formelle du choix effectué, il remarque que, à cet âge, la réflexion n’est pas totalement opérante. Selon lui, les enfants ne possèdent l’usage de la raison que vers sept ou huit ans<sup>4</sup>, idée qu’il reprend à Saint Thomas. Pour pallier cela, l’exemple des Frères sera un des moyens pédagogiques les plus efficaces pour que l’écolier puisse adhérer à l’habitus lasallien.

*“L’exemple fait beaucoup plus d’impression sur l’esprit et sur le coeur, que non pas les paroles, principalement sur celui des enfants, qui n’ayant pas encore l’esprit assez capable de réflexion se forment ordinairement sur l’exemple de leurs maîtres, se portant plus à faire ce qu’ils voient faire que ce qu’ils leur entendent dire, surtout*

---

<sup>1</sup> MTR. Sixième Méditation p 32.

<sup>2</sup> MTR. Quatrième Méditation. p 19.

<sup>3</sup> MF. Sur Saint Grégoire. Pape. pp. 31 et 32.

<sup>4</sup> DB. Second traité du second devoir d’un chrétien, qui est d’aimer Dieu. Instruction XII. p 116.

*lorsque leurs paroles ne sont pas conformes à leurs actions*"<sup>1</sup>. Le soin des élèves consistera donc à imiter le maître. Comme le souligne le Frère J. ALCADÉ<sup>2</sup>, l'influence que l'exemple du maître exerce sur l'enfant dans l'éducation s'explique par cette propension à l'imitation de la part de l'écolier. Cette pédagogie de l'imitation, de La Salle la puise dans les textes pauliniens.

*"Saint-Paul parlant aux Philipiens, après leur avoir enseigné différentes maximes, il ajoute, conduisez-vous selon les mêmes maximes, et ensuite, imitez-moi, et considérez ceux qui vivent selon l'exemple que je vous ai donné"*<sup>3</sup>.

Dans la relation éducative qu'il bâtit, le Maître est l'objet du regard de l'enfant : *"vous êtes dans un emploi où tout le monde vous observe"*<sup>4</sup>, et ce regard scrute, bien entendu, les moindres détails de sa conduite. Chacun d'eux est enregistré, mémorisé. D'où la nécessité et la responsabilité du Frère-enseignant de se présenter à la classe comme un modèle. De La Salle insiste de façon récurrente sur l'importance de cette exemplarité. De multiples exhortations allant dans ce sens jalonnent les écrits lasalliens.

- *"Voulez-vous que vos disciples pratiquent le bien, faites-le vous-mêmes"*<sup>5</sup>.

- *"Votre extérieur doit être édifiant"*<sup>6</sup>.

- *"La première chose que vous devez à vos élèves, c'est l'édification et le bon exemple"*<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> MTR. Dixième Méditation. p 52.

<sup>2</sup> F.J. ALCADÉ. Exemple Edification. THEMES LASALLIENS VOLUME UN. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1993. p 258.

<sup>3</sup> MTR. Dixième Méditation. p 51.

<sup>4</sup> MD. Pour le XVIème Dimanche après la Pentecôte. p 200.

<sup>5</sup> MD. Pour le IIème dimanche après Pâques. p 105.

<sup>6</sup> MD. Pour le VIIème dimanche après la Pentecôte. pp. 169 et 170.

<sup>7</sup> MF. 30 décembre. p 248.

C'est donc à la condition que l'enseignant soit exemple qu'il y a "impression" chez l'enfant. Cet exemple qu'il donne vient compléter la force de sa parole, de son enseignement verbal. Pour de La Salle, il faut vivre ce que l'on dit ; obligation est faite de *"confesser par les actions, les vérités et les maximes de l'Évangile"*<sup>1</sup>. Être fidèle au dogme, cela demande que la vie du Frère témoigne de la réalité de ce qu'il enseigne ou comme le dit fort joliment M. Sauvage, que sa vie témoigne de la *"réalité du monde invisible dont il parle"*<sup>2</sup>. L'enseignement oral est donc, en résumé, insuffisant à la transmission de l'habitus ; il doit être enrichi par l'exemple. Le Fondateur est convaincu que ce moyen pédagogique rend possible le passage des vertus du Frère chez l'enfant et la conquête progressive de son âme : *"La vertu ne peut pas se cacher, et lorsqu'elle éclate elle attire à elle, et l'exemple qu'on donne fait des impressions si fortes sur ceux qui les voient pratiquer [...] que la plupart sont portés à l'imiter"*<sup>3</sup>.

Cette "attirance" se produit par une libre adhésion, en une pleine responsabilité, qui s'avère possible parce que l'homme est doué d'intelligence<sup>4</sup>. Cette promotion de la liberté s'inscrit dans une pensée qui, rappelons-le, le met en face de ses responsabilités :

D. *"Pourquoi dit-on, que l'homme est raisonnable ?"*

R. *C'est parce que, quand il fait quelque chose, il sait ce qu'il fait, et pourquoi il le fait"*<sup>5</sup>.

C'est par un engagement personnel que l'acquisition s'opère. Le Maître peut *"engager"*<sup>6</sup> les enfants ; il ne peut les obliger. Dans sa troisième *Méditation pour le Temps de la Retraite*, de La Salle insiste

---

<sup>1</sup> MD. Sur Saint-Pierre le martyr. p 48.

<sup>2</sup> M. SAUVAGE. Catéchèse et cateat. EDITIONS LIGEL. PARIS. 1962 p 727.

<sup>3</sup> MF. Sur Saint-Bernard. p 133.

<sup>4</sup> Voir chapitre sur l'habitus note.

<sup>5</sup> DB. Première partie des devoirs d'un chrétien envers Dieu. Premier traité. p 30.

<sup>6</sup> MTR. Troisième Méditation. p 16.

sur le fait que la volonté est un élément essentiel pour accéder au Salut. Car bien que Dieu ait mis en nous la Grâce<sup>1</sup>, elle ne suffit pas, la volonté doit l'accompagner.

*“Quoique Jésus-Christ soit mort pour tous les hommes, le fruit de sa mort n'est pas cependant efficace à l'égard de tous, parce que tous ne se mettent pas en peine de se l'appliquer ; il faut de notre part la correspondance de notre volonté pour le rendre tel [...]. Cependant, comme les grâces qu'il nous a méritées ne sont efficaces pour notre salut, qu'autant que notre volonté se porte à y correspondre ; c'est à nous-mêmes d'achever et de consommer l'ouvrage”<sup>2</sup>.* L'homme est acteur de son salut. C'est par ses actes volontaires qu'il va soutenir et compléter ce que Dieu lui a donné par la Grâce. Celle-ci a besoin d'actes posés par la volonté pour que l'homme s'achève conformément au plan de Dieu. Sans l'existence de cette dernière, l'homme ne peut envisager d'être sauvé. Dans cette perspective, qui privilégie le libre choix, il est bien évident que la contrainte ne peut être le moteur de l'adhésion. On n'accepte pas un projet de vie dont la substance serait l'entrave, et le ressort la peur ou la crainte. C'est l'amour qui contribue à l'acquisition de l'habitus lasallien.

*“C'est lui aussi (le Christ) qui éclaire leur esprit et les porte à aimer, et à pratiquer le bien que vous leur enseignerez”<sup>3</sup>.*

La volonté de l'enfant ne se portera à suivre l'exemple qu'il a devant lui que si celui-ci induit l'affection, l'attachement, la bonté, enfin toutes valeurs qui sont attractives. Parmi ces vertus, la bonté joue un rôle crucial. En effet, c'est en gagnant<sup>4</sup> le coeur des enfants

---

<sup>1</sup> GA. Instruction XX. p 384.

<sup>2</sup> MTR. Troisième Méditation. p 16.

<sup>3</sup> MTR. Dixième Méditation. p 16.

<sup>4</sup> MF. Sur Saint-Anselme. p 45.

que le Frère les amènera à accepter librement le modèle. De La Salle a l'intime conviction que ceux *"qui possèdent le coeur des hommes sont maîtres du monde"*<sup>1</sup>. La bonté de l'éducateur est *"l'aimant"*<sup>2</sup> qui attire l'écolier vers l'exemple qu'il a devant lui. La relation éducative que désire mettre en oeuvre le Fondateur dans ses classes est fondée sur la bonté, la générosité, la tendresse retenue. Si on veut bien se rappeler ce que nous avons écrit concernant l'omniprésence des châtiments dans les écoles primaires du XVIIIème siècle, l'originalité ne fait pas de doute. Il a compris qu'il ne suffit pas de connaître les arcanes du fonctionnement cognitif de l'enfant pour qu'il veuille changer. Cette bonté, cet amour, de La Salle en fait un critère vital.

- *"Ils aimeront tendrement tous leurs écoliers"*<sup>3</sup>.

- *"Vous avez tous les jours de pauvres enfants à instruire, aimez-les tendrement, suivant en cela l'exemple de Jésus-Christ"*<sup>4</sup>.

Le Frère A. Morales<sup>5</sup> note qu'il est étonnant que Jean-Baptiste de La Salle ait utilisé soixante dix-neuf fois le mot "tendresse" dans ses écrits, alors que le vocabulaire spirituel du XVIIe siècle était plutôt enclin à l'austérité ; se sachant aimé, l'enfant se dirige librement et volontairement vers le style de vie imprégné des valeurs évangéliques auquel l'invitent les Frères-Enseignants. En définitive, c'est par l'amour, moteur de la relation éducative, que le Maître conduit l'écolier à l'imiter. Substituer à la violence qui règne dans l'école élémentaire de cette époque, la tendresse et donc un des traits cardinaux de la pédagogie lasallienne. Le Fondateur a compris qu'il faut mettre en oeuvre une ambiance de bonté si l'on souhaite

---

<sup>1</sup> M.D. Pour le XIIème Dimanche après la Pentecôte, p 186.

<sup>2</sup> F. L. TEBAR, BELMONTE. Bonté Tendresse. IN THEMES LASALLIENS VOLUME NUMERO UN. FRÈRES DES ÉCOLES CHRETIENNES. ROME. 1993. p 92.

<sup>3</sup> RC. (1718). Chapitre VII. [13], p 36.

<sup>4</sup> M.F. Pour la Fête de Saint-Cyprien. p 154.

<sup>5</sup> F.A. MORALES. Relation Maître - élève. IN THEMES LASALLIENS VOLUME NUMERO DEUX. FRÈRES DES ÉCOLES CHRETIENNES. ROME. 1993 p 183.

transformer l'enfant. Dans l'itinéraire de Saint Jean Baptiste de La Salle nous trouvons de nombreux exemples de la manifestation de cette tendresse, ceci fait d'ailleurs dire à F. José que *"La vie de Jean-Baptiste de La Salle fut beaucoup plus humaine que sa doctrine"*<sup>1</sup>. L'historien G. Rigault partage cette vue des choses : "Ce que nous découvrons avant tout dans ses lettres, c'est l'affectueuse bonté du Père... bonté et indulgence toujours disposées au Pardon"<sup>2</sup>.

## 2. La correction.

Ce souci de faire que l'enseignement moral ne soit pas subi comme un dressage se retrouve même dans le cadre de la correction.

Au sujet de celle-ci, de La Salle insiste bien sur le fait que sa fin ne peut être que le bien spirituel et moral de l'enfant et, par voie de conséquence, n'a aucune utilité tant que celui-ci ne l'accepte pas en toute liberté.

Pour le Frère L. Lauraire<sup>3</sup>, on ne peut réellement comprendre la logique lasallienne concernant la correction si on ne la replace pas dans le climat de pensée propre à l'époque, qui lui-même s'ancre dans un héritage culturel et théologique, qui souligne que :

- La nature humaine est spontanément inclinée au mal.
- Les enfants plus encore que les adultes sont vulnérables, car ils sont faibles, se laissent entraîner et la raison leur fait défaut.
- Dans leurs comportements de la vie quotidienne, ils sont victimes du diable.
- Les actes répréhensibles sont assimilés aux péchés.

---

<sup>1</sup> FRERE L. TEBAR BELMONTE. Bonté - Tendresse. IN THEMES LASALLIENS NUMERO 1. p 88

<sup>2</sup> G. RIGAULT. Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes. TOME I. PARIS. EDITIONS PLON. M.C.M.X.X.X. VII. pp 439. 441.

<sup>3</sup> FR. L. LAURAIRE. Correction. IN THEMES LASALLIENS VOLUME UN. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1993. p 173.

- La correction a pour vocation de contrarier et d'extirper le mal, doit amener la conversion.

C'est seulement si elle est envisagée au travers de cette grille de lecture qu'elle prend sens. Toujours selon le Frère L. Lauraire, une fois que le référentiel est donné concernant la correction lasallienne, celle-ci conduit à une triple réflexion<sup>1</sup> : professionnelle, éducative et pastorale. Nous porterons plus particulièrement notre étude sur la visée pastorale, qui présuppose l'adhésion de l'enfant.

Sa "*doctrine de la correction*"<sup>2</sup>, Jean-Baptiste de La Salle, la puise dans le Nouveau Testament. Là se trouve son fondement. Deux de ses Méditations pour le Temps de la Retraite contribuent à comprendre la signification et les exigences évangéliques de celle-ci<sup>3</sup> :

- Onzième méditation. De l'obligation où sont les Frères des Ecoles Chrétiennes, de reprendre et corriger les fautes que commettent ceux qu'ils sont chargés d'instruire.

- Douzième méditation. De quelle manière il faut avertir et corriger de leurs défauts, ceux dont on a la conduite.

Dans la onzième méditation, il reprend l'exemple du Christ, corrigeant les marchands du Temple ...

*"C'est en quoi Jésus-Christ a souvent fait paraître son zèle à l'égard des juifs dans le Temple de Jérusalem, lorsqu'en y entrant il en fit sortir ceux qui y vendaient et qui achetaient les choses dont on avait besoin pour les sacrifices : il fit alors un fouet de cordes afin de s'en servir pour les chasser"*<sup>4</sup>. (Jean 2 : 14 - 17 ; Luc 19 : 45) ou encore reprenant les Pharisiens<sup>5</sup>. Il utilise également l'exemple de Saint-Paul

---

<sup>1</sup> IDEM, p 175.

<sup>2</sup> M. SAUVAGE. Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. CAHIERS LASALLIENS NUMERO UN. 1959. p XLVI.

<sup>3</sup> FR. M. A. CAMPOS MARINO. L'itinéraire évangélique de Saint Jean-Baptiste de La Salle et le recours à l'écriture dans ses M.T.R. CAHIERS LASALLIENS NUMERO QUARANTE SIX. 1974 p 263.

<sup>4</sup> M.T.R. Onzième Méditation. p 53.

<sup>5</sup> IDEM, p 53

châtiant l'incestueux de Corinthe<sup>1</sup>, ou encore recommandant la correction à Timothée et à Tite<sup>2</sup>. Avec cette dernière référence, il informe de la finalité de la correction.

*“Il faut que ceux qui ont la conduite des jeunes enfants, les reprennent comme dit Saint-Paul, avec toutes sortes d'autorité pour les faire revenir”<sup>3</sup>.*

Il faut faire “revenir” les enfants, les faire changer de vie. Tout comme Saint-Paul lorsqu'il châtie l'incestueux de Corinthe, il faut punir l'enfant pour que son âme soit sauvée<sup>4</sup>. En définitive, la correction a une vocation évangélique.

Dans la douzième, Jean-Baptiste de La Salle développe les exigences pour que la correction puisse arriver à sa fin. L'amour sera la première de ces exigences. La correction doit être inspirée par lui. C'est ainsi que douceur et charité<sup>5</sup> doivent prévaloir sur des sentiments de vengeance et d'animosité<sup>6</sup>. La seconde exigence est que l'Enseignant s'abandonne à l'Esprit de Dieu.

*- “S'abandonner à l'esprit, signifie à la fois se radicaliser dans la situation de l'enfant, dans la connaissance et la compréhension de sa faute en référence à son histoire personnelle et s'ouvrir en même temps à l'action transcendante de l'esprit de Dieu qui agit par sa sagesse”<sup>7</sup>.* La correction devient ainsi un acte de bonté et de miséricorde<sup>8</sup>, alors que laisser l'écolier dans ses mauvaises habitudes serait pure cruauté<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> IBID. p 54.

<sup>2</sup> IBID. p 55.

<sup>3</sup> IBID. p 55.

<sup>4</sup> IBID. p 54.

<sup>5</sup> MTR. Douzième Méditation. p 63.

<sup>6</sup> IDEM. p 62.

<sup>7</sup> FR. M A CAMPOS MARINO L'itinéraire évangélique de Saint-Jean Baptiste de La Salle et le recours à l'écriture dans ses MTR. CAHIERS LASALLIENS NUMERO QUARANTE SIX. 1974 p 281.

<sup>8</sup> MTR. Douzième Méditation. Points I et III. pp. 58, 60 et 62.

<sup>9</sup> MTR. Onzième Méditation. p 55.



Cependant, il manque un acteur essentiel dans cette réflexion sur la correction/conversion, c'est, bien sûr, l'élève, car celui-ci doit librement entrer dans cette dynamique de changement. Son adhésion sera volontaire, ou sa conversion ne sera pas. Dans ce dernier cas, on l'a vu, le renvoi aura lieu. Voyons la méthodologie employée. Tout d'abord, le Frère-Enseignant doit apprécier si, oui ou non, elle est utile ou, en d'autres termes, si elle amènera l'élève corrigé à commencer en lui une réflexion sur ce qu'il vient de réaliser.

*"On ne doit faire aucune correction, qu'on ne juge qu'elle ne puisse être utile et avantageuse, ainsi c'est un mal d'en faire quelque une sans avoir fait attention auparavant si elle sera de quelque utilité, soit à l'écolier à qui on veut la faire, soit aux autres qui en doivent être les spectateurs"*<sup>1</sup>.

Eventuellement, d'après le propos de Jean-Baptiste de La Salle, on peut envisager de corriger un écolier même si celui-ci n'en tire pas personnellement "bénéfice" ... mais il faut alors que ce soit auprès de ses camarades que la correction trouve sa justification, sa légitimité. En aucun cas elle ne doit nuire à celui qui la reçoit *"car ce serait agir directement contre la fin des corrections qui ne sont instituées que pour faire du bien"*<sup>2</sup>. Cela aurait pour risque de rendre l'élève aigri<sup>3</sup>.

La seconde étape est de faire reconnaître sa faute à l'élève : *"Il faut plutôt l'engager par paroles à reconnaître sa faute"*<sup>4</sup>. La reconnaissance de la faute, c'est la capacité à discerner le bien du mal, c'est la preuve de la prise de conscience d'une conduite en dysharmonie avec les exigences de Dieu.

---

<sup>1</sup> CE, (1720). Deuxième partie. Chapitre V. p 153.

<sup>2</sup> IDEM. p 153.

<sup>3</sup> IBID. p 153.

<sup>4</sup> IBID. pp. 154 à 155.

La troisième étape, c'est l'acceptation volontaire de la correction donnée par le Maître représentant de Dieu, puisque c'est contre sa loi que l'enfant a fauté. *"Elle doit être [...] volontaire, et acceptée de la part de l'écolier, tâchant de l'y faire consentir en lui représentant la grandeur de sa faute et l'obligation dans laquelle on est d'y remédier : Le grand mal qu'il se fait à soi-même et celui qu'il peut faire à ses compagnons par son mauvais exemple"*<sup>1</sup>.

A travers la correction du Frère, c'est Dieu qui le punit d'avoir enfreint ses Maximes et Commandements. L'écolier montrera son assentiment à la recevoir en se préparant de lui-même.

*"Cette pratique que l'écolier se dispose de lui-même pour recevoir la correction, sans que le maître ait aucunement besoin de mettre la main sur lui, sera très exactement observée"*<sup>2</sup>. Une fois que le maître sera proche de l'écolier, il lui dira quelques mots pour le préparer à recevoir la correction *"avec humilité, soumission et dessein de se corriger"*<sup>3</sup>. Par cette demande, il engage l'enfant à entrer volontairement dans le processus de changement. La correction du corps ne suffit pas à faire entendre avec fruit la parole de Dieu. L'enfant doit y être disposé. Dieu ne sauvera pas l'homme contre son gré, malgré lui ; il demande la correspondance de la liberté, c'est à l'écolier, à l'homme d'achever l'oeuvre du salut. La dernière étape verra l'enfant aller remercier le Maître, lui montrant ainsi sa reconnaissance de l'avoir corrigé et lui promettre de ne plus recommencer<sup>4</sup>.

Au terme de cette analyse, on peut tenter une brève synthèse. La correction se cristallise entre l'écolier et le maître, dans une situation

---

<sup>1</sup> IBID, p 152.

<sup>2</sup> IBID, p 170.

<sup>3</sup> IBID p 171.

<sup>4</sup> IBID, p 172.

éminemment critique où le maître sollicite la conscience, facilite le changement de voie, aide à la conversion. *“Souvent ils (les enfants) ne tombent en faute que parce qu'ils font beaucoup de choses sans réflexion, et comme les répréhensions et les corrections qu'on leur fait, leur donnent lieu de faire réflexion à ce qu'ils ont à faire, elles sont cause qu'ils veillent sur eux-mêmes pour ne pas tomber dans les mêmes fautes”*<sup>1</sup>.

La conversion demande de la part de l'élève une rupture avec le péché. Cette rupture doit se faire volontairement, après la perception de la réalité de la faute. Cet acte conduit l'enfant à la liberté, lui qui risquait de se perdre. Après avoir rompu avec le péché, il entre dans une vie plus attentive aux exigences chrétiennes ; c'est le sens de sa promesse à l'issue de la correction. Cette dynamique de la conversion présuppose la raison, l'intelligence ; c'est pour ce motif que de La Salle ne conseille pas la correction pour les enfants “stupides” et “les petits enfants”<sup>2</sup>. Ceux-ci n'ayant en effet pas *“l'usage de la raison”*<sup>3</sup>, elle est inutile, inopérante. Elle n'est donc pas donnée sans réflexion, sans prise en compte des personnalités, des caractères de chacun. La différenciation a pour origine l'observation du “terrain”, de la classe. Ce n'est pas une catégorisation intellectualisée, elle s'enracine dans le quotidien, dans la pratique journalière d'un apostolat annoncé. On ne corrige l'élève que si l'on a l'intime conviction que cela sera générateur d'amendement et sera à l'origine d'un changement en bien de l'écolier. C'est un acte salvateur, guidé par l'amour du Maître. L'élève est respecté, non humilié. On peut le constater avec l'exemple donné par les Frères, puis par le biais de la correction, l'habitus

---

<sup>1</sup> MFR. Onzième Méditation, p 54.

<sup>2</sup> CE. (1720). Deuxième partie. Chapitre V. p 166.

<sup>3</sup> IDEM. p 168.

lasallien a la possibilité de s'édifier dans l'écolier. Tous deux en effet exigent de façon explicite l'adhésion librement consentie de l'écolier au projet lasallien de vie chrétienne.

### §3. L'examen de conscience.

L'exercice de l'examen de conscience complète ce dispositif pédago-éducatif. Comme la correction, il s'adresse aux *"écoliers qui peuvent discerner le bien, avec le mal"*<sup>1</sup>. Il est à destination de ceux qui entrent dans l'âge de raison, c'est-à-dire vers sept ou huit ans. Dans les écrits lasalliens, il fait partie des exercices auxquels le Maître comme l'élève doivent se soumettre. Cette notion d'exercices recouvre une réalité fort polysémique. C'est ainsi que l'on en dénombre plus d'une trentaine dans la littérature lasallienne<sup>2</sup>.

L'examen de conscience est une des étapes, des articulations permettant de recevoir le pardon de ses péchés dans le Sacrement de Pénitence. Elles sont au nombre de quatre : *"1. Examiner sa conscience, 2 avoir une grande douleur et regret de ses péchés, joint à un ferme propos, et une forte résolution de n'y plus retomber. 3. Confesser tous ses péchés à un prêtre approuvé par l'évêque, 4. Satisfaire à Dieu et au prochain pour tous les péchés qu'on a commis"*<sup>3</sup>.

L'objet de l'examen de conscience est de rechercher tous les péchés commis depuis la dernière confession. Une fois cette recherche effectuée, il faut *"concevoir un véritable regret de tous ses péchés"*<sup>4</sup>. C'est un acte important, si important qu'il doit être envisagé comme *"une affaire où il s'agirait de tout son bien et de sa vie"*<sup>5</sup>. Il porte sur

---

<sup>1</sup> DA. Second traité du second devoir d'un chrétien qui est d'aimer Dieu. p 156.

<sup>2</sup> F. J. GOUSSIN. Exercices. THEMES LASALLIENS VOLUME UN. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1993. pp. 265 à 273.

<sup>3</sup> DB. Première partie des sacrements. Instruction IX. p 178.

<sup>4</sup> IDEM. Instruction X, p 80.

<sup>5</sup> IBID. p 180.

les commandements édictés par Dieu et par l'Eglise, sur les péchés capitaux et enfin sur ceux qu'on a pu commettre dans le cadre de sa profession<sup>1</sup>. Il s'agit donc de procéder à l'analyse de son vécu, pour discerner les actes qui vont à l'encontre d'une vie de chrétien et s'opposent aux maximes contenues dans l'Ecriture.

Pour les enfants, les domaines de l'examen sont les suivants :

*“Il doit penser aux péchés qu'il a commis à l'Eglise, à l'Ecole, à la maison, dans le lit, et dans les autres lieux qu'il a fréquentés, et en la compagnie des personnes qu'il a conversées”<sup>2</sup>.*

Pour chaque péché, il faut opérer une analyse précise des causes et des conséquences. Le discernement, l'intelligence doivent être présents pour se livrer à une telle dissection de l'agir.

*“Sur chaque péché qu'on a commis il faut examiner quatre choses : La nature du péché dans lequel on est tombé, la manière dont on y est tombé, la cause et le sujet qui y a fait tomber, et les effets que ce péché a produit”<sup>3</sup>.*

L'écolier, l'adulte doit donc avoir la capacité de mettre en lumière la nature de sa faute, c'est à dire l'action, la parole qui s'est trouvée en contradiction avec la loi de Dieu, qui est en dysharmonie avec une vie de disciple de Jésus-Christ. Ensuite, les raisons et les modalités de cet acte restent à définir. Pourquoi a-t-il été commis, a-t-il été dit ? Comment s'est-il opérationnalisé, actué ? Enfin, il faudra montrer, mettre en exergue ses suites.

L'examen de conscience, s'il se déroule dans le cadre du Sacrement de Pénitence, doit aussi avoir lieu tous les soirs. Dans la classe lasallienne, ce temps d'examen est prévu en fin d'après-midi. Il

---

<sup>1</sup> IBID. p 181.

<sup>2</sup> IBID. p 181.

<sup>3</sup> IBID. p 182.

est divisé en quatre articles, dont chacun est lui-même partagé en cinq points. Chaque jour, un article est présenté et lu. Dans ces Exercices de piété, Jean-Baptiste de La Salle présente ces quatre articles<sup>1</sup>.

*I. Article.*

*1° "Ai-je eu soin aujourd'hui, aussitôt que j'ai été éveillé, de faire le signe de la Sainte Croix ? [...]"*

*2° N'ai-je point été paresseux à me lever et lent à m'habiller ? N'ai-je point paru devant quelqu'un avant que d'être honnêtement vêtu ?*

*3° Avant que de me coucher [...] me suis-je mis à genoux pour prier Dieu ? [...]"*

*4° Ai-je de temps en temps pensé à Dieu pendant le jour ? Ai-je offert mon travail et toutes mes actions à Dieu avant que de les commencer ?*

*5° N'ai-je point juré ? [...]"*

*II. Article.*

*1° A quoi ai-je employé les Dimanches et les fêtes ? Ai-je assisté à la paroisse, à la grande Messe ? [...]"*

*3° N'ai-je point manqué de respect dans l'Église ?*

*4° Ai-je porté respect et obéi volontiers à mes parents, à mes maîtres ? [...]"*

*III. Article.*

*1° N'ai-je point eu de haine, ou d'aversion contre personne ? [...]"*

*2° N'ai-je point fait ou voulu faire des actions, sales, honteuses et contraires à la pureté ? [...]"*

---

<sup>1</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre VII. p 77.

3°. *N'ai-je pas mangé ou bu avec excès, avec avidité ou sensualité, ou hors des repas et par gourmandise ? [...]*

#### *IV. Article.*

1°. *Ne me suis-je pas absenté de l'Ecole sans permission, contre la volonté de mes parents, ou par libertinage ? [...]*

2°. *Me suis-je appliqué dans l'école à étudier mes leçons ? [...]*

3°. *N'ai-je point joué, ou ne me suis-je point amusé avant que de venir à l'Ecole ?<sup>1</sup>.*

Toute la vie de l'écolier est ainsi examinée, mise à nu. Actes, paroles sont passés au crible, pour déceler les éléments opposés aux vérités spéculatives et pratiques. Il énumère des péchés qui vont des peccadilles que l'âge suffit à expliquer ... voire à justifier, à des comportements plus problématiques, tels que le vol, les bagarres, ou des gestes "deshonnêtes". Il est évident que cette démarche d'analyse oblige l'enfant à faire émerger à la conscience des actes, des paroles, qu'il a pu produire inconsciemment et que, par là, c'est déjà le début de la conversion. On le voit par l'éventail des situations envisagées, l'attention du Fondateur ne se porte pas de façon exclusive sur l'ignorance doctrinale ; elle a avant tout pour préoccupation que ces enfants s'interrogent sur leur conduite et sur leurs moeurs, en référence à cette doctrine.

Dans le cadre du Sacrement de Pénitence, la contrition fait suite à l'examen de conscience. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir recherché tous les péchés que l'on a commis ; il faut s'engager à ne plus les répéter, à ne plus offenser Dieu.

*D. "Qu'est-ce qu'un ferme propos de ne plus offenser Dieu ?*

---

<sup>1</sup> E. Examen. pp. 30 à 33.

*R. C'est une volonté ferme et déterminée de ne plus jamais retomber dans ses péchés*"<sup>1</sup>.

Là encore, la présence de la volonté est essentielle pour cheminer dans la voie nouvelle qu'ouvre ce Sacrement de Pénitence. C'est pourquoi les Frères aussi sont invités par de La Salle à s'examiner. Il leur demande de rendre l'usage de l'examen très fréquent<sup>2</sup>. C'est ainsi que, pour compléter les examens ordinaires de la journée, le Fondateur leur propose d'en faire *"encore de petits à la fin de chaque action, comme de l'oraison, de l'office de la Sainte-Messe, des repas etc. pour remarquer si vous n'y avez rien omis de ce qui était nécessaire pour les bien faire, et quelles fautes vous pouvez y avoir commis"*<sup>3</sup>.

De plus, une fois par semaine, chaque Frère doit *"rendre compte de sa conscience"*<sup>4</sup> à son directeur. Auprès de celui-ci on *"s'examinera"* sur vingt articles<sup>5</sup> et, à la suite de cette démarche, il devra être attentif aux avis que ne manquera pas de lui donner le directeur. On peut l'observer, la pédagogie lasallienne, est une mise en valeur, en avant, de la responsabilité, de l'engagement personnel donc du volontaire.

#### **§4. Le dialogue pédagogique.**

Ce souci d'éveil de la conscience, de l'intelligence, nous allons de nouveau le retrouver dans ce que nous avons appelé le *"dialogue pédagogique"*. Pour pratiquer, il faut avoir préalablement appris et compris, telle pourrait être, présentée de manière synthétique, la

---

<sup>1</sup> IDB. Première partie. Des sacrements instruction XI. p 187.

<sup>2</sup> R. De l'examen. p 75.

<sup>3</sup> IDEM. p 75.

<sup>4</sup> IBID. Directoire. p 16.

<sup>5</sup> IBID. Les articles. pp. 18 à 22.



démarche de Jean-Baptiste de La Salle en ce qui concerne l'enseignement moral transmis par le catéchisme.

Dans ce point, nous évoquerons<sup>1</sup>, en un premier temps, la structure de la leçon de catéchisme et les prolongements de celle-ci, puis, dans un second, nous aborderons le dialogue pédagogique qui se met en place dans cette leçon, méthodologie qui sera à l'origine de l'intériorisation, de la compréhension ... enfin de la pratique de l'habitus lasallien.

La séance de catéchisme débute par un cantique, choisi en fonction de trois paramètres : le temps liturgique, le thème de la leçon, ("les principales vérités de la foi", "du sacrement de pénitence et de ses conditions", "sur l'eucharistie" ...), la préparation du cœur des enfants à écouter la parole de Dieu qui leur est proposée. Les cantiques sont adressés à Jésus-Christ le dimanche et, les autres jours de la semaine, au Saint Esprit.

Pour le mardi, voici le cantique spirituel que propose de La Salle :

*"Esprit divin, Dieu des lumières,  
Eclairez-nous dans notre obscurité  
Faites que d'une foi sincère,  
nous croyons avec fermeté.  
Mais ce n'est pas assez de croire ;  
les vérités qu'on va nous enseigner,  
Esprit-Saint donnez-nous la grâce,  
et l'amour pour la pratiquer"*<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Ce développement sur le dialogue pédagogique dans les leçons de catéchisme doit beaucoup au travail du Frère Jean Pungier : Jean-Baptiste de La Salle le message de son catéchisme. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1984. 214 p.

<sup>2</sup> E. Cantiques pour les lundi et les autres jours de la semaine. p 135.

On y trouve la connaissance des vérités qui sont enseignées, mais aussi la nécessité de les pratiquer. Un peu plus loin, pour le samedi, le Fondateur écrit celui-ci.

*“Afin d’être docile et sage,  
Seigneur donnez-moi votre esprit,  
pour apprendre selon mon âge,  
les vérités de Jésus-Christ.  
Esprit-Saint, faites les moi comprendre,  
ce que vous m’avez expliquer,  
Mais en me le faisant apprendre,  
Faites le moi bien pratiquer”<sup>1</sup>.*

Là encore “comprendre”, “expliquer”, “pratiquer” explicitent les fondements de la démarche catéchistique de Jean-Baptiste de La Salle et viennent comme un leitmotiv renforcer l’idée que, sans “les oeuvres”, la foi n’est pas ce qu’elle devrait être.

Faisant suite au cantique, une prière<sup>2</sup> est dite. Très généralement, elle appelle l’écopier à s’engager, s’impliquer durant la leçon de catéchisme qui va être proposée alors.

Le catéchisme proprement dit prend place à sa suite. Selon les jours de la semaine, les séances sont d’une demi-heure, d’une heure ou encore d’une heure et demie. Les contenus sont très divers. Preuve en est donnée par le Frère Pungier, qui a analysé les différents types<sup>3</sup> de sujets traités. Il distingue ainsi trois profils de contenus, qui correspondent respectivement aux trois durées de séquences et à des temps différents de la semaine ou de l’année.

---

<sup>1</sup> IDEM. p 136.

<sup>2</sup> FR. J. PUNGIER. Jean-Baptiste de La Salle. Le message de son catéchisme. FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. ROME. 1984. p 135.

<sup>3</sup> IDEM. pp. 136 à 137.

Une fois terminée, la leçon de catéchisme aura deux prolongements, dans deux types d'activités différents. Dans le deuxième chapitre de la première partie de sa *Conduite*, Jean-Baptiste de La Salle indique que déjeuner et goûter sont des temps pendant lesquels sont mises en oeuvre des activités. Celle-ci ne sont pas dénuées d'intérêt. C'est ainsi que le Maître demande aux écoliers qui savent lire de répéter les demandes et les réponses du catéchisme appris les jours précédents<sup>1</sup>. Dans les "basses classes", la récitation se fait à deux : l'un récite les demandes du catéchisme et l'autre donne les réponses<sup>2</sup>.

Au chapitre six, qui traite de l'orthographe, le Fondateur informe de ceci :

*"Il (le maître) les obligera aussi en même temps d'écrire ce qu'ils auront retenu du catéchisme qu'on leur fait pendant la semaine, surtout de ceux des Dimanches et Fêtes, ou du Mercredi veille de congé, s'il n'y a point eu de fête dans la semaine ; si le Maître juge que quelques-uns ne puissent pas le faire, il leur donnera à écrire la leçon du catéchisme du diocèse qu'il aura appris par coeur, pendant la semaine précédente, qu'ils seront obligés d'écrire sans regarder dans le livre, le Maître les obligera pour cet effet d'avoir un petit livre, (= carnet) et de le lui apporter tous les mardis et vendredis ou autres jours auxquels on enseigne l'arithmétique, pour le corriger"*<sup>3</sup>.

Le passage à l'écrit est donc différent selon le niveau des élèves. La reformulation par le biais de la rédaction est demandée aux plus avancés. Cet exercice leur permet d'exprimer avec des mots qui leur sont personnels ce qu'ils ont retenu, et au maître d'évaluer par

---

<sup>1</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre I. p 9.

<sup>2</sup> IDEM, p 11.

<sup>3</sup> IBID). Première partie. Chapitre VI. pp. 73 . 74.

conséquence son niveau de compréhension, que l'oral ne suffit pas toujours à apprécier. Pour les autres, ils sont sollicités pour réciter par écrit la leçon de catéchisme. Pour l'ensemble, ce passage par l'écrit permet également de vérifier l'acquisition et la maîtrise du vocabulaire, théologique, moral et spirituel, ainsi que le note le Frère Pungier<sup>1</sup>.

L'enseignement proprement dit du catéchisme se réalise par un dialogue pédagogique qui s'instaure entre le Maître et l'élève. L'instrument privilégié de ce cheminement est l'interrogation. (DB. 304 pages, 1479 questions, Grand abrégé, 127 pages, 478 questions, Petit abrégé, 35 pages, 170 questions). Le recours à cette méthode a pour but que l'élève parvienne à une compréhension, une intériorisation des Mystères de la religion catholique, une familiarité avec les pratiques enseignées et préconisées. Dans cette perspective, la première des consignes à respecter consiste à employer un vocabulaire approprié aux élèves. Dans sa première Méditation pour le Temps de la Retraite, Jean-Baptiste de La Salle, ayant recours aux paroles de Saint-Paul aux Corinthiens<sup>2</sup>, stipule :

*"Enseignez-les leur (les vérités de l'Évangile) non avec des paroles étudiées de peur que la croix de Jésus-Christ qui est la source de notre sanctification n'en soit anéantie et que tout ce que vous leur direz ne produise aucun fruit dans leur esprit et dans leur cœur. Car ces enfants étant simples et la plupart mal élevés, il faut que ceux qui les aident à se sauver, le fassent d'une manière si simple, que toutes les paroles qu'ils leur diront soient claires et faciles à comprendre"*<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> FR. J. PUNGIER. Jean-Baptiste de La Salle. Le message de son catéchisme. FRÈRES DES ÉCOLES CHARENTIENNES. ROMÉ. 1984. p 138.

<sup>2</sup> M. SAUVAGE. Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. CAHIER LASALLIENS NUMÉRO UN. 1959. p 6.

<sup>3</sup> MTR. Première Méditation. p 10.

Dans sa *Conduite des Ecoles chrétiennes*, il reprend cette nécessité d'adapter la forme du discours et introduit la pratique de l'interrogation.

*“Le Maître ne parlera pas aux Ecoliers pendant le catéchisme comme en prêchant, mais il les interrogera presque continuellement par plusieurs demandes et sous demandes, afin de leur faire comprendre ce qu’il leur enseignera”<sup>1</sup>.*

L'exercice de l'interrogation a une triple visée pédagogique<sup>2</sup> et éducative : faire apprendre, faire comprendre, faire pratiquer.

Pour faire apprendre, le maître prendra appui sur la répétition. Grâce à elle, l'écolier va connaître la parole de Dieu. Par elle, et avec le constant souci de développer les vérités chrétiennes d'une manière proportionnée à l'esprit des enfants, ceux-ci accèdent aux connaissances indispensables pour être sauvé. Leur importance oblige l'écolier à répéter autant de fois qu'il sera nécessaire.

*“Il (le maître) interrogera plusieurs écoliers de suite sur une même question, sept ou huit, ou même dix ou douze, et quelque fois même un plus grand nombre ; il interrogera les écoliers de suite selon l'ordre des bancs ; si cependant il remarque que plusieurs de suite, ne puissent pas répondre à la demande, ou ne répondent pas bien, il en pourra interroger un ou quelques autres sans ordre en différents endroits de la classe [...], et après qu'un ou plusieurs auront répondu, il fera répondre celui qu'il avait interrogé auparavant selon son rang”<sup>3</sup>.*

L'ambition de de La Salle est que tous apprennent, et cela justifie que le maître s'obstine sur le point qui doit être appris.

---

<sup>1</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre IX. p 99.

<sup>2</sup> FR. J. PUNGIER. Jean-Baptiste de La Salle. Le message de son catéchisme. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1984. p 139.

<sup>3</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre IX. pp. 99 à 100.

Lorsqu'un écolier ne sait pas, il n'est pas définitivement laissé pour compte ; on revient à lui, après avoir trouvé le ou les camarades qui savent. Le fait de ne pas suivre l'ordre des rangs leur demande, bien entendu, une attention encore plus grande. A tout moment, ils peuvent être sollicités. Par fidélité à son ministère apostolique, le Frère devra ne pas négliger les écoliers en difficulté. Il leur sera particulièrement attentionné.

*"Il aura surtout égard d'interroger et beaucoup plus souvent que les autres, ceux dont l'esprit est tardif et grossier, et qui ont de la peine de retenir particulièrement sur l'abrégé, et plus encore sur les questions de l'abrégé que tout chrétien est obligé de savoir"<sup>1</sup>.*

Même ceux qui possèdent des aptitudes intellectuelles limitées sont sujets d'attention.

*"S'il arrive même que quelqu'un ait l'esprit si pesant qu'il ne puisse pas bien répéter une réponse que plusieurs auront dites l'un après l'autre, afin de la lui faire retenir, il la fera répéter quatre ou cinq fois alternativement à un écolier qui la sache bien, et puis à celui qui ne la sait pas pour lui donner une plus grande facilité de l'apprendre"<sup>2</sup>.*

Les écoliers contribuent à l'apprentissage de leurs pairs. C'est ainsi que la pédagogie lasallienne a recours, à la fois, à un enseignement individualisé, et aussi, parfois et en même temps, à un enseignement mutuel. A la lumière de la méthode employée, on peut en effet se rendre compte que le Maître prend en considération les particularités de chacun, et les différents niveaux d'avancement dans l'étude du catéchisme. Il préfère interroger en premier lieu ceux qui sont susceptibles de donner la bonne réponse plutôt que ceux qui ont

---

<sup>1</sup> IDEM, p 100.

<sup>2</sup> IBID, p 101.

des difficultés. Ces derniers sont sollicités plus tard. Comme le note le Frère Poutet<sup>1</sup>, cela évite l'humiliation liée à la non réponse.

La participation d'élèves dits "avancés" à l'instruction de leurs camarades "commençants" ou plus faibles entre ainsi dans une perspective d'enseignement mutuel, que de La Salle met notamment en place lorsqu'il fait énoncer à ceux qui le peuvent le contenu du catéchisme, puis répéter par d'autres, afin de le faire mémoriser par tous. Cette exigence pédagogique, qui procède à l'interrogation systématisée, s'inscrit dans une finalité qui dépasse le simple apprentissage mnémorique : l'écolier doit comprendre. La mémorisation entraîne ainsi la compréhension. Encore faut-il que certaines conditions soient respectées.

*"Il (le maître) ne se servira dans ses demandes, que d'expressions simples, et des mots très faciles à entendre, et qui n'aient pas besoin d'explication, si cela se peut, et fera les demandes et réponses les plus courtes qu'il lui sera possible.*

*Il ne fera jamais répondre mot à mot (= mot après mot), mais il fera dire les réponses toutes entières et de suite ; s'il arrive que quelque petit enfant ou quelque ignorant, ne puisse pas répondre une réponse toute entière, il la divisera en telle sorte que l'Écolier qui répondra puisse répondre en trois fois ce qu'il n'aurait pu répondre en une"<sup>2</sup>.*

Ce qui est en jeu ici, c'est l'assimilation. Le vocabulaire doit être adapté au niveau des élèves, épuré de tout mot qui risque de perturber l'acte de compréhension. Les réponses doivent être porteuses de sens et complètes. Le rôle du maître, de l'interrogateur,

---

<sup>1</sup> FRÈRE Y. POUTET, *Genèse et caractéristique de la pédagogie lasallienne*. PARIS, EDITIONS DON BOSCO, 199, p 202.

<sup>2</sup> *IBID.*, p 101.

consiste à aider l'enfant à formuler une réponse qui aura ces deux qualités. De ce fait, si la question est complexe, l'enseignant veillera à la décomposer en "sous demandes", pour qu'elle soit accessible. Puis cette demande sera "expliquée".

*"Après qu'ils auront fait une demande aux écoliers, ils expliqueront la réponse par plusieurs sous demandes, et feront presque autant de sous demandes qu'il y a de principaux mots dans la réponse, pour en donner une entière explication"<sup>1</sup>.*

L'explication peut également se réaliser en employant des synonymes, en utilisant un mot d'usage courant, pour faire comprendre un mot théologique :

*"Par exemple, quand on met dans une réponse (la douleur et contrition de ses péchés) le mot (contrition) est mis en lettres italiques, pour marquer qu'il signifie la même chose que ce mot (douleur) et par conséquent qu'il ne faut se servir que de l'un ou de l'autre, et ainsi des autres"<sup>2</sup>.*

Pour un écolier, il est en effet évident que le mot douleur semble beaucoup plus facile à s'approprier que le mot contrition. En résumé, chez de La Salle, le savoir par coeur, n'est pas le fondement de la leçon de catéchisme. Il cherche l'assimilation. Pour le Frère Y. Poutet, sa méthode d'enseignement religieux est socratique<sup>3</sup>. L'objectif est de faire découvrir le sens des mots, des phrases, des expressions, de faire émerger des causes et des conséquences, des principes qui vont s'incarner dans une pratique, la légitimer, car l'aboutissement de la leçon de catéchisme, ce sont l'acte, "les bonnes oeuvres". Connaître et

---

<sup>1</sup> PA. Avertissement. p 432.

<sup>2</sup> IDEM. p 432.

<sup>3</sup> FR. Y. POUTET. Genèse et caractéristiques de la pédagogie lasallienne. PARIS. EDITIONS DON BOSCO. 1995. p 180.



comprendre, ce n'est pas suffisant, le catéchisme est une invitation à vivre en chrétiens, en disciples de Jésus-Christ.

*"Il (le maître) ne manquera pas dans chaque catéchisme de donner quelques pratiques aux écoliers et de les instruire le plus à fond qu'il lui sera possible, sur les choses qui regardent les mœurs et la conduite qu'on doit tenir pour vivre en véritable chrétien"<sup>1</sup>.*

Exemplifier le discours reste un objectif permanent de de La Salle, tout comme arriver à ce que les écoliers soient toujours attentifs à la leçon. C'est avec ce souci de maintenir l'attention que le Fondateur préconise le recours à une histoire lorsque la leçon de catéchisme, les dimanches et fêtes, dure une heure trente.

*"Les dimanches et fêtes auxquels le catéchisme dure trois fois autant de temps que les autres jours, il choisira une histoire que les écoliers puissent goûter et la leur rapportera d'une manière qui puisse la leur faire agréer et renouveler leur attention et le fera avec des circonstances qui puissent les empêcher de s'ennuyer"<sup>2</sup>.*

Pour finir, l'enseignement religieux a l'obligation de s'actuer, de se traduire dans le vécu de chacun, afin de revêtir celui-ci d'une aura chrétienne, de vertus évangéliques. Cet enseignement, l'écolier doit l'intérioriser pour qu'il devienne habitus. Par le dialogue pédagogique que propose le Frère, par l'alternance de questions réponses, cette intériorisation se construit, l'habitus se développe, les mœurs se polissent.

#### **§5. La vigilance.**

Après l'exemple, la correction, l'examen de conscience et le dialogue pédagogique, la vigilance, sera l'outil, le moyen pédagogique

---

<sup>1</sup> CE (1720). Première partie. Chapitre LX. p 102.

<sup>2</sup> IDEM. p 103.

qui permettra, en complément des autres, de faire acquérir à l'écolier l'habitus chrétien.

Dans la pédagogie lasallienne, elle s'inscrit dans une volonté de prévention, qui permet d'éviter le recours aux châtiments corporels, dans le cadre de la théologie morale qui présuppose - on a déjà pu l'observer pour les autres moyens pédagogiques - La faiblesse de la nature humaine, l'action tentatrice et permanente du démon, la conviction que la vie de groupe engendre les mauvais exemples et provoque l'acquisition de mauvaises habitudes<sup>1</sup>. La vigilance, promeut la présence constante, l'accompagnement de l'élève du matin jusqu'au soir et hors temps scolaire.

*"Croyez-vous pas peut-être, que vous n'êtes chargés d'eux que pendant le temps de l'école ? que votre vigilance ne doit pas s'étendre jusqu'aux actions qui sont au-dehors, autant qu'il vous sera possible, pour faire en sorte qu'ils vivent partout chrétiennement"*<sup>2</sup>.

Cette vigilance rend caduque<sup>3</sup> la correction. C'est une des douze vertus<sup>4</sup> d'un bon maître. Le maître est *"la vigie"*<sup>5</sup> qui prévient les accidents. Mais il n'est pas seul pour assurer cette vigilance. Dans le préambule à la Deuxième partie de la Conduite, Jean-Baptiste de La Salle dénombre neuf facteurs principaux qui contribuent à maintenir l'ordre dans les écoles<sup>6</sup>. Le huitième moyen pour assurer le bon fonctionnement est *"l'établissement de plusieurs officiers et leur fidélité à bien s'acquitter de leur devoir"*<sup>7</sup>. Parmi ceux-ci, deux types d'officiers participent plus particulièrement, avec les

---

<sup>1</sup> F. L. LAURAIRE. Vigilance. THEMES LASALLIENS VOLUME DEUX. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1993. p 266.

<sup>2</sup> MTR.

<sup>3</sup> F. L. TEBAR. BELMONTI. Bonté Tendresse. THEMES LASALLIENS VOLUME UN. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES. ROME. 1993. p 93.

<sup>4</sup> F. Y. POUTET. Genèse et caractéristiques de la pédagogie lasallienne. EDITIONS DON BOSCO. LYON. 1985. p 165.

<sup>5</sup> CE (1720). Deuxième partie. Les douze vertus d'un Bon Maître. p 218.

<sup>6</sup> IDEM. p 115.

<sup>7</sup> IBID. Seconde partie. Chapitre VIII. pp. 210 . 213.

Frères-Enseignants, à ce dispositif de vigilance. Ce seront : *De l'inspecteur et des surveillants*<sup>1</sup>. Ces officiers sont des élèves auxquels de La Salle recourt pour veiller sur leurs camarades lorsque le maître sera absent. L'inspecteur aura la charge de rapporter au Frère tout ce qui se sera passé dans la classe en son absence. Précaution supplémentaire, il sera l'objet du regard de deux surveillants qui observeront ses attitudes et comportements. Ces derniers ne seront, bien entendu, pas connus de l'Inspecteur. En cas de manquement à l'équité ou de non respect de leurs obligations, les officiers seront destitués.

Comme nous l'avons montré précédemment, la responsabilité morale du Frère s'étend à la vie de l'écolier en dehors de l'École. C'est à cet effet que de La Salle institue *"des espèces d'inspecteurs ou surveillants dans les rues, surtout dans celles où demeurent beaucoup d'écoliers pour remarquer de quelle manière les écoliers de ce quartier se comportent en retournant de l'école"*<sup>2</sup>.

Même pour les vacances, qui ont lieu chaque année pendant tout le mois de septembre, cette préoccupation de vigilance est toujours présente. Le Frère L. Lauraire<sup>3</sup> note que le programme du dernier jour d'école prépare les enfants à adopter, pendant ce temps là, des principes de vie chrétienne conformes à ceux qu'ils doivent respecter pendant le temps scolaire.

En voici quelques extraits :

1. *"De ne pas manquer à dire tous les jours les prières du Matin et du Soir qu'on récite dans les écoles.*

2. *D'entendre tous les jours la Sainte Messe avec piété [...]*

---

<sup>1</sup> *IBID.*, p 213.

<sup>2</sup> *IBID.*, p 213.

<sup>3</sup> F. L. LAURAIRES. *Vigilance. THEMES LASALLIENS VOLUME DEUX. FRERES DES ECOLES CHRETIENNES.* ROME. 1993 p 270.

7. *De ne point fréquenter de mauvaises compagnies.*

8. *De ne point aller fourrager les jardins et les vignes, ce qui serait un larcin et un grand péché.*

9. *De ne point se baigner*"<sup>1</sup>.

La vigilance se concrétise également par l'emploi de catalogues<sup>2</sup>. Ce sont des cahiers dans lesquels les maîtres écrivent les observations propres à chaque écolier. Ils y notent ses bonnes et mauvaises qualités ; ainsi, l'enseignant de l'année suivante aura toutes les données requises pour mettre en oeuvre la pédagogie appropriée à chacun :

*"Tous les maîtres feront chacun un catalogue de leurs écoliers, dans lequel ils marqueront [...] s'il a de la piété dans l'Église et dans les prières, s'il n'est pas sujet à quelques vices, tels que sont le mensonge, le jurement, le larcin, l'impureté, la gourmandises, etc, s'il a bonne volonté [...]. Si la correction lui est utile ... "*<sup>3</sup>.

Mais cette vigilance, qui s'objective dans ces dispositifs pédagogiques, les dépasse largement. Au même titre que l'exemple, la correction, l'examen de conscience, le dialogue pédagogique, elle se situe dans une théologie du salut. Le Frère-Enseignant est un pasteur, un "guide vigilant"<sup>4</sup> qui aide les enfants à faire leur salut par l'acquisition d'habitus vertueux.

*"c'est à quoi Dieu a pourvu, en donnant aux enfants des Maîtres qu'il a chargés de ce soin, et à qui il a donné assez d'attention et de vigilance sur eux pour ne pas souffrir, non seulement, que quoique ce soit, qui puisse nuire à leur salut, s'empare*

---

<sup>1</sup> CE (1720). Seconde partie. Chapitre VII. p 202.

<sup>2</sup> IDEM. Seconde partie des catalogues de réception. p 233.

<sup>3</sup> IBID. Seconde partie. Des bonnes et mauvaises qualités des écoliers. p 236.

<sup>4</sup> MTR. Cinquième Méditation. p 26.

*de leur coeur, mais même pour les conduire au milieu de tous les dangers qui se rencontrent dans le monde”<sup>1</sup>.*

Il faut empêcher les écoliers de “se perdre”, de “s’égarer” ; il importe de les éduquer progressivement à conformer leur existence à l’enseignement de l’Ecriture Sainte. Mais cette formation morale, cet habitus chrétien ne doit pas être le résultat d’un dressage. La contrainte n’est pas avalisée par de La Salle. Tout au long de ce chapitre, nous l’avons précisé, le Fondateur désire former des êtres raisonnables, des écoliers qui comprennent les exigences de vie que les Frères mettent en avant. C’est par amour, que l’enfant adhère au projet de vie chrétienne, pas par peur. Il faut le “fixer”<sup>2</sup> dans le bien, faire qu’il s’affermissse<sup>3</sup> à l’intérieur de lui même car, s’il n’y a pas d’engagement personnel de sa part de l’écolier, s’il n’est pas suffisamment fort pour porter sa volonté vers ce que lui propose le Frère, l’habitus ne sera pas durable. Ce processus est lent, rien n’est acquis au départ. Ce n’est que parce que toute la vie scolaire : enseignement, relation-éducative, le comportement du Maître ... renvoie une image d’agir chrétien que l’enfant va acquérir l’habitus chrétien que lui propose de La Salle.

---

<sup>1</sup> IDEM, pp. 26. 27.

<sup>2</sup> MTR, Sixième Méditation, p 31.

<sup>3</sup> MF, Pour la Fête de Saint-Mathieu, p 158.